COMPAGNIE BANCAIRE

exercice 1970

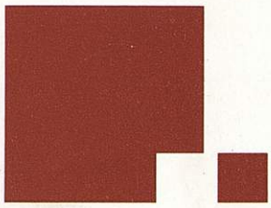

COMPAGNIE BANCAIRE

Société Anonyme au capital de
183 779 400 francs
Régie par les articles 118 à 150 de la loi
sur les Sociétés Commerciales

Registre du commerce : Paris 59 B 5207
L.B.F. 470
Numéro INSEE : 833 75 116 0055 T

25 avenue Kléber - Paris 16

exercice 1970

conseil de surveillance

M. Jacques de FOUCHIER
PRÉSIDENT

M. Jacques BRUNET
VICE-PRÉSIDENT

M. François BLOCH-LAINÉ

M. Pierre de BONVOISIN

M. Jacques BURIN des ROZIERS

M. Amaury de CAZANOVE

M. Jacques FERRONNIÈRE

M. Louis-Charles de FOUCHIER

M. Robert LABBÉ

M. Christian de LAVARÈNE

M. Jean MAXIME-ROBERT

M. Jean REYRE

collège des censeurs

M. Lucien HARTOG

M. Jean PATEY

M. Jean TERRAY

M. Marcel WIRIATH

commissaire du gouvernement

M. Aimé TEYSSIER d'ORFEUIL

directoire

M. Pierre BESSE
PRÉSIDENT

M. Claude GRUSON

M. Raymond MATHÉLY

M. Boris MÉRA

M. Hubert de NONNEVILLE

direction

M. Edmond COURTOIS	*Directeur*
M. Michel FÉTIZON	*Directeur - Secrétaire général*
M. Jean CHICOYE	*Directeur*
M. René DURAND	*Directeur*
M. Pierre THOMAS	*Contrôleur général*
M. Marcel VENTURA	*Directeur au Secrétariat général*
M. Augustin NAVARRO	*Directeur du Service de la Trésorerie*
M. Jean BORGOMANO	*Directeur au Secrétariat général*
M. Henri CHARRIÈRE	*Directeur-adjoint*

commissaires aux comptes

M. Lucien LAUNIAU

M. Robert MAZARS

secrétaire du conseil

M. Charles ROGER-MACHART

QUELQUES DONNÉES COMPARÉES SUR LES EXERCICES 1969 ET 1970

(F : francs; MF : millions de francs)

Groupe de la Compagnie Bancaire		1969	1970	
– Production de l'exercice (crédits consentis et contrats souscrits)	M.F.	7.840	8.835	(1)
– Encours au 31 Décembre (risque propre)	M.F.	13.226	17.150	(1)
– Résultats de l'exercice	M.F.	90,79	135,43	
Compagnie Bancaire				
– Résultat net de l'exercice	M.F.	22,04	22,89	(2)
– Résultat net par action	F.	18,37	16,60	(3)
– Résultat net consolidé de l'exercice	M.F.	33,72	52,51	
– Résultat net consolidé par action	F.	28,10	38,10	(3)
– Cours de l'action au 31 Décembre (au comptant)	F.	545	565	
– Plus haut – plus bas de l'année (au comptant)	F.	604 – 471	591 – 482	

(1) COFICA incluse

(2) Après amortissement intégral des frais d'émission de l'emprunt obligataire 8,75 % 1970 et des frais des opérations ayant abouti à la prise de contrôle de COFICA pour un montant de 9 millions de F.

(3) sur 1 378 346 actions.

Assemblée Générale Ordinaire et Assemblée Générale Extraordinaire du 10 Mai 1971

Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Décembre 1970

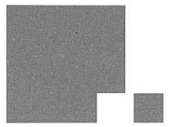

SOMMAIRE

Assemblée Générale Ordinaire du 10 Mai 1971

La Compagnie Bancaire

Le Groupe

La vie des principales Filiales

Assemblée Générale Extraordinaire du 10 Mai 1971

Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Décembre 1970

Assemblée Générale Ordinaire du 10 Mai 1971

Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 1971

Mesdames,

Messieurs,

Nous vous avons convoqués aujourd'hui en Assemblée Générale pour vous présenter les résultats de votre Compagnie au titre de l'exercice écoulé ; mais il nous paraît opportun d'évoquer au préalable le contexte économique et financier dans lequel s'est développée son activité en 1970.

L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER : L'ANNÉE 1970 EST PLACÉE SOUS LE SIGNE DE LA DÉTENTE

La politique de crédit, élément capital du plan de redressement décidé à l'Automne 1968 et renforcé après la dévaluation du franc, avait été appliquée de plus en plus rigoureusement pendant l'année 1969. Dans le même temps, notre pays subissait les effets de la hausse exceptionnelle que connaissaient les taux d'intérêt dans l'ensemble du monde occidental. Ces deux faits se conjuguant, la tension était telle en fin d'année qu'elle n'aurait pu se maintenir sans affecter profondément l'activité des établissements de crédit spécialisés.

Le rapport de l'année 1969 évoquait cette perspective, que les données économiques et financières du moment en France et dans le monde ne permettaient pas d'exclure. Elle ne s'est finalement pas concrétisée : l'année 1970 a été au contraire marquée par l'amorce d'une détente qui se poursuit encore aujourd'hui.

Imputable pour une large part au succès de la politique de redressement qui a permis le desserrement progressif des dispositions restrictives jusqu'à leur suppression totale à l'Automne 1970, cette détente trouve également son origine dans des données extérieures à l'économie française.

● **Sur le plan de l'équilibre économique général,** c'est avec prudence que l'assouplissement du dispositif restrictif a été amorcé au printemps. Cette prudence permettait un dosage progressif des mesures de redressement, lesquelles ont pu ainsi développer leurs effets, dans la ligne de leurs objectifs.

L'équilibre de notre balance commerciale, rétabli depuis la fin de l'année précédente, se consolidait malgré un rythme d'importation élevé. Nos réserves de devises se renforcaient rapidement. Cependant le comportement des ménages restait orienté vers l'épargne, de sorte que la consommation, après avoir cessé d'augmenter à l'Automne 1969, plafonnait jusqu'à la fin du premier semestre.

Dans ces conditions la progression de la production a été dans l'ensemble ralentie. Ce ralentissement s'est accentué à partir du deuxième semestre, lorsque s'est achevé le processus de reconstitution des stocks à partir des niveaux anormalement bas qui avaient été enregistrés en début d'année. C'est pourquoi les fortes tensions qu'on observait dans l'appareil productif ne se sont vraiment relâchées qu'à l'Automne.

Les hausses de prix étaient encore très importantes au premier semestre. Elles se sont notablement atténuées dans la deuxième partie de l'année, pour les prix de gros industriels comme pour les prix de détail. La progression des salaires, extrêmement rapide depuis 1969, paraît en revanche toujours aussi vive. L'amélioration du pouvoir d'achat salarial qui résultait de cette divergence d'évolution réalisait en fin d'année les conditions d'une reprise vigoureuse de la consommation.

● **Sur le plan de l'équilibre financier,** les effets du programme de redressement, et particulièrement des restrictions de crédit, paraissent au premier abord très clairs à la lecture des indicateurs monétaires de la période qui précède la levée de l'encadrement. Après élimination des variations saisonnières, en effet, ces indicateurs font ressortir une progression de l'encours des crédits bancaires de 6,6% pour les trois premiers trimestres, soit un taux annuel de 8,8% à comparer à 11% en 1969 et à 18% en 1968 *(cf. graphique page ci-contre)*. Cet accroissement pouvait paraître d'autant plus modéré que l'effet expansionniste des rentrées de devises n'était dans le même temps pas négligeable et permettait aux banques de se désendetter à l'égard de la Banque Centrale *(Cf. tableau page ci-contre, le poste "Concours des organismes de réescompte")*.

Le même phénomène se manifestait simultanément dans la masse monétaire : la croissance de celle-ci, corrigée des variations saisonnières, restait loin en arrière (7,6%) de celle de la production à prix courant. Il convient de noter que, dans cet accroissement général de la masse monétaire, se manifeste l'orientation de l'épargne des ménages vers des emplois rémunérés : les comptes sur livrets, comptes à terme, bons de caisse ont augmenté beaucoup plus que les dépôts à vue (16% contre 3%).

L'interprétation de cette évolution des bilans bancaires est cependant délicate. Au cours des trois premiers trimestres, en effet, l'évolution réelle des crédits à l'économie a été plus forte que celle des crédits recensés dans les écritures bancaires : depuis le milieu de l'année 1969, des circuits de crédits extra-bancaires s'étaient progressivement constitués, de particuliers à entreprises, ou d'entreprises à entreprises. Ce fait est apparu dans les indicateurs monétaires du dernier trimestre. Les restrictions de crédit n'en ont pas moins exercé une action de freinage — certaine, quoique difficilement mesurable — car les circuits de crédit extra-bancaires n'ont pas également bénéficié à tous les secteurs d'activité.

Augmentation de l'encours des crédits à l'économie financés par le système bancaire

(données désaisonnalisées)

● + x%: taux de croissance annuel moyen depuis le début de l'année

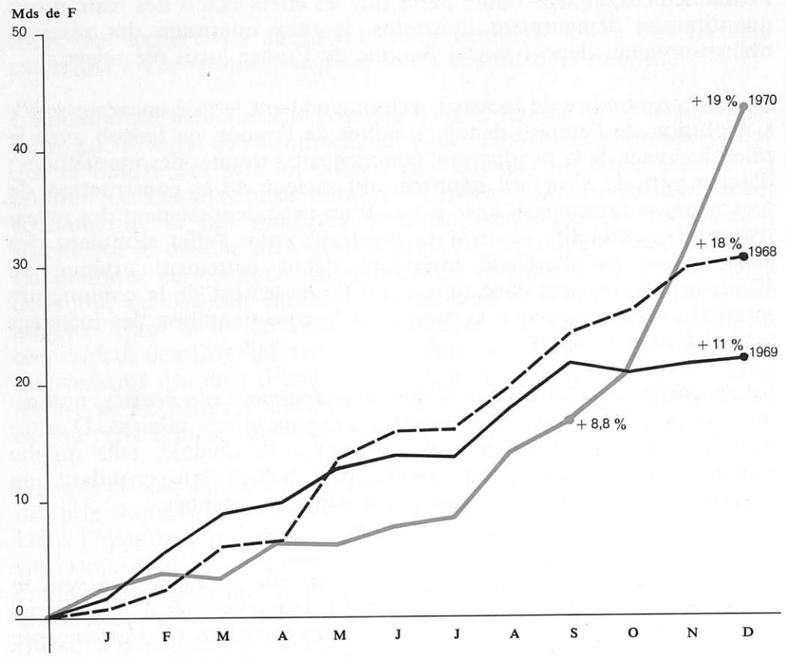

Ressources et emplois consolidés des banques [1]

(en milliards de francs; au 31 Décembre)

	1967	1968	1969	1970
Ressources				
● Dépôts	157,0	181,7	197,6	238,5
● Concours des organismes de réescompte	26,6	46,9	57,0	52,0
● Solde des ressources et des emplois divers [2]	4,7	– 0,5	– 3,4	5,4
Total	**188,3**	**228,1**	**251,2**	**295,9**
Emplois				
● Concours au Trésor	15,3	18,2	18,7	17,4
● Avoirs à la Banque de France	3,5	6,4	5,6	7,2
● Crédits à l'économie	169,5	203,5	226,9	271,3

(1) Banques inscrites, banques populaires et Crédit Agricole.
(2) Les fluctuations de ce poste s'expliquent essentiellement par l'évolution de la position des banques à l'égard de l'étranger.

● **La constatation d'une détente générale a conduit le Gouvernement à atténuer la rigueur des restrictions de crédit** de façon d'abord très sélective et prudente jusqu'à l'Été. Puis les normes quantitatives que les banques étaient tenues d'observer dans le développement de leurs encours ont été totalement supprimées au cours du mois d'Octobre. Préalablement, et sans doute parce que les effets exacts des restrictions quantitatives demeuraient incertains, le taux minimum des réserves obligatoirement déposées à la Banque de France avait été relevé.

Un certain nombre de facteurs recommandaient le "désencadrement". L'évolution de l'emploi depuis le début de l'année, en liaison avec le ralentissement de la production, commençait à donner des inquiétudes; d'autre part, la situation déprimée du secteur de la construction de logements se prolongeait et le risque d'un net ralentissement des investissements productifs en 1971 se précisait; enfin l'effet stimulant des exportations sur l'activité intérieure s'était nettement atténué au Printemps en rapport avec un certain fléchissement de la conjoncture internationale, tandis que la reprise de la consommation des ménages tardait à se généraliser.

En revanche, tous les risques n'étaient évidemment pas écartés, notamment ceux qui menaçaient l'évolution des prix et des salaires. D'autre part, l'augmentation effective des crédits à l'économie, telle qu'elle apparaissait en fin d'année, demeurait forte. Il était clair cependant que des facteurs inflationnistes importants s'étaient atténués.

● **Quant à l'évolution du loyer de l'argent,** elle s'est orientée vers la baisse. Ce fait n'est pas sensible dans les taux d'intérêt à long terme (taux de rendement des obligations); en revanche, en ce qui concerne l'argent à court terme, l'année 1970 a été marquée par une baisse profonde du taux de l'euro-dollar, conséquence de la politique budgétaire et monétaire à laquelle avait dû se résoudre, depuis le début de l'année, le gouvernement des États-Unis pour lutter contre la récession. Dans les principaux pays les taux d'intérêt ont suivi cette évolution, et la France n'a pas échappé à la règle générale : pour éviter des importations de capitaux qui auraient eu des effets inflationnistes, la Banque Centrale a ramené son taux d'intervention au jour le jour sur le marché monétaire de 11 à 7% entre le début et la fin de l'année. Elle a d'autre part abaissé le taux de l'escompte en trois étapes de 8 à 6,5% à partir du mois d'Août 1970, dans le souci de maintenir un certain parallélisme de son évolution et de celle des conditions du marché. Ce n'est qu'au début de 1971 que la Banque de France a finalement admis que l'échelle des taux de l'escompte et du marché monétaire puisse s'inverser.

● **La conjoncture de la fin de l'année** a confirmé l'opportunité de la décision de lever l'encadrement : la consommation des ménages semble avoir repris au quatrième trimestre sans affecter la croissance rapide de leur épargne, notamment sous forme de liquidités; et l'expansion des industries productrices de biens de consommation est en train de reprendre en ce début de 1971.

La progression accélérée des crédits bancaires (principalement imputable aux crédits à court terme) enregistrée au dernier trimestre, qui porte leur accroissement pour l'année à 19% *(cf. graphique et tableau*

page 11) et celui de la masse monétaire à 15%, tient à l'intégration dans les écritures des banques des opérations de crédits accordés antérieurement en dehors d'elles. Elle devrait donc être suivie d'un retour à une croissance modérée, qui ne devrait pas compromettre l'évolution plus favorable du niveau des prix.

Mais des incertitudes subsistent. Elles tiennent, soit à des facteurs extérieurs à l'économie française, soit à des facteurs internes.

L'inflation est actuellement générale dans le monde et ne laisse apparaître aucun signe de ralentissement. Aux États-Unis notamment, pour que la hausse des prix ait chance de s'atténuer de façon sensible, il faudrait un ralentissement durable du mouvement de renouvellement économique, et des multiples tensions locales que ce mouvement suscite sur le marché du travail comme sur les marchés des produits. La politique économique, énergiquement orientée dans le sens de la déflation, qu'exigerait un tel ralentissement a peu de chance d'être adoptée avant la fin de 1972. La politique qui sera suivie risque au contraire de demeurer hésitante et notamment de ne pas écarter d'amples mouvements des taux d'intérêt, dans le sens de la baisse au cas où la reprise de l'expansion tarderait, et aussi dans le sens de la hausse au cas où cette reprise, amorcée, viendrait à s'accélérer.

Dans ce climat d'inflation mondiale, on peut se demander si la hausse des prix français, encore trop élevée, pourra être durablement limitée. Dans l'hypothèse où elle se maintiendrait, les effets qu'elle entraînerait sur la reprise de la consommation des ménages sont douteux : on peut craindre que, alternativement, elle ait des effets dépressifs par amputation du pouvoir d'achat, et des effets expansionnistes par la réapparition d'anticipations inflationnistes dans les comportements des ménages.

Enfin, les perspectives d'activité des principaux pays étrangers sont très floues, dénotant l'embarras des gouvernements (Royaume-Uni, République Fédérale d'Allemagne) placés devant la nécessité de prendre des mesures efficaces pour limiter les conséquences dans leurs pays de la politique expansionniste américaine. On ne peut exclure pour les mois à venir l'hypothèse de la "stagflation" mondiale.

C'est le dynamisme de notre demande extérieure qui est en cause, et, par ce biais, la généralisation de la reprise de l'expansion, des industries de consommation à l'ensemble de la production.

● **Quant à la conjoncture particulière des secteurs où opèrent les sociétés du Groupe de la Compagnie Bancaire,** elle a été plus ou moins directement influencée par la conjoncture générale de l'année 1970.

Depuis son retournement au milieu de l'année 1969, le marché du logement est dans une situation fortement déprimée qui trouve son origine tant dans l'effet sur la demande des conditions restrictives du crédit, que dans l'effet sur l'offre des anticipations optimistes des producteurs pendant la période qui s'est étendue de la fin de 1967 à la mi-1969.

Dans la région parisienne, après une chute profonde, les ventes de logements neufs ont stagné depuis dix huit mois, marquant toutefois à la fin de l'année 1970 une certaine amélioration qu'expliquent sans

doute pour une part le désencadrement du crédit et la légère baisse des taux d'intérêt; tandis que les mises en vente de 1970, peu inférieures à celles — très élevées — de 1969, sont restées largement supérieures aux ventes. De surcroît, l'ajustement pourrait tarder à se faire, l'écart entre mises en vente et ventes s'étant accru au cours du quatrième trimestre. Le stock des logements disponibles à la vente a fortement augmenté en cours d'année et le nombre des logements terminés non vendus, relativement stable depuis la fin de 1968, a presque doublé pendant le deuxième semestre et risque de croître encore dans les mois à venir. Les informations disponibles pour les grandes villes montrent que ces tendances touchent la France dans son ensemble.

Au niveau national, le nombre des logements terminés en 1970, influencé par les mises en chantier importantes de 1969, est en forte progression par rapport à l'année précédente. Les logements commencés sont en baisse par rapport à 1969, tout en dépassant largement les niveaux connus antérieurement à 1969 *(cf. tableau ci-après)*.

La construction de logements de 1968 à 1970

(en milliers)

	1968	1969	1970
Logements terminés			
• H.L.M.	148,3	148,1	152,8
• Prêts spéciaux	116,1	126,7	146,1
• Non aidés	146,6	152,2	152,5
Total	**411,0**	**427,0**	**451,4**
Logements commencés			
• H.L.M.	154,5	155,3	153,0
• Prêts spéciaux	123,4	162,9	153,5
• Non aidés	156,4	181,1	170,3
Total	**434,3**	**499,3**	**476,8**

Les crédits aux acquéreurs de logements distribués par les banques et les établissements financiers ont fortement baissé (d'environ 20%) par rapport à 1969, alors qu'ils avaient augmenté de 12% de 1968 à 1969; tandis que l'encours des crédits à court terme aux promoteurs enregistre un accroissement important du début à la fin de l'année (plus de 30%) qui traduit notamment l'augmentation du stock de logements disponibles à la vente.

On peut espérer que l'amélioration des conditions de crédit amorcées au début de l'année 1971 donnera une certaine impulsion à la demande. Il y a tout lieu de penser, néanmoins, que le marché immobilier en est arrivé au point où une relance durable ne va plus, désormais, sans la mise en œuvre de mesures énergiques s'inscrivant dans le cadre d'une politique d'ensemble du logement. Quelles qu'en soient les modalités, l'objectif final d'une telle politique est de faire qu'une part croissante du revenu national soit consacrée au développement, à la modernisation et au renouvellement du patrimoine immobilier. Ceci implique une réhabilitation de l'effort individuel et surtout l'élimination des disparités

dans l'effort qu'une politique d'aide publique, dont les principes n'ont pas changé depuis 20 ans, a contribué à accentuer régulièrement au fil des années. Ainsi que le soulignent les travaux préparatoires du VIe Plan, le rôle d'incitation des Pouvoirs Publics est décisif, mais les modalités de leur intervention doivent être repensées dans le sens d'une efficacité qui peut, assurément, être considérablement accrue.

● **Dans le domaine de l'équipement des entreprises,** les investissements productifs du secteur privé se sont accrus de 10% en volume par rapport à 1969. Mais cette évolution d'ensemble recouvre des situations très diverses selon les secteurs.

Dans l'industrie notamment, le volume des investissements, pour la deuxième année consécutive, a progressé plus rapidement. Cette évolution résulte de l'état de suremploi auquel est parvenu l'appareil productif longtemps confronté à une demande très vive puis à la nécessité de reconstituer ses stocks; elle résulte également des efforts de rationalisation, rendus plus urgents par les fortes hausses de salaires, ainsi que d'incitations fiscales temporaires. Mais à ce mouvement d'ensemble, les petites et moyennes entreprises, beaucoup plus vivement touchées par les restrictions de crédit, n'ont participé que dans une faible mesure. De plus, la suppression de l'encadrement du crédit, intervenue alors que les commandes d'investissements avaient déjà commencé de baisser, n'a pas eu d'effet sensible en 1970.

Par ailleurs, dans certains secteurs où l'activité de l'Union Française de Banques et de LOCABAIL a une part importante, tels que le bâtiment et les travaux publics, l'agriculture, les transports, le niveau des investissements a été relativement bas tout au long de l'année.

Dans le bâtiment, selon les enquêtes auprès des entreprises, le niveau des investissements en 1970 aurait été en diminution par rapport à l'année précédente et les perspectives pour 1971 ne marqueraient pas d'amélioration. Dans les travaux publics, malgré une reprise dans la deuxième partie de l'année, la politique d'investissement est restée extrêmement prudente en raison du suréquipement de la profession, et les achats de matériel ont été en diminution par rapport à l'année précédente.

Les achats de machines agricoles sont restés en retrait par rapport à 1969 de même que les immatriculations de véhicules utilitaires (— 8%), et aucun redressement de la conjoncture sur ces marchés n'a été enregistré depuis l'Automne.

● La stagnation de la consommation observée depuis la fin de l'année 1968 avait touché plus précocement et plus durement le **secteur des biens de consommation durables;** c'est dans ce secteur aussi que se sont manifestés, et avec vigueur, les premiers signes de la reprise. Ce phénomène résulte sans doute de l'influence très sensible des conditions de crédit sur l'équipement des particuliers, tant en ce qui concerne les achats de renouvellement qui peuvent être aisément différés, qu'en ce qui concerne les achats de premier équipement qui sont généralement le fait des ménages bénéficiant de revenus peu élevés.

Les conditions de crédit (quotité et durée), très strictes depuis la mi-1969,

ont en effet été progressivement assouplies : dès Avril sur les ventes de meubles, en Juin sur les ventes d'appareils ménagers et de caravanes.

Dans les commerces du meuble, des appareils ménagers et de radio-télévision, après une période de crise qui a duré 9 mois (et même une longue année pour l'ameublement), le redressement des ventes a été vif en Été et s'est confirmé à l'Automne. Dans le secteur de l'automobile, il a fallu attendre le mois de Juillet pour voir les ventes se redresser après la chute enregistrée à la fin de l'année 1969.

Pour l'ensemble de l'année 1970, le résultat de ces évolutions, par comparaison à 1969, a été très médiocre : progression quasi-nulle du chiffre d'affaires du commerce de détail aussi bien pour le meuble que pour les appareils ménagers et la radio-télévision, correspondant dans ces deux derniers secteurs à une importante diminution du nombre des appareils vendus (à l'exception toutefois de quelques matériels de diffusion récente). Le nombre des immatriculations de voitures neuves a été en diminution de 5%.

Quant aux crédits consentis par les établissements financiers et les banques pour le financement des biens à usage domestique et particulier, ils sont restés globalement à peu près au niveau de 1969. Cette stabilité d'ensemble résulte d'une progression dans les secteurs des appareils ménagers et du meuble (15% et 5%), d'une stagnation pour la télévision, mais d'une réduction sensible (— 12%) pour l'automobile neuve.

POUR VOTRE SOCIÉTÉ ET SON GROUPE, 1970 AURA ÉTÉ UNE ANNÉE DE CONSOLIDATION ET D'ORGANISATION DE SES STRUCTURES

● **Du point de vue de l'activité,** le volume total des crédits distribués par les sociétés spécialisées du Groupe pendant l'année 1970 atteint 8,9 milliards de francs (7,7 milliards non compris COFICA), marquant ainsi pour la première fois depuis l'origine du Groupe une légère diminution par rapport à l'année précédente.

Ce résultat est pourtant loin d'être médiocre compte tenu des conditions dans lesquelles il a été réalisé; il reflète notamment une légère amélioration de la part prise par le Groupe dans l'ensemble du marché; de plus il traduit le phénomène, qui permet d'augurer favorablement de l'avenir, de la reprise très sensible enregistrée à la fin de l'année dans tous les secteurs, mouvement de "ciseaux" inverse de celui de l'année précédente *(cf. tableau ci-dessous)*.

Crédits distribués en 1970 (Total consolidé du Groupe hors COFICA)

(en millions de francs)

1er Trim.	2e Trim.	3e Trim.	4e Trim.	Ensemble de l'année
1 670	1 790	2 000	2 250	7 710
Variation en % par rapport à la période correspondante de l'année précédente :				
— 18%	— 19%	+ 6%	+ 33%	— 2%

Dans le secteur immobilier, en raison de la conjoncture médiocre et de l'allongement de certains délais administratifs, les ventes de la SINVIM sont en retrait par rapport à l'année précédente. Si ce recul est légèrement plus accentué que ce qu'on observe pour l'ensemble de la région parisienne, en revanche, aux premiers signes d'amélioration des conditions du crédit, les ventes de cette société se sont améliorées dans des proportions beaucoup plus considérables que l'ensemble du marché (+ 70% du troisième au quatrième trimestre). Toutefois, confrontée à une demande relativement raréfiée et devenue plus exigeante, la SINVIM a choisi d'adopter une politique de participation prudente : sélection en faveur des grosses opérations et concentration géographique principalement sur les grandes agglomérations.

Les crédits distribués par l'U.C.B. et la C.F.E.C. sont en retrait de 9% par rapport à l'année précédente. Cependant ce recul ne traduit pas une dégradation de la part du Groupe dans les crédits distribués par les banques et les établissements spécialisés pour le financement du logement. En outre, la levée de l'encadrement à la fin de l'année a permis une vive reprise de l'activité de l'U.C.B. qui a retrouvé les niveaux élevés du début de 1969, avec toutefois une structure de sa production sensiblement modifiée. Ainsi, pour la première fois dans l'histoire de l'U.C.B., les crédits acquéreurs dans la construction neuve représentent moins de la moitié (47%) du total des crédits distribués par la société, traduisant l'adaptation à un marché du crédit immobilier qui réservera probablement dans l'avenir une place croissante au financement des travaux et aménagements, à l'acquisition de logements anciens et aux immeubles à usage professionnel.

LOCABAIL-IMMOBILIER, dont l'activité avait été sensiblement réduite pendant le premier semestre en raison des recommandations de caractère restrictif des Autorités de tutelle, a très notablement développé son activité dans la deuxième partie de l'année avec la levée de "l'encadrement". Ses engagements nouveaux marquent une progression de 17% par rapport à 1969.

Dans le secteur de l'équipement des entreprises, l'encadrement a obligé l'Union Française de Banques à limiter ses opérations pendant la première partie de l'année, mais sa suppression (dès Juillet) ne s'est pas pour autant traduite par un emballement de la demande de crédit, situation qui reflète les hésitations des chefs de petites et moyennes entreprises dans une conjoncture incertaine.

Les crédits réglés par l'Union Française de Banques se sont finalement accrus de 4% par rapport à l'année précédente, et les achats toutes taxes incluses de LOCABAIL de 15%.

Dans le secteur de l'équipement des ménages, les restrictions étaient très contraignantes et leur suppression progressive a rendu possible une expansion de la production du CETELEM qui s'est accélérée en fin d'année. Pour l'ensemble de l'année les crédits réglés ont été en progression de 16% sur l'année 1969, dénotant une très nette amélioration de la position de cette société sur le marché.

Du point de vue de la structure de la production selon la procédure commerciale, et selon l'objet financé, deux évolutions doivent être mentionnées : le développement du crédit direct à l'acheteur qui s'est accru de 74% par rapport à l'année précédente, et le développement

du crédit automobile où le CETELEM a pris une part du marché importante (7,9% en 1970, contre 5,6% l'année précédente) qui le place au deuxième rang des établissements de crédit spécialisés autres que les établissements liés aux grandes marques.

● **Du point de vue des relations avec ses actionnaires fondateurs :** Depuis sa création en 1959, la COMPAGNIE BANCAIRE a entretenu des liens étroits de coopération avec les principales Banques qui ont participé à sa fondation. Elle a trouvé, notamment, auprès de celles-ci des concours financiers réguliers qui lui ont permis d'assurer l'expansion de ses filiales. L'évolution des dernières années, au cours desquelles la COMPAGNIE BANCAIRE a développé le recours à des formes de financement qui n'étaient pas directement négociées avec ses banques actionnaires et où l'on a vu ces mêmes banques pratiquer à leurs guichets des opérations analogues à celles des établissements spécialisés, a pu donner l'impression d'un relâchement des liens d'origine : telle n'était certes pas la réalité, l'expansion de votre Groupe ayant au contraire nécessité un large développement des relations d'affaires avec ses actionnaires fondateurs.

La permanence et le resserrement des liens d'origine n'exclut pas, cependant, un effort d'adaptation continu. L'expansion très considérable au cours des dix dernières années des marchés que les sociétés de votre Groupe ont exploités, à leur début, de façon quasi-exclusive parce qu'elles en avaient pressenti la réelle importance, justifie désormais une large diversification des ressources et des réseaux de distribution employés. C'est en étant conscients de cette évolution que la Direction de votre Société et ses principaux actionnaires banquiers ont procédé, dans le courant de l'année 1970, à des échanges de vues tendant à préciser les conditions de poursuite et de renforcement de la collaboration passée.

Ces contacts préliminaires ont d'ores et déjà permis d'aboutir à d'importantes réalisations concrètes. Une des premières manifestations de cette volonté commune de collaboration plus étroite a été l'entrée dans votre Groupe de la Compagnie pour le Financement de l'Industrie du Commerce et de l'Agriculture (COFICA). Cet établissement spécialisé dans le financement des véhicules automobiles et des biens d'équipement industriel, auquel la COMPAGNIE BANCAIRE était déjà intéressée en association avec ses principaux banquiers actionnaires est devenue filiale à 97,4% de votre Société par la voie d'une Offre Publique d'Échange. Il vous a été rendu compte en détail, lors de l'Assemblée du 30 Décembre 1970, des motifs et des modalités de cette opération. L'intégration qu'elle a permis élargit le fonds de commerce de votre Groupe et lui apporte notamment des possibilités nouvelles dans des secteurs où son champ d'action était resté, jusqu'à présent, limité.

La COMPAGNIE BANCAIRE tirera de cette extension des avantages multiples : dans l'immédiat, par l'impulsion donnée à son activité de centrale de financement du Groupe; dans l'avenir, par l'amélioration escomptée de ses profits consolidés lorsque la Société nouvellement intégrée aura retrouvé un équilibre bénéficiaire momentanément perturbé par une conjoncture financière exceptionnellement défavorable et par certaines insuffisances de structures.

L'exploitation rationnelle du potentiel commercial et productif dont

dispose le Groupe impliquait une redistribution parmi les filiales spécialisées qui le composent des activités ainsi apportées. A cet effet, diverses opérations financières ont été effectuées au début de la présente année. Ces opérations d'apparence complexe, dont les modalités précises sont décrites dans la suite de ce rapport, visaient un objectif simple. Les activités de financement de biens d'équipement et de véhicules industriels ainsi que les activités de crédit-bail industriel et commercial apportées par COFICA ont été respectivement dévolues, moyennant les opérations financières appropriées, à l'Union Française de Banques — organisme spécialisé dans le financement des entreprises — d'une part, et à LOCABAIL — société de crédit-bail mobilier du Groupe — d'autre part. COFICA conserve, par ailleurs, une activité propre spécialisée dans les crédits consentis par l'intermédiaire d'un réseau de concessionnaires pour le financement des véhicules particuliers et utilitaires. Elle regroupe toutes les activités de cette nature exercées dans le Groupe et exploitera, à ce titre, les relations commerciales du CETELEM qui a fait apport à COFICA de la part correspondante de son fonds de commerce automobile.

Sur le plan de l'exploitation, la communauté de nature des opérations du CETELEM et de COFICA ainsi rénovée, incite pour des raisons d'économie à une large intégration des instruments de gestion des deux sociétés et notamment à l'utilisation d'un matériel informatique commun. L'imbrication des charges d'exploitation qui en résultera ainsi que l'unité de direction des sociétés ont conduit à faire de COFICA une filiale largement majoritaire du CETELEM. Ce sont les mêmes considérations qui ont inspiré une troisième opération financière : l'apport au CETELEM des titres de COFICA détenus par la COMPAGNIE BANCAIRE ; cet apport a donné lieu à une augmentation de capital du CETELEM réservée à votre Société, portant sa participation dans cette filiale à 69,8 %.

● **Du point de vue de l'organisation interne de votre Groupe,** l'année 1970 marque le premier exercice de fonctionnement de la formule du Directoire.

Il est apparu que cette organisation nouvelle rendait nécessaire une formalisation plus rigoureuse des techniques de gestion et de coordination de la société-mère dans ses rapports avec les filiales. En outre, la poursuite du développement des multiples sociétés constituant le Groupe, dont les effectifs ont doublé en 5 ans et dépassent désormais le chiffre de cinq mille personnes, la complexité croissante de son organisation consécutive à la création continue d'activités et de sociétés nouvelles, l'effort constant de décentralisation qui a transféré en l'espace de quelques années plus de 20% des effectifs totaux (50% pour certaines filiales) dans les bureaux extérieurs, postulaient de façon impérieuse l'adaptation des techniques du commandement et de l'administration de l'affaire.

Suivant en cela les conclusions d'une étude détaillée menée au long de l'année 1969 sur l'organisation de ses structures, le Groupe a procédé dans le courant de l'année 1970 à la mise en place progressive de procédures formalisées de direction. S'inspirant du principe général de la "Direction par objectifs", ces techniques ont conduit à un développement systématique des procédures de planification chez votre Société et chez ses filiales, ainsi qu'à la mise en œuvre des instruments de

contrôle de gestion appropriés. Largement engagé dans le courant de l'année 1970, cet effort sera poursuivi au cours des exercices à venir.

Parallèlement, les organes fonctionnels de votre Groupe ont été renforcés afin d'apporter l'assistance la plus efficace aux structures de commandement décentralisées qui sont un des traits marquant de son organisation actuelle. Cette politique s'est traduite tant au niveau de votre Compagnie qu'au niveau de ses filiales par le développement des services d'État-Major, le renforcement des équipes d'informatique ainsi que par l'extension ou la création de sociétés d'études et de services autonomes, dont il vous est rendu compte de façon détaillée dans la suite de ce rapport.

● **Du point de vue des structures de financement,** en dépit de la relative stagnation de la production globale, les encours de crédits distribués par le Groupe se sont encore accrus de 20% dans le courant de l'année 1970 et ont ainsi poursuivi leur progression à un rythme toutefois ralenti par rapport aux années précédentes. On a exposé dans le rapport de 1969 comment ce phénomène s'explique par le fait que les amortissements, dont le montant est déterminé par les productions anciennes, restent inférieurs au niveau atteint par la production actuelle. L'intégration de COFICA a eu en outre pour effet d'accroître encore le volume des financements globaux qui ont été portés à 17,4 milliards à la fin de l'année 1970.

L'augmentation totale des besoins de financement du Groupe a ainsi dépassé 3,9 milliards en 1970 et a continué de porter, pour la plus grande partie (2,8 milliards) sur des crédits ne bénéficiant pas de facultés de mobilisation directe auprès des organismes publics de réescompte.

Votre Société n'a pas éprouvé, en 1970, de difficultés particulières pour réunir les concours nécessaires. L'augmentation des ressources propres du Groupe résultant des profits non distribués ainsi que du gonflement des comptes clients a contribué pour près de 400 millions à la couverture des besoins de financement. Les concours directs des organismes de réescompte et des banquiers actionnaires ont fourni 800 millions de F. Pour le reste, la COMPAGNIE BANCAIRE a largement mis a profit le climat de détente qui a caractérisé, pendant la deuxième moitié de l'année 1970, les divers marchés des capitaux et notamment les marchés hypothécaire et monétaire, pour collecter des ressources complémentaires (2,7 milliards). Elle a mis également à profit cette conjoncture pour pratiquer une politique de consolidation systématique de sa trésorerie. Conjuguant l'augmentation des fonds propres évoquée précédemment, l'émission d'un second emprunt sur le marché obligataire (210 millions contre 180 millions en 1968), le développement du recours au marché hypothécaire (+ 1200 millions) et des pensions à long terme sur le marché monétaire (+ 900 millions) ainsi que l'accroissement des garanties de financement négociées auprès des établissements bancaires (700 millions), elle a accru de plus de 3,4 milliards les ressources permanentes qui donnent son assise à la structure financière du Groupe.

Cette politique de consolidation a permis, en dépit d'un accroissement élevé des besoins de financement, de respecter strictement les normes habituelles que votre Société impose à la structure de sa trésorerie et qui sont toujours notablement plus exigeantes que celles qui résultent

des dispositions imposées par la réglementation bancaire. Au 31 Décembre 1970, le total des ressources dont elle s'était assurée la disposition pendant une durée supérieure ou égale à six mois dépassait l'encours global de ses crédits non réescomptables. Dans le même temps, les concours à plus de deux ans susceptibles d'être inscrits au passif consolidé du Groupe (compte tenu des garanties de refinancement qui lui ont été consenties par ses banquiers actionnaires) représentaient un volume global de plus de 8 milliards de F, soit 44% du total du bilan consolidé et 90% de l'encours des crédits non réescomptables d'une durée supérieure à deux ans.

Votre Société a poursuivi, dans les premiers mois de l'année 1971, la même politique active de consolidation, allant même notablement au-delà de ce qu'imposerait le simple respect d'un équilibre rigoureux de sa trésorerie. Elle s'assure ainsi des moyens de financement garantissant par avance une partie de l'expansion prévisible des mois à venir.

● **Du point de vue enfin des résultats d'exploitation,** les tendances du coût de l'argent tout au long de l'année 1970 ont eu sur les résultats bénéficiaires de votre Compagnie et ceux des Sociétés de crédit de son Groupe les effets favorables que le rapport précédent laissait pressentir. Parmi les sociétés dont les résultats sont moins directement dépendants des fluctuations de la conjoncture financière, la C.F.E.C. dont les contrats anciens arrivent progressivement en période de rentabilité affiche également une notable progression. Seule, la SINVIM qui subit au niveau de son compte d'exploitation le contrecoup d'une conjoncture immobilière maussade reste à un niveau bénéficiaire comparable à celui de l'année précédente.

L'ensemble de ces évolutions a finalement eu pour effet de majorer de plus de 50% par rapport à l'année 1969, relativement médiocre il est vrai, les résultats consolidés du Groupe et de les porter nettement au-dessus (+ 35%) du niveau le plus élevé atteint dans le passé (en 1968). Il convient de souligner cependant que le bénéfice du Groupe s'est accru de 37% seulement de 1967 à 1970 alors que pendant cette même période, les encours consolidés étaient multipliés par 2, ce qui met clairement en évidence la compression très notable subie en moyenne par les marges depuis trois ans, compression conforme à une tendance que nous avions d'ailleurs prévue.

Cette évolution reflète, en réalité, l'incidence du renchérissement des conditions de refinancement sur l'équilibre d'exploitation d'organismes recourant dans une large mesure à la "transformation". L'allongement des durées, l'importance prise par les opérations de clientèle à taux ferme et la régression relative des financements réescomptables à taux variables, accroissent notablement la sensibilité des sociétés de crédit aux fluctuations du coût de l'argent à court et à moyen terme. Pour limiter l'instabilité de leurs résultats, ces sociétés ont pour seul recours de chercher à développer leurs moyens de financement de longue durée à taux garantis. C'est un objectif de cette nature que votre Groupe a visé en pratiquant la politique de consolidation évoquée ci-dessus et en recherchant systématiquement sur le marché hypothécaire, sur le marché monétaire et sur le marché financier les capitaux les plus longs et consentis à des conditions invariables. De ce point de vue, il est certain que l'amélioration des conditions d'approvisionnement du marché hypothécaire d'une part, la possibilité pour les établissements financiers

d'accéder librement au marché obligataire d'autre part, constitueraient des éléments très favorables à la réalisation de cet objectif.

Dans l'état, toutefois, du système financier français caractérisé par la faiblesse de son marché des capitaux à long terme, une telle politique a nécessairement ses limites. Il ne saurait être question d'assurer, comme le font certains organismes immobiliers hypothécaires et notamment le Crédit Foncier de France, un rigoureux parallélisme entre les échéances des prêts consentis et les moyens de financement collectés à taux ferme. Contraints ainsi de prendre en charge une grande part de la "transformation" opérée par le système bancaire, les établissements spécialisés, notamment ceux du secteur immobilier, se doivent de pratiquer une politique de marge prudente permettant de constituer des réserves suffisantes pour se prémunir contre les incidences d'importantes fluctuations des taux. C'est dans cet esprit que les Sociétés de votre Groupe ont toujours été particulièrement soucieuses de veiller à une relative préservation de leur marge financière en s'efforçant de maintenir un parallélisme approximatif entre les conditions nouvelles offertes à la clientèle et le coût de refinancement du moment.

Par un effet inverse du phénomène qui rendait compte de la contraction des résultats de 1969, les profits de l'exercice écoulé enregistrent une notable amélioration. Encore doit-on souligner que la baisse des taux, surtout à partir du second semestre, n'a eu, en raison du poids des financements antérieurs, qu'une incidence modérée sur les comptes de l'exercice 1970. De même, les aménagements de barèmes clients, portant sur les opérations nouvelles engagées tout au long de l'exercice, ne font sentir leurs effets que progressivement. Il faut donc s'attendre — si les tendances qui prévalent actuellement sur le marché de l'argent se prolongent — à une amélioration encore plus notable des résultats de l'exercice en cours.

On ne saurait trop insister, toutefois, sur le caractère fondamentalement contingent de ces variations. En bonne logique financière, ces suppléments ou ces insuffisances bénéficiaires devraient se compenser par des dotations (ou des reprises) à de substantielles provisions pour fluctuations de taux. Il est regrettable que l'Administration fiscale n'ait pas admis jusqu'à présent la constitution, en franchise d'impôts, de telles provisions. Dans ces conditions, il faut considérer que les résultats des sociétés de crédit profondément engagées dans les mécanismes de la "transformation" ne peuvent valablement être appréciés sur la base traditionnelle du simple exercice annuel. C'est sur un intervalle de temps plus long, englobant probablement plusieurs années, qu'une juste évaluation de la capacité bénéficiaire réelle de telles sociétés pourra raisonnablement être dégagée.

LA VIE DU GROUPE EN 1970

● L'activité propre de la Compagnie Bancaire

■ Notre Compagnie a continué en 1970, comme au cours des exercices antérieurs, à assumer une part importante du financement des crédits distribués par ses filiales, notamment dans le cadre d'opérations de trésorerie faisant appel aux ressources du marché monétaire et du marché hypothécaire. Nous avons évoqué ci-dessus les conditions dans lesquelles s'étaient déroulées ces opérations.

■ D'autre part, comme vous l'aviez autorisé au cours de votre Assemblée de 1969, nous avons procédé à l'émission sur le marché français d'un emprunt obligataire classique qui a permis de développer le volume des fonds à long terme dont dispose votre Compagnie. Cet emprunt, d'un montant de 210 millions de F, est représenté par 420 000 obligations 8,75% de 500 F amortissables en 12 ans au pair. Le prix d'émission a été fixé à 497 F, ce qui assure au souscripteur un rendement actuariel brut de 8,81%, compte tenu du crédit d'impôt. L'émission s'est déroulée en Octobre dernier de façon très satisfaisante.

Les besoins de financement auxquels doit faire face votre Société devant continuer à s'accroître, il nous paraît nécessaire de continuer à développer régulièrement le volume de ses ressources à long terme. Nous vous demandons donc d'autoriser votre Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, sur le marché français — ou sur les marchés internationaux si la conjoncture le permet — à de nouvelles émissions d'obligations ordinaires, à concurrence d'un montant global de 300 millions de F reprenant le montant de 90 millions de F non utilisé sur l'autorisation que vous nous aviez donnée lors de l'Assemblée générale de 1969.

■ Plusieurs des sociétés du Groupe ont procédé à des opérations financières :
— La Compagnie pour la Location d'Équipements Professionnels "LOCABAIL", afin de mettre ses fonds propres en harmonie avec ses perspectives de développement, a procédé à une nouvelle augmentation de son capital de 55 303 300 F à 73 737 700 F par l'émission en numéraire de 184 344 actions de 100 F, émises avec une prime de 320 F. Votre Compagnie a souscrit pour sa part 67 392 actions nouvelles pour 28 304 640 F.
– La COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE & DE CRÉDIT a porté son capital de 65 000 000 de F à 81 250 000 F par incorporation de réserves et distribution d'une action gratuite pour quatre actions anciennes. Votre Compagnie a reçu au titre de cette opération 34 689 actions supplémentaires.
– Enfin, LOCABAIL-IMMOBILIER, pour faire face au développement de ses besoins de financement, a porté son capital de 10 000 000 de F à 100 000 000 de F par l'émission en numéraire à 105 F de 900 000 actions de 100 F, à libérer à la souscription de la prime de 5 F et du quart du nominal; ces actions nouvelles ont été entièrement libérées dans la suite de l'exercice. La souscription de votre Compagnie a porté sur 285 201 actions nouvelles pour 29 946 105 F.

■ Nous avons déjà évoqué ci-dessus la prise de contrôle de COFICA par votre Compagnie, opération sur laquelle il n'y a donc pas lieu de revenir ici.

Il nous paraît, par contre, souhaitable de vous exposer en détail dès maintenant, bien qu'elles aient eu lieu en 1971, les opérations de restructuration entraînées par l'entrée de COFICA dans notre Groupe, opérations dont nous vous avons donné les lignes directrices ci-dessus. Elles sont, en effet, réalisées à l'heure actuelle, ayant été approuvées en tant que de besoin par les Assemblées Générales des Actionnaires des filiales intéressées, qui se sont tenues au cours du mois d'Avril dernier.

Elles comportent quatre opérations financières distinctes :

– La cession à l'Union Française de Banques de la partie du fonds de commerce de COFICA relative aux véhicules industriels et aux biens d'équipement pour un prix de 4 500 000 F.

– L'apport à LOCABAIL des actions de COFIBAIL détenues par COFICA estimées à 9 998 750 F, cet apport étant rémunéré par l'attribution à COFICA de 19 340 actions de 100 F, jouissance 1er Janvier 1971, créées par LOCABAIL. A la suite de cette opération, le capital de LOCABAIL se trouve porté de 73 737 700 F à 75 671 700 F, une prime d'apport de 8 064 750 F étant, en outre, dégagée à son bilan.

– L'apport à COFICA de la partie du fonds de commerce du CETELEM relative aux crédits "autos", "bateaux" ou "caravanes" distribués par le réseau des vendeurs agréés, estimé à 10 000 000 de F. Cet apport a été rémunéré par l'attribution au CETELEM de 153 846 actions de 50 F, jouissance 1er Janvier 1971, créées par COFICA. A la suite de cette opération, le capital de COFICA se trouve porté de 78 933 000 F à 86 625 300 F, une prime d'apport de 2 307 700 F se trouvant en outre dégagée à son bilan.

– Enfin, l'apport au CETELEM des actions de COFICA détenues par votre Compagnie, évaluées au prix de 65 F fixé lors de l'Offre Publique d'Échange, pour un montant global de 99 899 800 F. En rémunération de cet apport, votre Compagnie a reçu 290 406 actions de 100 F, jouissance 1er Janvier 1971, créées par le CETELEM. A la suite de cette opération, le capital du CETELEM se trouve porté de 45 000 000 de F à 74 040 600 F, une prime d'apport de 70 859 200 F se trouvant en outre dégagée à son bilan.

Ainsi que nous l'avons indiqué ci-dessus, la participation de la COMPAGNIE BANCAIRE dans le capital du CETELEM se trouve ainsi portée de 50,3% à 69,8%, le CETELEM détenant lui-même 97,6% du capital de COFICA.

■ Dans le cadre d'une réorganisation générale des avoirs immobiliers du Groupe, votre Compagnie a racheté au CETELEM pour 10 742 700 F la fraction que celui-ci détenait dans les sociétés anonymes immobilières contrôlant les immeubles occupés par le siège et les services centraux du Groupe. Cette opération a eu pour effet de dégager d'importantes plus-values dans les comptes du CETELEM, accroissant d'autant les fonds propres qui servent de base à la détermination du potentiel de crédit dont le respect est imposé par la réglementation des Établissements Financiers.

■ Par ailleurs, votre Compagnie a été amenée à prendre conjointement avec L'UNION FRANÇAISE DE BANQUES et LOCABAIL une participation dans L'INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL. La part de votre Compagnie est de 20 000 actions pour un montant de 2 000 000 de F, dont 760 000 F libérés.

■ Enfin, votre Compagnie a participé à diverses augmentations de capital et procédé à la libération, totale ou partielle, d'un certain nombre de participations prises antérieurement. Nous vous signalons notamment :

– La souscription de 8 186 actions de la COMPAGNIE FINANCIÈRE DE PARIS & DES PAYS-BAS. A cette occasion, il a été décidé de compléter cette participation jusqu'à une valeur d'inventaire de 10 000 000 de F afin de pouvoir bénéficier fiscalement du régime mère-filiale sur les dividendes versés par cette Société.

– La souscription de 112 000 actions de la SOCIÉTÉ CIVILE POUR L'ÉTUDE & L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE D'AFFAIRES RÉGIONAL DE RUNGIS "SECAR" pour un montant de 11 200 000 F.

– La souscription de 100 000 actions de la COMPAÑIA ESPAÑOLA DE TUBOS POR EXTRUSION "TUBACEX" pour un montant de 4 160 952,98 F.

● L'activité des Filiales

L'activité de nos principales filiales s'est poursuivie en 1970 dans des conditions qui vous sont exposées plus en détails pour chacune d'entre elles en troisième partie du présent rapport.

■ **L'UNION FRANÇAISE DE BANQUES** a ouvert 1 088 millions de F de crédits à l'équipement professionnel en 1970 contre 1 046 en 1969 (montants hors agios), en progression de 4%. Son encours équipement professionnel (hors agios) atteignait 1 811 millions au 31 Décembre 1970, contre 1 608 au 31 Décembre 1969, en progression de 12,6%.

Le bénéfice net de l'exercice ressort à 8 787 025,15 F, après constitution de tous amortissements et provisions jugés nécessaires. Il a permis de porter 5 000 000 de F aux réserves. La société a distribué un dividende de 8% au lieu de 5% l'an dernier, assorti d'un avoir fiscal qui en porte le total à 12%.

■ **LA COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS "LOCABAIL"** et ses deux filiales, la Compagnie pour la location d'Équipements Routiers et Commerciaux et la Société Française de Prêt-Bail & C° "LOCABAIL-AUTOMOBILE", ont poursuivi le développement de leurs opérations de "crédit-bail" : le montant des achats de matériel effectués au cours de l'année s'est élevé pour l'ensemble de ces sociétés à 639 millions de F contre 558 en 1969, en progression de 14,7%.

L'encours financé, toutes taxes comprises, atteignait 1 017 millions de F au 31 Décembre 1970, contre 787 au 31 Décembre 1969, en augmentation de 29,8%.

Les bénéfices nets de l'exercice se sont élevés à 8 323 351,62 F, après constitution de tous amortissements et provisions jugés souhaitables et ont permis la distribution par LOCABAIL du même dividende de 8%, servi à un capital accru du tiers, ce dividende étant assorti d'un avoir fiscal qui en porte le total à 12%.

■ **LE CETELEM** a ouvert 1 535 millions de F de crédits en 1970, contre 1 318 en 1969, soit une progression de 16,5%. Son encours propre atteignait en fin d'année 973 millions de F contre 841 à fin 1969, en augmentation de 15,7%.

Le bénéfice net de l'exercice ressort à 10 043 385,17 F après constitution de tous amortissements et provisions jugés nécessaires. Il a permis de doter les réserves de 6 294 510 F, auxquelles s'ajoutent 8 337 908,46 F de plus-values à long terme nettes provenant de la cession à la COMPAGNIE BANCAIRE d'actifs immobiliers. La société a distribué un dividende de 8%, au lieu de 5% l'an dernier, assorti d'un avoir fiscal qui en porte le total à 12%.

Nous vous rappelons que le CETELEM vient de porter son capital de 45 000 000 de F à 74 040 600 F par création d'actions d'apport remises à votre Compagnie en contrepartie des actions COFICA reçues d'elle. Il se propose de le porter successivement, d'abord à 88 848 700 F par émission en numéraire avec prime de 148 081 actions, jouissance 1er Janvier 1971, à raison de une action nouvelle pour cinq anciennes, puis à 103 656 800 F par incorporation de réserves et création de 148 081 actions, attribuées gratuitement aux actionnaires à raison de une action nouvelle pour six anciennes. Les opérations de souscription et d'attribution se dérouleront courant 1971.

■ **L'UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT** a ouvert 3 757 millions de F de crédits en 1970 contre 4 328 en 1969, soit une diminution de 13,2%. Son encours global atteignait 12 901 millions de F au 31 Décembre 1970 contre 10 902 à fin 1969, en augmentation de 18,3%.

Le bénéfice net de l'exercice s'est élevé à 17 216 202,53 F, après constitution de tous amortissements et provisions jugés nécessaires; il s'y ajoute 973 499,19 F de plus-values nettes. Ces résultats ont permis, après mise en réserve de 10 000 000 de F, la distribution d'un dividende de 8%, assorti d'un avoir fiscal qui en porte le total à 12%.

■ Les contrats souscrits à la **COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE & DE CRÉDIT** se sont élevés en 1970 à 2 331 millions de F contre 2 840 millions de F en 1969, soit une diminution de 18%. Le montant des contrats en cours atteignait en fin d'année 13 317 millions de F contre 11 570 à fin 1969, en augmentation de 15,1%.

Le bénéfice net de l'exercice ressort à 30 955 906,31 F après constitution de tous amortissements et provisions jugés nécessaires. Il a permis une dotation aux réserves de 23 700 000 F. Le dividende distribué sera de 8%, ce dividende étant assorti d'un avoir fiscal qui en porte le total à 12%. Rappelons que le capital de la C.F.E.C. auquel s'applique cette distribution a été accru d'un quart en 1970 par incorporation de réserves et distribution gratuite d'une action nouvelle pour quatre anciennes.

La société a décidé d'accroître de nouveau son capital de 81 250 000 F à 101 562 500 F par incorporation de réserves et création de 203 125 actions, jouissance 1er Janvier 1971, attribuées gratuitement aux actionnaires à raison de une action nouvelle pour quatre anciennes. Les opérations d'attribution se dérouleront courant 1971.

■ **LA SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE "SINVIM"** a continué à subir pendant la majeure partie de l'exercice la faiblesse de la conjoncture du marché immobilier. Les ventes se sont élevées à 250 millions de F contre 308 millions de F en 1969. Toutefois, les ouvertures de chantiers effectuées durant l'exercice ont porté sur 2 765 logements contre 1 957 en 1969.

Le compte de Pertes et Profits fait apparaître, après constitution de tous amortissements et provisions jugés nécessaires, un résultat bénéficiaire de 15 725 825,75 F pour l'exercice. Une partie des profits de l'activité a été remployée en exonération d'impôt dans des opérations d'investissements immobiliers.

Le dividende servi sera de 5%, comme au titre de l'exercice précédent.

■ **LOCABAIL-IMMOBILIER,** "Société Immobilière pour le Commerce et l'Industrie" fonctionnant dans le cadre de l'ordonnance du 28 Septembre 1967, constituée en 1968, a poursuivi le développement rapide de ses opérations. Il a été veillé, en face d'un marché fortement demandeur, à réaliser la meilleure sélection des opérations tant sur le plan de la sécurité que sur celui de la rentabilité.

Le bénéfice de l'exercice ressort à 5 737 372,51 F après constitution de tous amortissements et provisions jugés souhaitables. Il a permis la mise en distribution d'un dividende de 7,60 F par action ancienne et de 4,75 F par action nouvelle.

Rappelons que le dividende de l'an dernier était de 4,38 F par action et ne portait que sur un capital de 10 000 000 de F au lieu de 100 000 000 de F cette année.

Pour l'ensemble des sept sociétés ci-dessus, les distributions atteignent ainsi 41,5 millions de francs, contre 29,7 millions de francs au titre de l'exercice 1969, en progression de 40 %.

■ **"COFICA"** entrée dans votre Groupe à la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Décembre dernier, a connu un exercice difficile en 1970 : le montant des crédits accordés, agios compris, a été de 1 125 millions de F contre 1 207 en 1969, en diminution de 6,8%. Son encours en fin d'année s'élevait à 1 129 millions de F contre 1 199 à fin 1969, en diminution de 5,8%.

Il a paru souhaitable, dans le cadre de la réorganisation de la Société, de renforcer notablement par rapport aux usages antérieurs les provisions pour risques. Après dotation de 14 543 886,77 F à ces dernières, le compte de Pertes et Profits fait apparaître un solde nul, contre une perte de 16 866 750,82 F pour l'exercice 1969.

Les mesures de réorganisation en cours et de restructuration au sein du Groupe des activités de COFICA, du CETELEM, de l'U.F.B. et de LOCABAIL vous ont été exposées ci-dessus.

■ **LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES & DE GESTION DES CENTRES D'ÉQUIPEMENT "SEGECE"** a poursuivi son activité de façon satisfaisante, mettant à son actif la conception et la

promotion de plusieurs nouveaux centres commerciaux. Elle a continué à assurer une part déterminante dans la réalisation du Centre Commercial de la Belle Épine qui sera le plus important d'Europe et dont l'inauguration est prévue pour l'automne 1971. Elle a, de même, poursuivi pour le compte de la Société d'Économie Mixte de Créteil l'étude et la promotion des zones d'activités de la nouvelle ville.

■ **LA SOCIÉTÉ POUR L'ÉTUDE ET L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE D'AFFAIRES RÉGIONAL DE RUNGIS "SECAR"**, qui a pour objet la réalisation du Centre Commercial Régional de la Belle Épine, a en 1970 mis au point ses structures financières et procédé à une première augmentation de son capital de 2 à 20 millions de F.

A côté de la COMPAGNIE BANCAIRE se trouvent associés dans cette Société plusieurs Groupes financiers de premier plan : Crédit Lyonnais, Société Générale, Banque Nationale de Paris, Groupe de la Banque de Paris et des Pays-Bas, Crédit Industriel et Commercial, Groupe du Crédit Commercial de France, Union des Assurances de Paris, Assurances Générales de France, Groupe des Assurances Nationales.

L'ouverture du Centre Commercial est prévue pour l'automne 1971. Deux grands magasins, Galeries Lafayette et Bazar de l'Hôtel-de-Ville, en constitueront les pôles d'attraction au milieu d'une centaine d'autres surfaces commerciales dont la mise en location se déroule dans d'excellentes conditions.

■ **LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT DE CRÉTEIL "SEMAEC"**, dont les principaux actionnaires sont la Commune de Créteil, la Compagnie Bancaire et la Caisse des Dépôts et Consignations, a été créée en vue de la réalisation de la nouvelle cité de Créteil. Elle a développé ses activités conformément aux prévisions, en étroite et confiante collaboration avec les Autorités Municipales.

Actuellement, les premiers logements commencent à être occupés, les zones industrielles équipées sont presque totalement vendues et les premières usines entrent en activité. L'Université a ouvert ses portes depuis le mois de Novembre, pour la première tranche de bâtiments, et la Préfecture depuis fin Mars.

Cinq mille logements vont être édifiés sur les terrains déjà équipés et vendus à des promoteurs. Un terrain pour le Centre Commercial Régional, qui sera de dimensions analogues à celui de la Belle Épine, a été cédé à une filiale de votre Groupe : les travaux de fondations doivent commencer à la fin de l'année. Enfin, un quartier de bureaux à réaliser est en vente, dans lequel la SINVIM a pris une part importante.

■ Nous vous rappelons que **LA SOCIÉTÉ D'INFORMATIQUE ET DE SYSTÈMES "SIS"** a été constituée en Septembre 1969. Elle réunit maintenant une équipe d'informaticiens qui s'est consacrée à l'intérieur du Groupe à une activité de conseil et d'élaboration de services informatiques. Elle est également intervenue occasionnellement comme consultant à l'extérieur du Groupe. Une méthodologie et des produits informatiques d'usage général ont été en outre mis au point.

■ Pour leur gestion, votre Compagnie et ses filiales font appel à des techniques de gestion avancées, mettant en œuvre des matériels qui ont été regroupés au sein d'une société spécialisée : **GESTION SERVICE.** Cette société intervient dans les domaines du microfilm et de l'informatique.

Dotée d'une des premières imprimantes cathodiques installées en France, elle assure la reproduction en "microfilms" d'une fraction importante des documents utilisés par les Sociétés du Groupe. Les moyens dont elle dispose et les spécialistes qu'elle comprend lui ont, en outre, permis de fournir des services à des entreprises étrangères au Groupe.

■ **ALPHANUMERIC FRANCE** et **PHOTOCOMPOSITION SERVICES EUROPE,** créées le 30 Décembre 1969, ont réellement commencé leurs activités au cours du second semestre 1970, après installation en Juin de la photocomposeuse APS 3 et sa connexion à un ordinateur IBM 360/40. Après une mise en route rapide réalisée dans de bonnes conditions, et une formation théorique et pratique d'un personnel soigneusement sélectionné, les premiers travaux de photocomposition programmés ont été réalisés au cours du quatrième trimestre.

● En y comprenant l'effectif de COFICA, rattaché au Groupe à la date du 31 Décembre 1970, l'effectif global des multiples Sociétés et Organismes divers du Groupe atteignait 4 662 personnes à la fin de l'année 1970. L'effectif des Sociétés autres que COFICA s'est accru de 170 personnes. Ces chiffres ne comprennent pas les effectifs des personnels temporaires et intérimaires; ces derniers ont été particulièrement importants au cours du second semestre de 1970 en raison de l'engagement pris par la Direction de la Compagnie Bancaire de reclasser dans les diverses Sociétés ou Organismes du Groupe le personnel de COFICA que la réorganisation de cette Société pourrait faire apparaître en excédent; pour être en mesure de faire face, le moment venu, à cet engagement, les diverses Sociétés du Groupe avaient pratiquement cessé de recruter des collaborateurs titulaires dès l'été 1970.

Nous avions annoncé l'an dernier que des discussions avaient été engagées avec les représentants des instances représentatives du personnel; ces échanges de vues ont abouti à la signature le 29 Décembre 1970 de dispositions importantes devant s'insérer dans un accord d'entreprise d'ensemble; ces dispositions fixent notamment le régime général des relations entre le personnel et les différentes sociétés de notre Groupe; elles ont pour objet de définir également les divers avantages sociaux dont bénéficie uniformément l'ensemble du personnel des diverses sociétés.
Des discussions se poursuivent encore actuellement sur deux domaines essentiels; la formation d'une part et, d'autre part, les modalités de participation du personnel dans les institutions paritaires créées au niveau du Groupe pour résoudre des problèmes qui ne peuvent être résolus dans le cadre de chacune des Sociétés prises isolément.

L'application de l'accord de Groupe sur la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises a permis, malgré les restrictions d'activité et de résultats dont les raisons vous sont connues, d'attribuer à l'ensemble du personnel, au titre de l'exercice 1969, un intéressement de 4,4061% soit l'équivalent de 67,75% d'un mois de salaire. La masse globale de l'intéressement s'est élevée à 3 990 201 F pour 4 216 bénéficiaires.

L'année 1970 a été marquée pour l'ensemble de nos collaborateurs par des difficultés de toute nature qui ont rendu leur tâche particulièrement difficile; d'une part, nous avons procédé à une redistribution quasi générale des locaux dont nous disposions dans la Région Parisienne. Nous avons dû, en effet, tout d'abord abandonner des bureaux que la Société Française des Pétroles B.P. mettait à notre disposition dans son immeuble de Courbevoie, en raison des besoins propres de cette Société; d'autre part, nous avons pu mettre en service au printemps notre nouvel immeuble du Front de Seine. La presque totalité des services des diverses Sociétés a connu, en conséquence, au cours de cette année, les difficultés de déménagement et d'installation dans des locaux nouveaux : au prix de gênes et d'un surcroît de travail non négligeable pour tous nos collaborateurs, nous avons pu, de la sorte, parvenir à une meilleure organisation de nos Services.

Par ailleurs, dans plusieurs Sociétés, de nouvelles étapes d'automatisation ont été franchies, avec les problèmes qui généralement les accompagnent. Enfin, la préparation des transferts d'activité et de personnel résultant de l'intégration de COFICA dans notre Groupe, a entraîné une surcharge de travail pour les diverses sociétés intéressées dans les trois derniers mois de l'année.

Nous sommes heureux d'exprimer ici à tous les collaborateurs de tous grades et qualifications de notre Groupe — qui sont les artisans de la prospérité de nos affaires — notre gratitude pour le dévouement et l'efficacité qu'ils ont, sans relâche, apportés dans leurs travaux.

● Renseignements sur les participations

Comme chaque année, nous vous donnons ci-après quelques informations sur l'activité durant le dernier exercice des principales sociétés dans lesquelles votre Compagnie et ses filiales détiennent des participations.

■ Les **SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES D'INVESTISSEMENT** dont votre Compagnie détient une part de capital, ont poursuivi la réalisation de leurs programmes de constructions destinées à la location.

Les résultats de ces Sociétés pour l'exercice 1970 sont les suivants :

– **L'UNION IMMOBILIÈRE DE FRANCE** exploitait au 31 Décembre 1970 un parc de logements voisin de celui qui existait au 31 Décembre 1969. Les loyers encaissés, en progression de 8 % environ sur l'exercice précédent devraient permettre la distribution d'un dividende de 5,3 F contre 5,10 F au titre de l'exercice 1969.

– **LE GROUPEMENT POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION** possède près de 2 450 logements en location et a encaissé 21,3 millions de F de loyers en 1970, soit une progression de 12 % sur l'an passé. Le dividende distribué au titre de l'exercice 1970 serait de 6,20 F par action contre 6 F en 1969, pour un capital augmenté d'un tiers.

– Les loyers et primes perçus par la **SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DU NORD "SIMNOR"** ont atteint 11,2 millions de F en 1970, soit une progression de plus de 16 % sur ceux de l'an passé. Le dividende mis en distribution serait de l'ordre de 5,8 % par action contre 5,1 % au titre de l'exercice 1969.

– **L'UNION GÉNÉRALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS " UGIMO "** a encaissé au cours de l'année 1970 15,6 millions de F de loyers, soit 14 % de plus qu'en 1969. Le dividende de 1970 serait de 5,25 F par action contre 5 F en 1969.

■ Les gares routières créées par les Sociétés **"SOGARIS"** et **"GARONOR"** ont connu des conditions d'exploitation très difficiles en 1970, qui entraînent à nouveau des résultats déficitaires.

Après trois années d'exploitation, il semble établi que les activités de transit de marchandises ne permettront pas dans un avenir prévisible d'assurer la rentabilité des investissements réalisés par les deux Sociétés. Aussi diverses actions ont été entreprises pour améliorer la situation financière de ces entreprises.

GARONOR poursuit activement la construction d'entrepôts dont la location doit assurer la rentabilité des capitaux investis.

La situation de SOGARIS est plus préoccupante : en Octobre 1970, une Assemblée Générale Extraordinaire a décidé que la Société poursuivrait son activité malgré la perte des 3/4 de son capital. Un groupe d'étude poursuit l'élaboration d'un programme d'assainissement financier et il semble que l'on puisse envisager des solutions avec l'aide de la SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE LA RÉGION PARISIENNE (PARIS RUNGIS) "SEMMARIS".

■ L'activité de promotion immobilière de la **COMPAGNIE GÉNÉRALE DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER "COGEDIM"** s'est poursuivie favorablement. Au cours de l'exercice, le volume des ventes régularisées s'est élevé à 152 millions de F. Les programmes mis en chantier comprennent 1 666 logements et 13 300 m2 de bureaux pour un montant de 140 millions de F.

D'importants programmes sont en préparation : sur les terrains déjà acquis, 1 200 logements et 50 000 m2 de bureaux pour un prix de revient de 300 millions de F; sur des terrains sous options, 3 000 logements et 50 000 m2 de bureaux pour un prix de revient de 680 millions de F.

Les résultats en progression permettront de proposer à l'Assemblée Générale le paiement d'un dividende net de 6 %, contre 5 % en 1969.

■ La **SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS ET HOTELIERS "SOFITEL"** a connu en 1970 des conditions d'exploitation plus favorables qu'en 1969, permettant de dégager des résultats positifs d'environ un million qui seraient affectés à l'apurement partiel des reports déficitaires des années précédentes. Des accords passés avec un certain nombre d'exploitants hôteliers ont permis d'accroître le nombre des hôtels portant la marque SOFITEL, qui est actuellement de 10. La Société poursuit sa politique de développement en étudiant la réalisation d'un hôtel de 600 chambres à Paris, Porte de Sèvres.

■ La **SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR LES INDUSTRIES DU TOURISME "SFIT"** a progressivement concentré et développé ses activités dans le secteur de la promotion des stations

de montagne et de bord de mer. Elle a diminué parallèlement le nombre et l'importance de ses participations dans les autres branches d'activité du tourisme, en particulier dans l'hôtellerie.

Les résultats d'exploitation ont progressé. Le compte de profits et pertes a toutefois été affecté par les moins-values résultant de la cession de certaines participations hôtelières acquises au cours des premières années de fonctionnement de la Société.

■ **EUROPEAN ENTERPRISES DEVELOPMENT COMPANY "E.E.D."** spécialisé dans le développement des affaires basées sur des innovations, poursuit son activité dans des conditions favorables. Ses structures ont été renforcées en 1970, et l'expansion géographique de la Société a été marquée par l'ouverture d'un bureau en Allemagne.

Au cours du dernier exercice, E.E.D. a vendu trois investissements réalisant un gain en capital de plus de $ 900 000; l'âge moyen des investissements était de 3 ans 1/2, et leur coût était d'environ $ 450 000.

Le bénéfice total après impôts de l'exercice 1970 s'élèvera à $ 1 450 000. Le bénéfice net sera de $ 500 000 après amortissement des frais d'augmentation de capital et provisions pour risques sur le portefeuille.

LE BILAN ET LES RÉSULTATS DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Le bilan de votre Société vous est présenté cette année sous une forme nouvelle, conformément aux prescriptions de la Commission de Contrôle des Banques. Vos Commissaires vous donneront toutes indications à ce sujet.

Le bilan arrêté au 31 Décembre 1970 marque de nouveau une progression sensible par rapport à celui établi à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant notamment l'émission de l'emprunt obligataire de 210 millions de F réalisé au cours de l'exercice.

L'accroissement du poste "Titres de filiales et Participations" qui passe de 213 552 344,37 F à 395 278 180,88 F reflète essentiellement deux éléments :

– tout d'abord les apports d'actions COFICA reçus pour un montant global de 93 202 618,28 F dans le cadre des opérations approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Décembre dernier. Ce montant est équilibré au passif du bilan par l'accroissement de 17 834 600 F du capital social et le dégagement de 75 368 011,28 F de primes d'apport et de fusion.

– en second lieu la part que votre Compagnie a prise dans les augmentations de capital de LOCABAIL, à concurrence de 28 304 640 F et de LOCABAIL-IMMOBILIER, à concurrence de 29 946 105 F, ainsi que dans diverses autres souscriptions ou libérations d'actions, opérations que nous avons évoquées ci-dessus.

D'autre part diverses cessions de participations effectuées durant l'exercice, tout en atténuant les effets de ces opérations sur le niveau du portefeuille-titres, ont permis de dégager des plus-values à long terme ou exonérées de 1 004 014,25 F.

Par ailleurs, l'ensemble des postes "valeurs reçues en pension ou achetées fermes" et "crédits à la clientèle" au bilan, "effets escomptés circulant sous notre endos" et "valeurs données en pension à recevoir" au hors-bilan, est passé de 5 277 948 854 F à 6 663 596 533,53 F, reflétant l'accroissement des concours que votre Compagnie apporte à ses filiales pour le financement de leurs opérations. Les "engagements par cautions et avals" au hors-bilan, sont passés de même de 743 459 250,95 F à 817 793 791,75 F.

Les résultats d'exploitation sont en augmentation sur ceux de l'exercice précédent. Nous vous rappelons qu'ils comportent d'une part les dividendes afférents à l'exercice 1969 des participations détenues par votre Compagnie, soit 10 510 635,84 F, d'autre part les recettes correspondant aux concours qu'elle apporte à ses filiales pour le financement de leurs opérations.

Le Compte de Pertes et Profits, après amortissements et provisions divers pour un montant de	30 635 393,54 F
(dont :	
– 9 008 512,22 F d'amortissements de frais d'émission des obligations 8,75% 1970 et de frais des opérations ayant abouti à la prise de contrôle de COFICA,	
– 2 066 936,78 F de "provision Moyen Terme",	
– 945 678,00 F de "provision pour investissement",	
– 2 000 000,00 de F de "provision pour éventualités diverses",	
– et 12 369 522,00 F de provision pour impôt),	
puis imputation de la part qui incombe à la COMPAGNIE BANCAIRE dans l'intéressement du Personnel du Groupe au titre de l'exercice 1969	945 678,00 F
fait apparaître un solde de	**17 873 487,24 F**
auxquels s'ajoutent des plus-values nettes de	932 469,25 F
Compte tenu du report à nouveau au 1er Janvier 1970 de	529 106,10 F
le bénéfice à répartir s'établit à	19 335 062,59 F

Nous vous proposons de le répartir comme suit :

– à la réserve légale ..... qui se trouvera portée ainsi à son maximum légal de 13 783 460 F	1 783 460,00 F
– au fonds de prévoyance prévu à l'article 66 des statuts	7 000 000,00 F
– à la réserve provenant de plus-values à long terme.	234 400,62 F
– aux actionnaires porteurs des actions nos 1 à 1 200 000 à titre de :	
• dividende statutaire : 5%	6 000 000,00 F
• superdividende : 3%	3 600 000,00 F
soit au total 9 600 000 F.	
Attribution statutaire du Conseil	400 000,00 F
Solde à porter au compte "Report à nouveau".....	317 201,97 F

Si vous approuvez les dispositions ci-dessus, le dividende de l'exercice ressortira à 8 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 4 F, pour les actions nos 1 à 1 200 000. Nous vous rappelons que les actions nos 1 200 001 à 1 378 346 ont été créées avec jouissance du 1er Janvier 1971 au bénéfice des actionnaires de l'Omnium et de ceux des actionnaires de COFICA qui ont accepté l'Offre Publique d'Échange de leurs titres; elles ne reçoivent donc pas de dividendes au titre de l'exercice 1970.

En application des dispositions de l'article 47 de la loi du 12 Juillet 1965, nous vous rappelons que les dividendes des trois exercices antérieurs avaient été de 8 F par action, assortis d'un avoir fiscal de 4 F.

Nous vous demandons d'approuver le bilan et les comptes de l'exercice ainsi que le rapport de vos Commissaires sur les opérations visées à l'article 143 de la loi du 24 Juillet 1966 et nous vous prions de bien vouloir, en conséquence, donner quitus aux membres de votre Directoire et de votre Conseil de Surveillance.

Les mandats de quatre membres de votre Conseil, MM. J. BURIN DES ROZIERS, A. de CAZANOVE, L.-C. de FOUCHIER et J. REYRE venant à expiration, nous vous demandons de bien vouloir les renouveler pour une période de six années.

D'autre part, nous vous proposons de modifier la rémunération de vos Censeurs. Les fonds propres comme l'activité de votre Compagnie ne cessent en effet de croître et les responsabilités de vos Censeurs augmentent de ce fait régulièrement; il nous a paru raisonnable de vous proposer de fixer la rémunération de chacun d'eux à 50 000 F.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte, pour l'exercice 1970, de l'exécution du mandat que vous avez bien voulu nous confier.

Les documents comptables et administratifs nécessaires à l'exécution de nos contrôles ont été tenus régulièrement à notre disposition et nous avons pu, ainsi, effectuer toutes les vérifications que nous avons jugées indispensables.

Ces contrôles ont comporté, outre un examen général des écritures et comptes sociaux, des sondages sur divers points particuliers.

Les méthodes d'évaluation sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Par contre, la présentation des comptes a subi un certain nombre de modifications, du fait de la mise en vigueur, à compter du 1er Janvier 1970, du nouveau Plan Comptable, établi par la Commission de Contrôle des Banques.

- *Les observations suivantes peuvent être faites sur les postes du bilan :*

actif

Bons du Trésor et valeurs reçus en pension ou achetés ferme	F	895 642 750,—
et		
Crédits à la Clientèle-Portefeuille	F	22 114 384,—
Ces deux rubriques correspondent à l'ancienne rubrique "Portefeuille effets", et représentent le montant du portefeuille nourri par la Compagnie Bancaire.		
Crédits à la Clientèle, Comptes débiteurs	F	278 123 399,53
Cette rubrique comprend notamment le montant d'opérations en participation, faites avec le CETELEM, pour F 180 013 753,90.		

Comptes de régularisation et divers ..... F 46 023 998,58

Les produits à recevoir à la clôture de l'exercice s'élèvent à F 45 451 772,51.

Débiteurs divers ..... F 52 920 076,30

Il s'agit, pour l'essentiel, d'avances à des Sociétés du Groupe, et à des Sociétés dans lesquelles la Compagnie Bancaire détient une participation.

Titres de filiales et participations ..... F 395 278 180,88

La valeur d'acquisition des titres en portefeuille se trouve diminuée des montants ci-après :

- Provision pour dépréciation ..... F 4 702 820,—
- Amortissements en réemploi de plus-values .. F 34 015 790,65

Immobilisations ..... F 9 564 642,39

Cette rubrique, qui recouvre les deux anciennes rubriques "Frais à amortir" et "Immobilisations" comprend :

- les immobilisations pour F 79 329,30, après amortissements de F 459 694,64;
- les frais à amortir pour F 9 485 313,09, se décomposant de la manière suivante :

– frais exceptionnels de l'opération "COFICA"	F	1 288 422,07
moins amortissements	F	1 288 422,07
		—
– frais d'émission de l'emprunt obligataire 8,75%, Novembre 1970	F	7 720 090,15
moins amortissements	F	7 720 090,15
		—
– prime de remboursement des obligations 7%, Novembre 1968	F	9 614 969,—
moins amortissements	F	1 373 614,24
	F	8 241 354,76
– prime de remboursement des obligations 8,75%, Novembre 1970	F	1 260 000,—
moins amortissements	F	16 041,67
	F	1 243 958,33

passif

Instituts d'émission, banques et entreprises non bancaires, admises au Marché Monétaire :

- Comptes à vue ..... F 127 553 921,28
- Comptes à échéance ..... F 456 628 750,—

Les comptes de l'UCB et du CETELEM, qui figuraient antérieurement dans les rubriques "Comptes courants" et "Bons et comptes à échéance fixe", sont compris dans cette rubrique pour F 193 544 018,25

Comptes d'entreprises et divers :

- Comptes à vue ..... F 64 265 785,87
- Comptes à échéance ..... F 130 619 455,—

et

Comptes de particuliers :

- Comptes à échéance ..... F 4 660 802,42
- Comptes d'épargne à régime spécial ..... F 14 252 530,93

Ces deux rubriques reprennent les comptes qui figuraient antérieurement dans les rubriques "Comptes courants" et "Bons et comptes à échéance fixe", sous déduction des comptes UCB et CETELEM, repris dans la rubrique précédente.

Comptes de régularisation provisions et divers ..... F 96 709 771,34

Sont compris dans cette rubrique, les comptes de régularisation comprenant essentiellement les charges à payer pour un montant de F 54 530 609,27, et les provisions qui figuraient antérieurement dans les "Créditeurs Divers".

Obligations ..... F 450 698 180,—

Les obligations échues à rembourser, qui figuraient antérieurement dans les "Créditeurs divers", sont comprises dans cette rubrique, pour un montant de F 4 181 000,—.

Réserves ..... F 221 095 354,80

Deux nouveaux comptes apparaissent :

- Prime de fusion ..... F 17 498 311,28
- Prime d'apport ..... F 57 869 700,—

Ces primes résultent de la fusion-absorption de "l'OMNIUM de PARTICIPATIONS FINANCIÈRES et de VALEURS MOBILIÈRES", et de l'apport des actions "COFICA" à votre Société, à la suite de l'Offre Publique d'Échange. Ces deux opérations ont été approuvées par votre Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Décembre 1970.

● *En application de l'article 356 de la loi sur les Sociétés Commerciales, nous mentionnons ci-après les acquisitions de titres ou de droits ayant procuré une participation de 10 % dans le capital des Sociétés correspondantes :*

– 7 500 parts de la SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE du CENTRE COMMERCIAL DE LIBOURNE EST (S.O.C.I.C.C.L.E.).

– 300 actions de la SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DE PARCS D'ATTRACTIONS et de LOISIRS (S.E.P.A.L.).

– 1 325 actions de la SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE DU 25, AVENUE KLÉBER.

– 3 800 actions de la SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE LA PÉROUSE-DUMONT D'URVILLE.

– 25 actions de la SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE KLÉBER-SAINT-DIDIER.

– 1 517 604 actions COFICA, acquises au cours de l'exercice, portant le montant global de la participation de la COMPAGNIE BANCAIRE à 1 539 142 actions.

De même que pour les exercices précédents, les congés payés courus au 31 Décembre, ainsi que la contribution au titre de 1970 à la participation des salariés aux fruits de l'expansion n'ont pas été provisionnés.

Par ailleurs, nous avons eu connaissance du rapport de votre Directoire, ainsi que du texte des résolutions qui vous seront présentées. Ces documents n'appellent pas d'observations de notre part.

Enfin, l'affectation des résultats qui vous sera proposée est conforme à la loi et à vos statuts.

En conclusion des examens auxquels nous avons procédé, dans le cadre de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous certifions que le bilan et les comptes de résultats qui vous sont présentés sont réguliers et sincères.

Paris, le 31 Mars 1971.

Lucien Launiau *Robert Mazars*

Commissaires aux Comptes Inscrits.

RAPPORT SPÉCIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur les Opérations visées à l'article 143 de la loi du 24 Juillet 1966

Mesdames, Messieurs,

Les opérations entrant dans le cadre de celles qui sont visées à l'article 143 de la loi du 24 Juillet 1966, sont les suivantes :

– Acquisition de 1 325 actions de 5 F de la S.A.I. du 25, Avenue Kléber;

– Acquisition de 3 800 actions de 100 F de la S.A.I. La Pérouse-Dumont d'Urville;

– Acquisition de 25 actions de 100 F de la S.A. Kléber-Saint-Didier.

Ces acquisitions, pour un montant total de F 10 742 700, ne motivent aucune observation de notre part.

Comme au cours des exercices précédents, les opérations effectuées avec les différentes Sociétés du Groupe, dont nous avons eu par ailleurs connaissance, nous paraissent entrer dans le cadre des opérations courantes, conclues à des conditions normales, visées à l'article 144 de la Loi.

Paris, le 31 Mars 1971.

Lucien Launiau *Robert Mazars*
Commissaires aux Comptes Inscrits.

COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan de la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1970

actif

		Avant répartition	Après répartition
Caisse, Instituts d'Émission, Trésor Public, Comptes Courants Postaux		7 633 904,32	7 633 904,32
Banques et entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire			
Comptes à vue	22 125 784,33		
Comptes et Prêts à échéance	1 200 000,00	23 325 784,33	23 325 784,33
Bons du Trésor et Valeurs reçues en pension ou achetées ferme		895 642 750,00	895 642 750,00
Crédits à la clientèle-Portefeuille		22 114 384,00	22 114 384,00
Crédits à la clientèle-Comptes débiteurs		278 123 399,53	278 123 399,53
Compte de régularisation et divers		46 023 998,58	46 023 998,58
Débiteurs divers		52 920 076,30	52 920 076,30
Titres de Filiales et Participations		395 278 180,88	395 278 180,88
Immobilisations		9 564 642,39	9 564 642,39
		1 730 627 120,33	**1 730 627 120,33**

hors bilan

(1) dont 698 068,63 F provenant de plus-values exonérées

passif

			Avant répartition	Après répartition
Instituts d'Émission, Banques et Entreprises non bancaires admises au Marché Monétaire				
Comptes à vue		127 553 921,28		
Comptes et Emprunts à échéance		456 628 750,00	584 182 671,28	584 182 671,28
Comptes d'entreprises et divers				
Comptes à vue		64 265 785,87		
Comptes à échéance		130 619 455,00	194 885 240,87	194 885 240,87
Comptes de Particuliers				
Comptes à échéance		4 660 802,42		
Comptes d'Épargne régime spécial		14 252 530,93	18 913 333,35	18 913 333,35
Comptes de régularisation Provisions et Divers			96 709 771,34	96 709 771,34
Créditeurs Divers			6 778 385,07	16 778 385,07
Comptes d'Opérations sur titres			194 521,03	194 521,03
Obligations				
Obligations échangeables 4,50% 1965		72 675 680,00		
Autres Obligations		378 022 500,00	450 698 180,00	450 698 180,00
Réserves	avant répartition	après répartition		
Prime d'échange	9 302 120,00	9 302 120,00		
Prime de fusion	17 498 311,28	17 498 311,28		
Prime d'apport	57 869 700,00	57 869 700,00		
Réserve légale	12 000 000,00	13 783 460,00 (1)		
Fonds de Prévoyance	33 000 000,00	40 000 000,00		
Réserves provenant de plus-values exonérées	6 599 703,82	6 599 703,82		
Réserves plus-values à long terme	84 825 519,70	85 059 920,32	221 095 354,80	230 113 215,42
Capital			137 834 600,00	137 834 600,00
Report à nouveau			529 106,10	317 201,97
Bénéfice de l'exercice			17 873 487,24	—
Plus-values diverses de l'exercice			932 469,25	—
			1 730 627 120,33	**1 730 627 120,33**

Valeurs données en pension à recevoir	5 116 850 000,00
Effets escomptés circulant sous endos	350 866 000,00
Engagements par cautions et avals	817 793 791,75
Ouvertures de crédits confirmés	27 000,00

Compte de pertes et profits

débit

Intérêts, Commissions et divers réglés		569 589 472,52
Frais Généraux		
Dépenses de personnel	3 947 765,91	
Patente et contributions diverses	111 685,72	
Autres frais généraux	4 701 430,96	8 760 882,59
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		945 678,00
Amortissements		
des immobilisations	195 449,44	
des primes de remboursement	657 039,00	
des frais exceptionnels	9 008 512,22	9 861 000,66
Provisions		
pour risque moyen terme	2 066 936,78	
pour créances douteuses	2 136 756,10	
pour éventualités diverses	2 000 000,00	
pour dépréciation du portefeuille-titres	1 255 500,00	
pour investissement	945 678,00	8 404 870,88
Provision pour impôt sur les sociétés		12 369 522,00
Provision pour impôt sur les plus-values		26 045,00
Plus-values disponibles		932 469,25
Bénéfice d'exploitation		17 873 487,24
		628 763 428,14

crédit

Intérêts, Commissions et divers perçus	616 038 778,05
Revenus des titres de filiales et de sociétés d'investissement	8 011 076,41
Autres produits du Portefeuille-titres	2 499 559,43
Provisions devenues sans objet	1 210 000,00
Plus-values à long terme et exonérées de l'Exercice	1 004 014,25
	628 763 428,14

Résultats nets par action ajustée *(1)*

(sur la base d'une action actuelle, en francs)

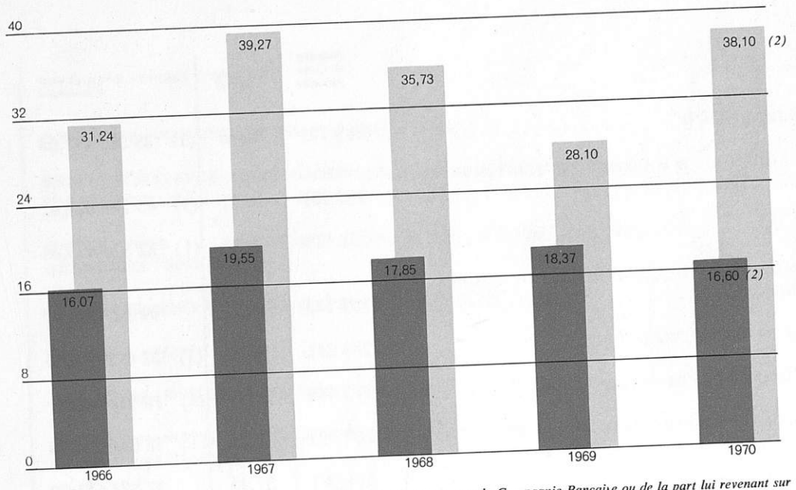

(1) Ces chiffres ne tiennent pas compte des plus-values réalisées par la Compagnie Bancaire ou de la part lui revenant sur celles réalisées par ses filiales
- *plus-values réemployées (art 40 C.G.I.) : 34 millions de F*
- *plus-values à long terme nettes : 97,1 millions de F*

(2) sur 1 378 346 actions

Cours de l'action ajustée

(sur la base d'une action actuelle, cours du dernier vendredi du mois)

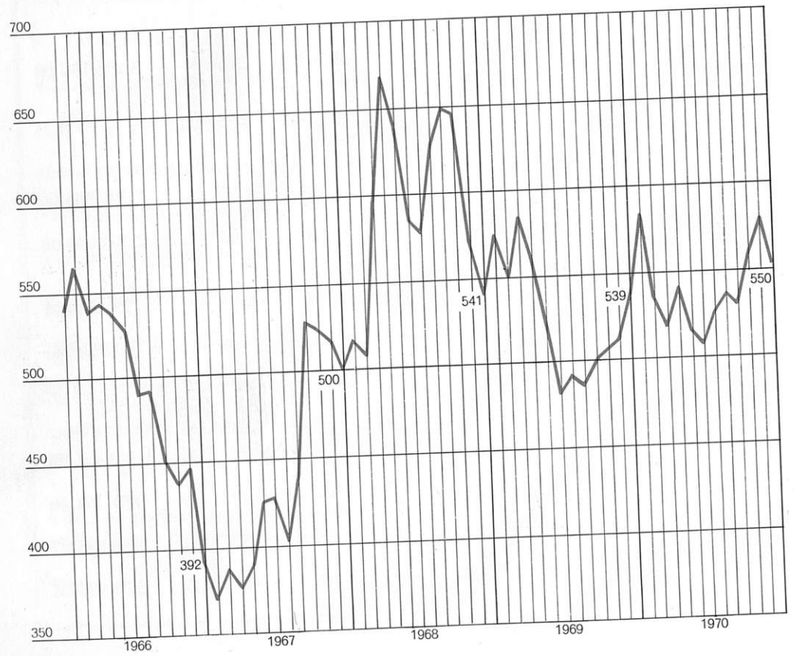

Annexe 1 : portefeuille titres de la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1970

Valeur d'inventaire : 395 278 180,88 F

1 - Sociétés du Groupe	Nombre de titres détenus	% du capital	Valeur d'inventaire
UNION FRANÇAISE DE BANQUES "U.F.B."	299 721	66,60	(1) **28 365 497,68**
COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS "LOCABAIL"	269 203	36,51	(1) **85 105 021,92**
"CETELEM"	226 519	50,33	(1) **22 374 493,65**
COMPAGNIE POUR LE FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'AGRICULTURE "COFICA"	1 539 142	97,50	**99 847 756,37**
UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT "U.C.B."	289 241	28,92	(1) **21 497 696,65**
COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT "C.F.E.C."	173 440	21,34	(1) **16 910 046,99**
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE "SINVIM"	260 795	20,86	(1) **18 026 231,90**
LOCABAIL-IMMOBILIER	314 681	31,46	**32 881 671,70**
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE GESTION DES CENTRES D'ÉQUIPEMENTS "SEGECE"	3 549	70,98	**355 881,00**
SOLVEG ET CIE	49 975	24,99	**4 997 500,00**
COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS FAMILIAUX "C.L.E.F."	4 850	97,00	**485 000,00**
2 - Tiers-Souscripteurs (Émission d'obligations échangeables)			
UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT "U.C.B."	28 077	2,81	**3 158 700,00**
3 - Filiales diverses			
SOCIÉTÉ POUR L'ÉTUDE ET L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE D'AFFAIRES RÉGIONAL DE RUNGIS "SECAR"	73 999	37,00	**7 399 900,00**
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR LES INDUSTRIES DU TOURISME "S.F.I.T."	24 000	11,65	**2 300 000,00**
COMPAGNIE POUR LE FINANCEMENT D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS "COFIDIM"	7 500	15,00	**750 000,00**
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'UN GRAND HOTEL INTERNATIONAL A PARIS	5 000	10,00	**500 000,00**
4 - Sociétés Immobilières d'Investissements			
UNION IMMOBILIÈRE DE FRANCE "U.I.F."	24 094	0,65	(1) **1 300 001,06**
GROUPEMENT POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION "G.F.C."	21 652	0,72	(1) **859 351,40**
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DU NORD "SIMNOR"	6 511	0,46	(1) **450 845,32**
UNION GÉNÉRALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS "UGIMO"	19 538	0,81	(1) **378 033,06**

(1) *Compte tenu d'un amortissement par remploi de plus-values.*

5 - Autres valeurs françaises	Nombre de titres détenus	% du capital	Valeur d'inventaire
COMPAGNIE FINANCIÈRE DE PARIS ET DES PAYS-BAS	45 441	1,11	**9 993 109,51**
SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT DE CRÉTEIL "SEMAEC"	623	24,92	**62 300,00**
SOCIÉTÉ POUR LE FINANCEMENT D'IMMEUBLES COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS "SOFICOMI"	20 000	2,00	**2 040 000,00**
COMPAGNIE GÉNÉRALE DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER "COGEDIM"	20 000	5,00	**2 000 000,00**
TRIGANO VACANCES	4 000	1,93	**1 000 000,00**
INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL "I.D.I."	20 000	0,61	**760 000,00**
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS ET HOTELIERS "SOFITEL"	25 086	5,22	**742 300,00**
BANQUE IMMOBILIÈRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE "IMMOBANQUE"	4 500	1,50	**450 000,00**
GARE ROUTIÈRE DU NORD "GARONOR"	20 005	3,29	**300 500,00**
COMPAGNIE GÉNÉRALE DE TOURISME ET D'HOTELLERIE "C.G.T.H."	3 750	3,12	**187 500,00**
SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DE SAUVEGARDE ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER D'INTÉRÊT NATIONAL "SARPI"	1 000	6,66	**100 000,00**
6 - Valeurs étrangères			
COMPANIA ESPANOLA DE TUBOS POR EXTRUSION "TUBACEX"	150 000	10,00	**5 935 952,98**
EUROPEAN ENTERPRISE DEVELOPMENT "E.E.D."	55 000	3,55	**3 478 050,55**
UNION INTERNATIONAL DE FINANCIACION "UNINTER"	40 000	11,76	**1 720 469,20**
UNION ESPANOLA DE FINANCIACION "UNIFIBAN"	35 294	11,76	**1 444 583,42**
Valeurs étrangères diverses			**104 428,13**
7 - Sociétés Immobilières			
DIVERSES S.C.I. ET S.A.I.			**14 646 703,00**
8 - Obligations convertibles			
GARE ROUTIÈRE DU NORD "GARONOR"	4 000		**2 000 000,00**
9 - Divers			
Titres ou parts dont la valeur d'inventaire est inférieure à 100 000 F par catégorie de titres ou de participations			(1) **368 655,39**
Total			(2) **395 278 180,88**

(2) *Après provision pour dépréciation de 4 702 820 F.*

Annexe 2 : renseignements concernant les filiales et les participations

(Art, 247 & 295 du Décret sur les Sociétés Commerciales)

	Capital	Réserves	% du Capital détenu	Valeur d'Inventaire des titres détenus	Prêts et Avances consentis par la Société et non remboursés	Montant des Cautions et Avals fournis par la Société	Chiffre d'affaires du dernier Exercice	Bénéfice net ou Perte du dernier Exercice	Dividendes encaissés au cours du dernier Exercice
1° Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Compagnie Bancaire.									
a - Filiales : 50 % au moins du capital détenu par la Compagnie Bancaire									
- Compagnie pour le Financement de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture "COFICA" *89 avenue de Neuilly, 92-Neuilly*	78 933 000,00(1)		97,50	99 847 756,37	—	—	169 095 849,20	—	—
- Union Française de Banques "U.F.B." *25 avenue Kléber, Paris 16e*	45 000 000,00	7 981 010,19	66,60	28 365 497,68	—	200 000,00	246 875 117,00	8 787 025,15	1 498 705,00
- CETELEM *25 avenue Kléber, Paris 16e*	45 000 000,00(2)	25 228 990,85	50,33	22 374 493,65	14 500 000,00	226 000,00	192 581 114,60	18 381 293,63	1 132 595,00
b - Participations : 10 à 50 % du capital détenu par la Compagnie Bancaire		34 044 115,04							
- Société pour l'Étude et l'Aménagement du Centre d'Affaires de Rungis "SECAR" *25 avenue Kléber, Paris 16e*	20 000 000,00		37,00	7 399 900,00	17 596 288,27	—	—	—	—
- Compagnie pour la Location d'Équipements Professionnels "LOCABAIL" *25 avenue Kléber, Paris 16e*	73 737 700,00(3)	—	36,51	85 105 021,92	61 333 520,00	—	359 763 969,78	6 675 806,65	1 614 488,00
- Union de Crédit pour le Bâtiment "U.C.B." *25 avenue Kléber, Paris 16e*	100 000 000,00	119 658 612,80	31,73	24 656 396,65	—	677 019 498,43	1 000 026 938,15	18 189 701,72	2 538 552,00
- LOCABAIL IMMOBILIER *25 avenue Kléber, Paris 16e*	100 000 000,00	46 665 618,19	31,41	32 881 671,70	8 057 167,84	—	20 816 127,90	5 737 372,51	140 072,40
- SOLVEG ET CIE *25 avenue Kléber, Paris 16e*	20 000 000,00	4 576 000,00	24,99	4 997 500,00	2 791 381,48	—	8 631 636,61	— 8 073 129,24	—
- Compagnie Française d'Épargne et de Crédit "C.F.E.C." *25 avenue Kléber, Paris 16e*	81 250 000,00	—	21,34	16 910 046,99	—	101 910 000,00	142 357 528,68	30 958 735,52	1 110 008,00
- Société d'Investissement Immobiliers de France "SINVIM" *25 avenue Kléber, Paris 16e*	125 000 000,00	47 210 253,73	20,86	18 026 231,90	7 951 563,83	30 000 000,00	33 796 929,85	15 725 825,75	867 208,59
- Société Financière pour les Industries du Tourisme "SFIT" *48 rue des Petits-Champs, Paris 1er*	20 000 000,00	34 304 399,76	11,65	2 300 000,00	—	—			60 000,00
- Union Internationale de Financiacion "UNINTER" *12 calle del Prim, Madrid - Espagne*	Ptas 340 000 000,		11,76	1 720 469,20	—	—			68 689,80
- Union Española de Financiacion *12 calle del Prim, Madrid 4 - Espagne*	Ptas 300 000 000,		11,76	1 444 583,42	—	—			73 117,47
- Compañia Española de Tubos por Extrusion "TUBACEX" *Liodio - (Alava) Espagne*	Ptas 750 000 000,		10,00	5 935 952,98	—	—			
2° Renseignements globaux concernant les autres Filiales ou Participations									
a - Filiales : non reprises au paragraphe 1				2 845 453,00	—	—			387 499,97
a - Filiales françaises				—	—	—			—
b - Filiales étrangères									
b - Participations : non reprises au paragraphe 1				14 035 170,00	—	—			—
a - Dans des sociétés françaises				—	—	—			—
b - Dans des sociétés étrangères									
3° Renseignements concernant les Sociétés non reprises aux paragraphes 1 et 2				26 432 035,42					1 019 699,61
Total du portefeuille titres au 31 décembre 1970				**395 278 180,88**					

(1) Cofica : Capital porté à 86 625 300 F par l'A.G.E. du 6 avril 1971.
(2) Cetelem : Capital porté à 74 040 600 F par l'A.G.E. du 28 avril 1971.
(3) Locabail : Capital porté à 75 671 700 F par l'A.G.E. du 29 avril 1971.

Annexe 3 : résultats financiers de la Compagnie Bancaire au cours des cinq derniers exercices

(Art. 133 - 135 & 148 du Décret sur les Sociétés Commerciales)

NATURE DES INDICATIONS	1966	1967	1968	1969	1970
1. *Situation financière en fin d'Exercice*					
a) Capital Social	90 000 000,00	120 000 000,00	120 000 000,00	120 000 000,00	137 834 600,00
b) Nombre d'actions émises	900 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 378 346
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	—	—	—	—	—
d) Nombre d'obligations échangeables contre des actions	150 000	147 793	141 825	132 034	129 778
2. *Résultat global des opérations effectives*					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	129 555 193,17	208 008 275,99	304 493 931,51	493 606 421,30	626 361 729,40
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	34 785 985,61	40 593 146,19	46 527 775,04	37 004 751,34	48 199 058,78
c) Impôt sur les bénéfices	14 388 900,00	16 710 411,00	17 034 350,00	12 792 915,90	12 369 522,00
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions (1)	16 284 503,26	20 462 030,02	18 736 035,91	16 228 999,04	17 873 487,24
e) Montant des bénéfices distribués	7 200 000,00	9 600 000,00	9 600 000,00	9 600 000,00	9 600 000,00
3. *Résultat des Opérations réduit à une seule action ajustée* (2) (3)					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	17,00	19,90	24,58	20,18	29,86
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	13,57	17,05	15,61	13,52	14,89
c) Dividende versé à chaque action :					
- avoir fiscal non compris	6,00	8,00	8,00	8,00	8,00
- avec l'avoir fiscal	9,00	12,00	12,00	12,00	12,00
4. *Personnel*					
a) Nombre de salariés au 31 décembre (4)	18	21	20	25	33
b) Montant de la masse salariale	1 108 720,44	1 316 129,47	1 728 009,16	2 234 429,29	3 128 763,33
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	218 603,92	365 565,28	432 259,91	565 744,78	819 002,58

(1) Auxquels s'ajoutent les plus-values exonérées ou à long terme nettes suivantes : | 36 680 734,41 | 4 165 716,57 | 40 766 151,67 | 9 750 935,58 | 932 469,25. |

(2) *Opérations financières réalisées par la Société et coefficients d'ajustement ayant permis de ramener les résultats à une action actuelle :*
— en 1970 : augmentation du Capital de 120 000 000 à 137 834 600 francs en contre partie de l'apport en nature d'actions de "COFICA" et de l'absorption de "l'OMNIUM de Participations Financières et de Valeurs Mobilières". Les actions crées à ce titre sont jouissance 1er Janvier 1971.

— en 1967 : augmentation du Capital de 90 000 000 à 120 000 000 de francs par incorporation de réserves et attribution gratuite de une action nouvelle, jouissance 1er Janvier 1967, pour trois actions détenues.

Coefficient d'ajustement :
— de 1970 à 1967 (action actuelle) : coefficient 1
— 1966 ..... coefficient 0,75

(3) Pour 1970 les calculs par action ont encore été effectués sur la base de 1 200 000 actions, les 178 346 actions nouvelles créées par l'A.G.E. du 30.12-70 comme indiqué dans le nota (2) ci-dessus étant jouissance du 1.1.1971.

(4) *Nombre de salariés :* à ces chiffres, qui ne représentent que le personnel propre de la Compagnie Bancaire, il y a lieu d'ajouter le personnel d'autres Sociétés du Groupe travaillant partiellement pour la Compagnie Bancaire et dont la rémunération est supportée au prorata par celle-ci.

RÉSOLUTIONS

première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 Décembre 1970, approuve sans réserve ces rapports ainsi que le Bilan et les comptes, tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus au Directoire et au Conseil de Surveillance.

deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les propositions du Directoire concernant l'affectation des résultats de l'exercice 1970 et fixe en conséquence à 8 F par action, pour les seules actions n°s 1 à 1 200 000, le dividende de cet exercice, assorti d'un avoir fiscal de 4 F. Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 Juillet 1965, l'Assemblée rappelle que les dividendes distribués au titre de chacun des trois exercices précédents avaient été de 8 F par action assortis d'un avoir fiscal de 4 F.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Directoire pour arrêter les conditions et la date de mise en paiement du dividende fixé ci-dessus.

troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires sur les opérations visées à l'article 143 de la loi du 24 Juillet 1966, approuve les conclusions dudit rapport.

quatrième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de six années les mandats de Membres du Conseil de Surveillance de MM. Jacques Burin des Roziers, Amaury de Cazanove, Louis-Charles de Fouchier et Jean Reyre, mandats qui venaient à expiration à la présente Assemblée, conformément aux dispositions de l'article 35 des Statuts.

cinquième résolution

L'Assemblée Générale fixe à la somme de 50 000 F par exercice la rémunération de chacun des Censeurs, conformément aux dispositions de l'article 58 des Statuts.

sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, autorise celui-ci à procéder, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un montant nominal de trois cents millions de F, aux époques et dans les proportions qu'il jugera convenables, à l'émission sur le marché français ou sur les marchés internationaux d'obligations négociables à revenu fixe, variable ou mixte, à son choix, dont il fixera les caractéristiques, les conditions et les modalités d'émission et d'amortissement, et notamment le nominal, le taux d'émission, l'intérêt, l'époque de paiement de celui-ci et celle de remboursement avec ou sans prime.

L'Assemblée Générale donne au Directoire tous pouvoirs à l'effet de conclure tous accords avec tous Établissements en vue d'assurer la souscription et le placement des obligations et, d'une manière générale, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service desdites obligations.

septième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités, conformément à la loi.

Le Groupe

activité

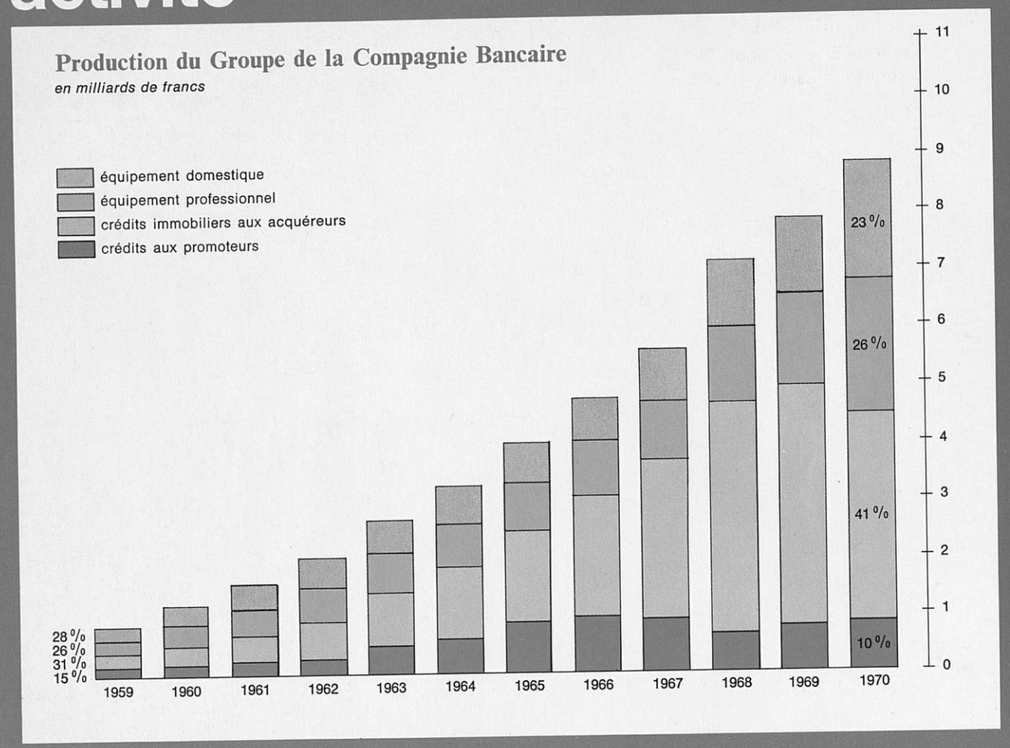

Les crédits nouveaux accordés par les sociétés du Groupe atteignent 8,8 milliards de francs en 1970. Ce montant comprend les crédits accordés par COFICA qui s'élèvent à 1,1 milliard.

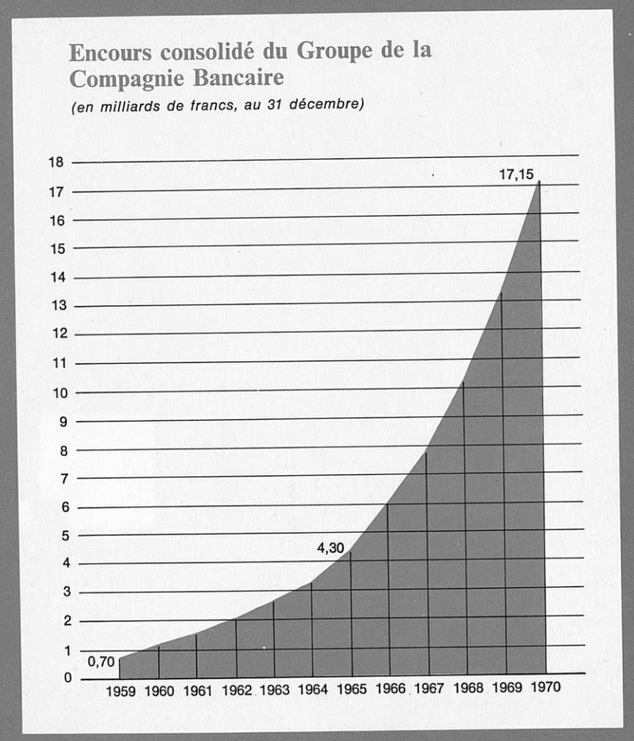

Les encours du Groupe au terme de l'exercice 1970 s'élèvent à 17,1 milliards de francs, les encours de COFICA étant de 1,1 milliard.

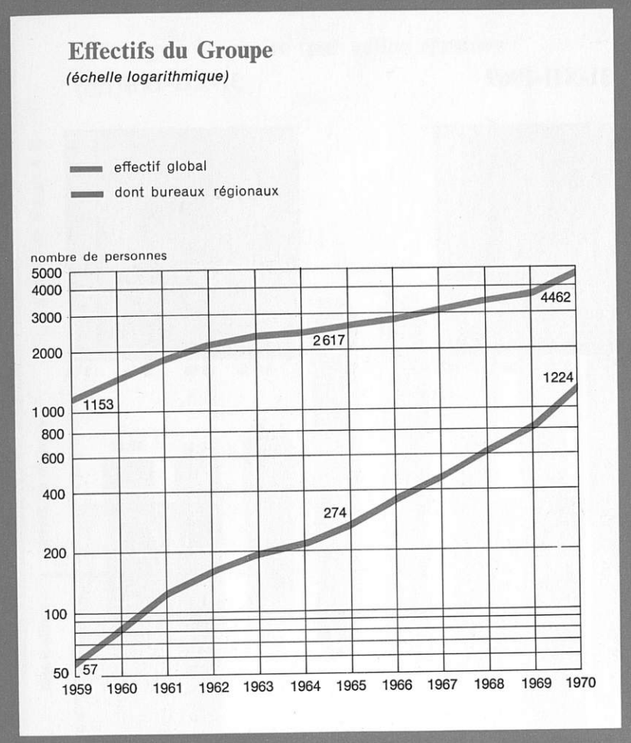

financement

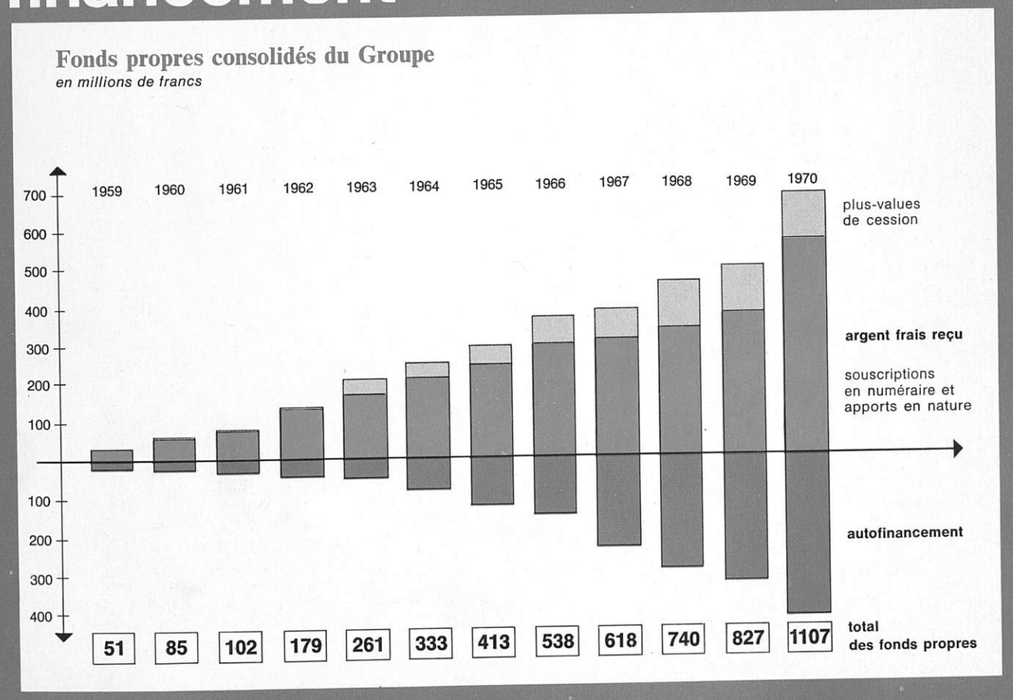

financement (suite)

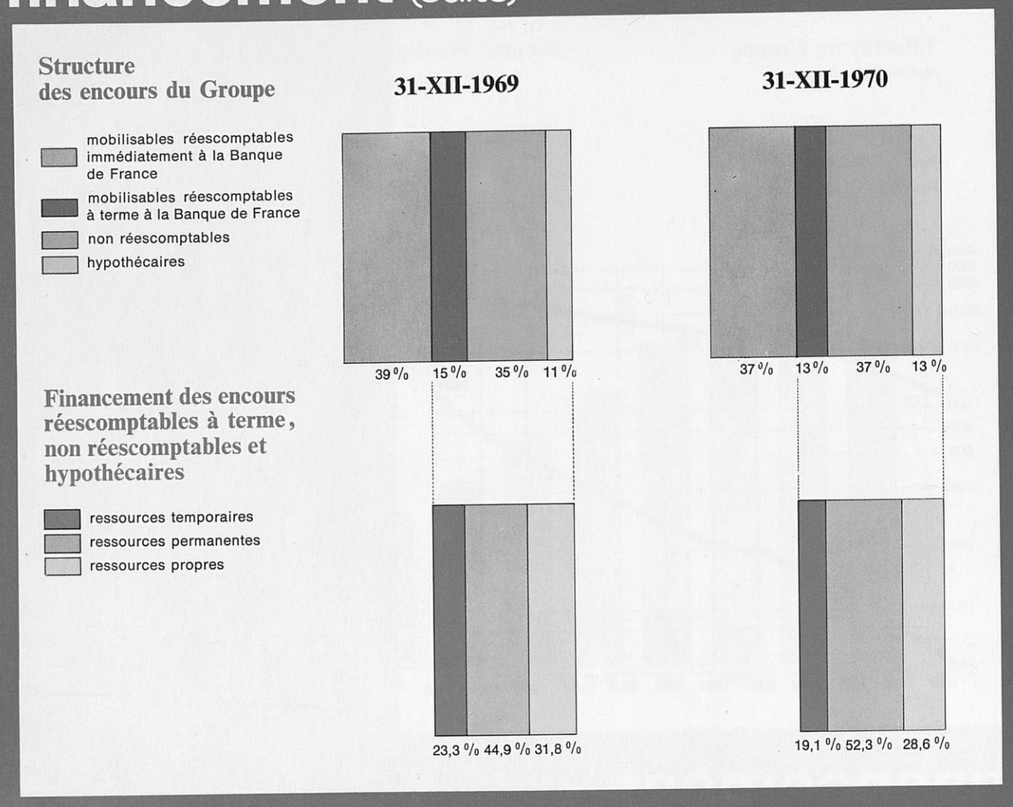

Au 31 Décembre 1970 les encours du Groupe sont constitués à parts égales de crédits bénéficiant d'un agrément d'escompte (réescomptables immédiatement ou à terme) et de crédits éligibles au marché hypothécaire ou non réescomptables.

Pour financer les encours réescomptables à terme, non réescomptables et éligibles au marché hypothécaire, la Compagnie Bancaire s'est astreinte à des règles strictes.

Ainsi, au 31 Décembre 1970 :

- Les ressources propres permettaient de conserver en portefeuille une part importante de ces encours (28,6 %).
- Les ressources permanentes de mobilisation constituées de lignes de crédit auprès des banques actionnaires et de pensions longues prises sur le marché monétaire ou le marché hypothécaire assuraient le financement de 52,3 % de ces encours.
- Les moyens temporaires de mobilisation constitués par des emprunts de plus courte durée sur le marché monétaire, pour lesquels la Compagnie Bancaire bénéficie de garanties de mobilisation utilisables éventuellement, assuraient le financement de 19,1 % des encours.

résultats

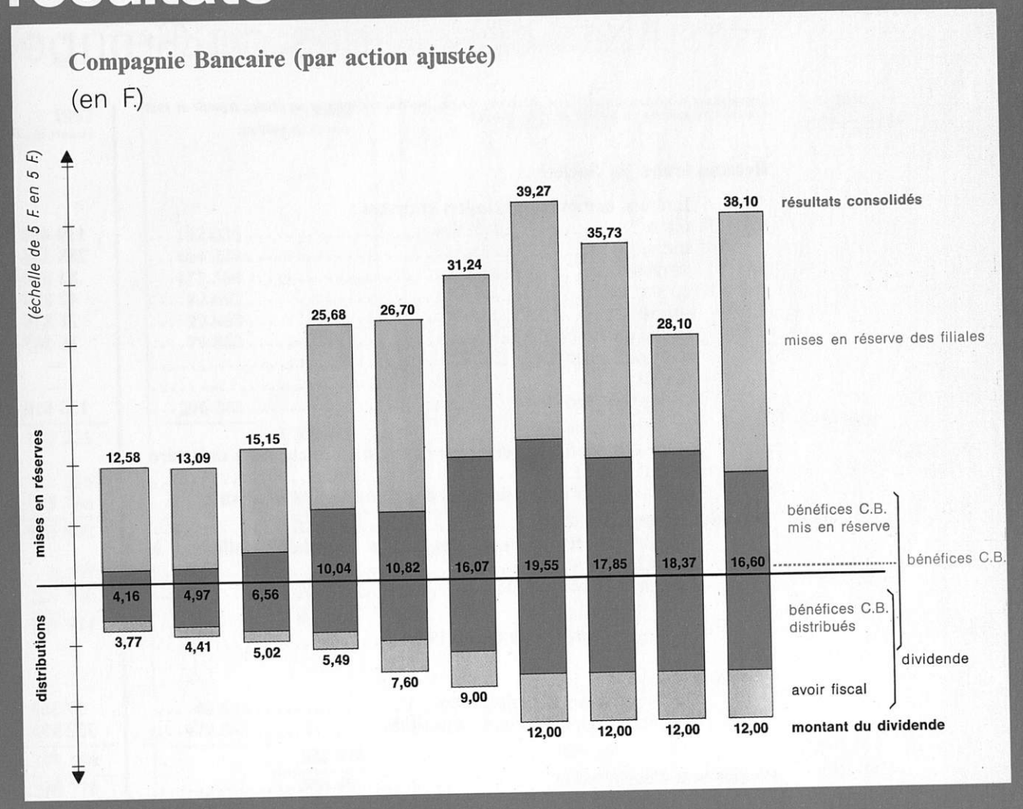

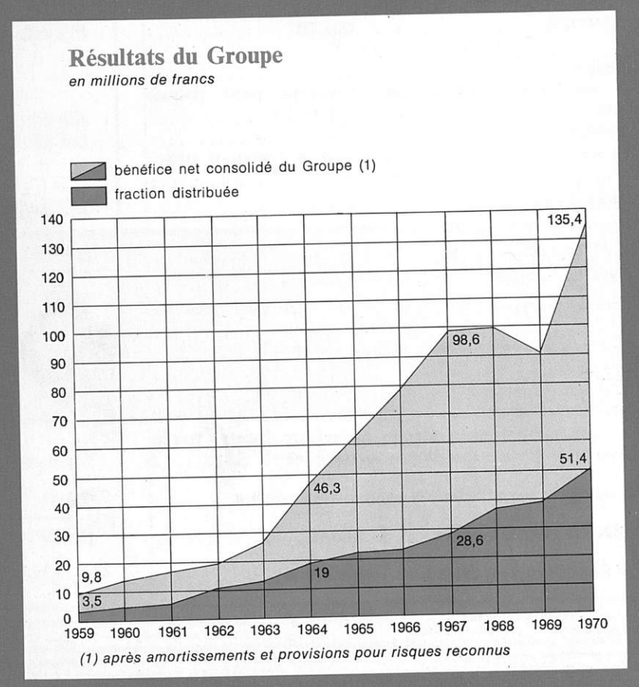

Résultats consolidés du Groupe de la Compagnie Bancaire *(cf. note page 64)*

(COMPAGNIE BANCAIRE, U.F.B., U.C.B., CETELEM, C.F.E.C., SINVIM, LOCABAIL *et ses filiales, à partir de 1969* LOCABAIL IMMOBILIER *et, à partir de 1970* COFICA)	1966 *(milliers de francs)*		1967 *(milliers de francs)*		1968 *(milliers de francs)*		1969 *(milliers de francs)*		1970 *(milliers de francs)*	
Recettes brutes par Société :										
Intérêts, commissions, loyers et divers :										
U.F.B.	119 439		127 428		152 036		188 035		252 667	
U.C.B.	288 335		371 550		464 329		732 147		1.005 029	
CETELEM	85 816		100 782		115 564		130 786		164 334	
C.F.E.C.	47 807		63 572		82 697		115 193		142 075	
SINVIM (1)	21 876		24 998		29 967		34 563		36 072	
LOCABAIL et ses filiales (2)	18 587		48 382		79 863		147 633		210 583	
LOCABAIL IMMOBILIER (2)	—		—		—		2 693		15 394	
COFICA	—		—		—		—		175 661	
COMPAGNIE BANCAIRE	123 818		200 613		296 242		483 659		616 038	
		705 678		937 325		1 220 698		1 834 709		2 617 583
Solde des profits et pertes sur exercice antérieur ou à caractère spécial		454	516		348		3 950		3 109	
Revenus du protefeuille-titres de la COMPAGNIE BANCAIRE		5 591	7 766		8 264		9 952		10 511	
Total des recettes		**711 723**	**945 607**		**1 229 310**		**1 848 611**		**2 631 473**	
Déduire dividendes reçus des filiales consolidées (afférents à l'exercice précédent)		4 985	6 297		7 321		8 898		8 901	
Déduire doubles emplois		129 088	209 396		307 048		500 441		620 600	
		577 650	**729 914**		**914 941**		**1 339 272**		**2 001 972**	
(+ Plus-values à long terme 1970)		—	—		—		—			+ **(10 025)**
Charges à déduire :										
Charges fiscales d'exploitation	57 368		69 063		48 635		78 818		118 076	
Intérêts et agios débiteurs consolidés	232 988		322 073		479 841		877 322		1 294 737	
		290 356		391 136		528 476		956 140		1 412 813
Produit brut d'exploitation		**287 294**		**338 778**		**386 465**		**383 132**		**589 159**
Frais généraux consolidés		122 200		142 203		179 035		213 122		290 551
Bénéfice brut		**165 094**		**196 575**		**207 430**		**170 010**		**298 608**
Intéressement		—		—		—		5 683		3 991
Dotation aux amortissements et provisions pour risques reconnus		19 716		15 668		24 793		19 186		56 372 (45)
Impôts sur les sociétés		65 771		82 343		83 016		54 131		100 301 (999)
Provision pour impôt sur les distributions de LOCABAIL IMMOBILIER		—		—		—		219		2 517
Résultat net consolidé du groupe (3)		**79 607**		**98 564**		**99 621**		**90 791**		**135 427** + **(8 981)**
Déduire part des tiers		42 111		51 436		56 742		57 068		82 915 (4 450)
Résultat net consolidé intéressant la Compagnie Bancaire (3) (compte tenu de ses pourcentages de participations dans ses filiales)		**37 496**(4)		**47 128**(4)		**42 879**(4)		**33 723**(4)		**52 512** + **(4 531)**
(Nombre d'actions constituant le capital social)	(900 000)		(1 200 000)		(1 200 000)		(1 200 000)		(1 378 346)	
SOIT PAR ACTION		**41,66 F**		**39,27 F**		**35,73 F**		**28,10 F**		**38,10 F** + **(3,29 F)**
SOIT PAR ACTION ACTUELLE (5)		**31,24 F**		**39,27 F**		**35,73 F**		**28,10 F**		**38,10 F** + **(3,29 F)**
Dotations aux provisions générales (Provision moyen terme et provision pour fluctuation de production)		7 330		9 212		9 820		11 593		14 978
Dotation aux provisions taxées et pour investissement		6 600		11 500		10 000		12 683		15 941
Bénéfice net consolidé du groupe au bilan		**65 677**		**77 852**		**79 801**		**66 515**		**104 508**
(+ Plus-values exonérées ou à long terme nettes)		(+ 36 718)		(+ 4 386)		(+ 42 214)		(+ 12 467)		(+ 8 981)

(1) Pour la SINVIM : compte non tenu des "profits comptables dégagés sur plus-values réinvesties", qui correspondent à la résurgence de profits d'exercices antérieurs.
(2) Pour LOCABAIL et LOCABAIL IMMOBILIER : déduction faite des amortissements sur le matériel et les immeubles donnés en location.
(3) Avant dotations aux provisions générales (provision moyen terme et provision pour fluctuation de production), aux provisions taxées et à la provision pour investissement.

(4) Résultats qui ne tiennent pas compte des plus-values de cession dégagées par la COMPAGNIE BANCAIRE, ou de la part lui revenant sur celles dégagées par ses filiales :
— jusqu'en 1965 inclusivement, plus-values réemployées (art. 40 C.G.I.) : 34 millions de francs,
— de 1966 à 1969 : plus-values à long terme ou diverses : 97,1 millions de francs.
(5) Coefficient d'ajustement :
— 0,75 pour 1966 (attribution gratuite 1 pour 3 en 1967).

Bilan consolidé du Groupe de la Compagnie Bancaire, après répartition *(cf. note page 64)*

COMPAGNIE BANCAIRE, U.F.B., U.C.B., CETELEM, C.F.E.C., SINVIM, LOCABAIL et ses filiales, à partir de 1968, LOCABAIL IMMOBILIER et SOLVEG & Cie, et, à partir de 1970 COFICA.

(en millions de F)

actif	31.12 1966	31.12 1967	31.12 1968	31.12 1969	31.12 1970
Caisse, Banques	337	453	493	403	490
Crédits à la clientèle	5 533	6 997	9 214	12 110	15 439
Débiteurs par attribution (C.F.E.C.)	196	290	407	538	647
Matériel donné en crédit-bail	99	275	453	731	897
Immeubles donnés en location ou en crédit-bail	8	8	48	53	186
Participations à des opérations immobilières	169	170	145	173	200
Débiteurs par acceptation	7	7	9	10	8
Débiteurs divers	147	264	358	610	672
Titres de participations	49	44	44	60	93
Comptes d'ordre	36	49	80	140	171
Immobilisations d'exploitation	61	68	93	117	217
Actionnaires	8	11	—	—	—
TOTAL	6 650	8 636	11 344	14 945	19 020

passif	31.12 1966	31.12 1967	31.12 1968	31.12 1969	31.12 1970
Banques, Correspondants	38	69	45	205	467
Comptes courants	186	277	408	517	333
Dépôts de garantie	5	4	3	2	2
Fonds de répartition C.F.E.C.	641	838	1 023	1 241	1 509
Créditeurs divers	155	173	135	621	621
Emprunts et Mobilisation	4 655	6 190	8 115	10 853	13 830
Acceptations à payer	7	7	9	10	8
Comptes d'ordre	248	282	323	339	609
Emprunts obligataires 1968 et 1970	—	—	180	172	378
Obligations échangeables Cie Bancaire et U.C.B.	168	167	163	158	157
Fonds propres :					
• Fonds propres de la COMPAGNIE BANCAIRE	185	203	259	281	388
• Plus-values de consolidation	65	67	73	74	82
• Part des tiers dans les fonds propres des filiales	297	359	408	472	636
TOTAL	6 650	8 636	11 344	14 945	19 020

hors bilan

Contrats de Crédit Différé non attribués	4 112	5 694	7 947	9 870	11 253
Engagements à terme différé de la C.F.E.C.	4 112	5 694	7 947	9 870	11 253

NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

I - le bilan consolidé du Groupe de la Compagnie Bancaire

Les bilans consolidés du Groupe de la COMPAGNIE BANCAIRE, donnés à titre documentaire, ont été établis à partir des bilans de la COMPAGNIE BANCAIRE, L'UNION FRANÇAISE DE BANQUES, le CETELEM, L'UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT, la COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT, la SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE "SINVIM", la SOLVEG & CIE, la COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS "LOCABAIL" et ses filiales, depuis 1968 LOCABAIL-IMMOBILIER et depuis 1970, COFICA.

Afin de donner une meilleure vue du bilan d'ensemble du Groupe, il a, en effet, été décidé cette année d'y inclure la SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE "SINVIM" et la SOLVEG & CIE, malgré les différences entre leurs activités et celles des autres Sociétés du Groupe. Les bilans des exercices antérieurs ont été repris afin de permettre des comparaisons valables.

Toutes les Sociétés ont fait l'objet d'une consolidation totale justifiée par leur unité de gestion et de trésorerie.

Les "Effets escomptés circulant sous endos" et les "Valeurs données en pension" qui figurent normalement en hors-bilan afin d'éviter des doubles emplois sur le plan national dans les bilans des banques, ont été réintégrés dans le portefeuille-effets car ils émanent des Sociétés du Groupe. Un poste "Emprunts et Mobilisation" a été créé symétriquement au passif.

Tous les comptes réciproques entre Sociétés du Groupe ont été compensés.

Des fonds propres cumulés — capital, réserves, provisions constituées après paiement de l'impôt sur les Sociétés et report à nouveau — ont été déduits les titres des participations internes, à due concurrence de leurs valeurs comptables. Ces valeurs étant inférieures aux fractions correspondantes des fonds propres des Sociétés filiales, la consolidation fait apparaître des plus-values qui ont été inscrites à un poste "Plus-values de consolidation".

Le poste "Participation des tiers dans les fonds propres des filiales" représente les intérêts détenus par des actionnaires autres que la COMPAGNIE BANCAIRE et les Sociétés de son Groupe.

Enfin, les "Contrats de crédit différé non attribués", qui correspondent à des engagements à terme différé de la C.F.E.C. ont été placés en hors-bilan.

II - les résultats consolidés du Groupe de la Compagnie Bancaire

Afin de donner une vue plus précise des résultats d'ensemble du Groupe, il a été apporté certaines modifications aux techniques de consolidation utilisées jusqu'à présent. On trouvera ci-après un résumé des principes adoptés. Les comptes des exercices antérieurs ont été repris selon les nouvelles techniques afin de permettre des comparaisons valables.

Les comptes de résultats consolidés du Groupe, donnés à titre documentaire, ont été établis à partir des Comptes d'Exploitation et de Profits et Pertes de : la COMPAGNIE BANCAIRE, l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES, le CETELEM, l'UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT, la COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT, la SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE "SINVIM", la COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS "LOCABAIL" et ses filiales, depuis 1969 LOCABAIL IMMOBILIER, et, depuis 1970, COFICA.

Les éléments de la SOLVEG & CIE n'ont pas été retenus ici, bien qu'ils figurent au plan patrimonial dans le bilan consolidé, car ils sont inclus dans les résultats des autres Sociétés consolidées. La SOLVEG & CIE est en effet une Société en nom collectif, "transparente" fiscalement.

Pour LOCABAIL et LOCABAIL IMMOBILIER, les amortissements sur le matériel et les immeubles donnés en "crédit-bail" ont été préalablement retranchés des recettes afin de permettre la comparaison de ces recettes et de celles des autres sociétés du Groupe.

Les doubles emplois éliminés recouvrent pour l'essentiel les intérêts et agios versés à la COMPAGNIE BANCAIRE par ses filiales pour la fraction de leur encours dont elle assure le financement.

La part des tiers dans les résultats est obtenue en appliquant aux résultats de chacune des filiales le pourcentage de participation qu'y détiennent directement ou indirectement ces tiers. Les tantièmes versés par les filiales figurent également dans cette part des tiers.

Le résultat net consolidé intéressant la COMPAGNIE BANCAIRE comprend ses résultats propres et la part lui revenant dans les résultats de chacune de ses filiales.

Les plus-values à long terme ne sont mentionnées que pour le dernier exercice et font l'objet d'un compte annexe.

La vie des principales Filiales

UNION FRANÇAISE DE BANQUES

Chiffres d'affaires, équipement professionnel (1)
(montant des crédits réglés, en millions de francs)

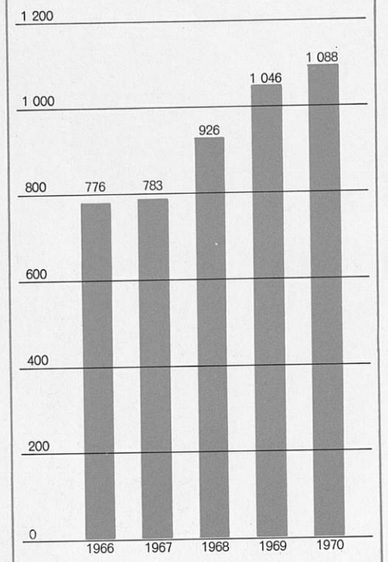

(1) hors agios

Encours des crédits à l'équipement professionnel (1)
(au 31 décembre, en millions de francs)

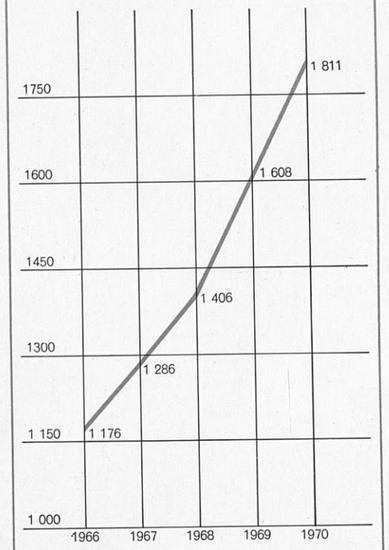

(1) hors agios sauf sur les crédits comptabilisés selon la procédure du réescompte

L'activité de l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES, bien qu'elle ait été freinée en début d'année par l'encadrement du crédit, puis, alors que celui-ci avait été supprimé, par le ralentissement des investissements qui était perceptible depuis plusieurs mois chez les moyennes et petites entreprises, n'en a pas moins marqué une nouvelle progression.

Les crédits utilisés au cours des 12 mois de l'année 1970 se sont élevés à 1 326 millions de F (1 088 millions de F hors agios), permettant le financement de 1 800 millions de F environ d'investissements ; au 31 décembre 1970, l'encours total atteignait 2 335 millions de F (1 962 millions de F hors agios), soit 12 % de plus qu'à la fin de l'année 1969.

Les études d'organisation menées depuis trois ans ont permis la prise en charge par ordinateur de la quasi totalité des opérations de réalisation, de gestion et de recouvrement. Cette automatisation des travaux de la Société permettra de faire face au développement de son activité dans des conditions de productivité accrue. Parallèlement, a été poursuivie la mise en place des méthodes modernes de gestion faisant appel notamment aux techniques de marketing, de la planification et du contrôle budgétaire.

Enfin, les Services Extérieurs ont été étoffés et dotés de nouvelles structures propres à renforcer leur présence auprès d'une clientèle désireuse de recourir à des spécialistes pouvant la conseiller utilement sur ses investissements et leurs modes de financement.

A la suite de la prise de contrôle de COFICA par la COMPAGNIE BANCAIRE en décembre 1970 et de la réorganisation des activités de cet Etablissement, il a été prévu que celui-ci ferait apport à l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES de son activité en matière de financement des biens d'équipement et des véhicules industriels. La reprise de cette activité doit assurer à l'U.F.B. un développement de ses interventions et un renforcement de son implantation locale qui seront sensibles dès 1971. Cet apport, évalué à 4,5 millions de F, sera rémunéré sans qu'il soit nécessaire de procéder à une augmentation de capital.

Si l'on tient compte des perfectionnements apportés à l'organisation des services et du rétablissement de la rentabilité que montrent les résultats financiers, il est permis d'estimer que l'année 1970 aura marqué une nouvelle et importante étape dans la vie de l'U.F.B.

Le compte de profits et pertes fait apparaître un solde bénéficiaire après impôts de 8 787 025 F au lieu de 2 230 125 F l'année précédente. Ce résultat s'entend après déduction de tous amortissements et provisions jugés utiles, notamment de provisions diverses à hauteur de 5 603 507 F. Il traduit le rétablissement de la rentabilité de l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES, dû notamment à la diminution des taux de refinancement, ceci bien que cette diminution n'ait commencé à faire sentir ses effets que dans les derniers mois de l'année et qu'elle ait été accompagnée, comme il est souhaitable, d'une baisse des conditions appliquées à la clientèle.

Compte tenu du report à nouveau, le solde disponible s'établit à 8 870 699 F que les actionnaires, réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 21 avril, ont décidé de répartir de la façon suivante :

– dividende statutaire de 5 % . .	F	2 250 000
– dividende complémentaire de 3 %	F	1 350 000
– attribution statutaire.	F	150 000
– dotation à la réserve facultative.	F	5 000 000
– le solde, soit.	F	120 699

étant reporté à nouveau.

Le dividende distribué s'établit à 8 F assorti d'un avoir fiscal de 4 F, soit au total 12 F par action.

Les dotations de l'exercice 1970 aux provisions et réserves s'élèvent à 10 603 508 F au total, ce qui porte l'ensemble du fonds de prévoyance de l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES à 45 242 848 F en regard d'un capital de 45 000 000 de F.

Résultats nets
(bénéfices nets et dotations aux provisions taxées)
et fraction distribuée
(en millions de francs)

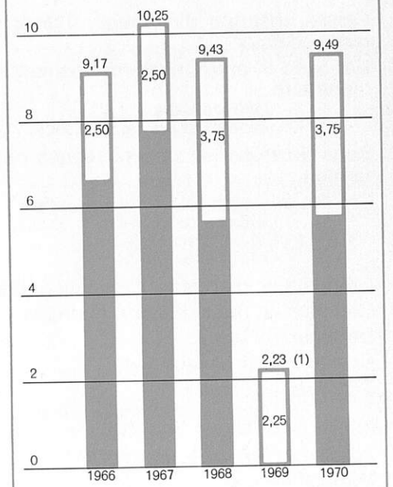

(1) dont 2,02 millions de francs de réintégration de provisions taxées

Cours de l'action ajustée
(sur la base d'une action actuelle)
(cours du dernier vendredi du trimestre)

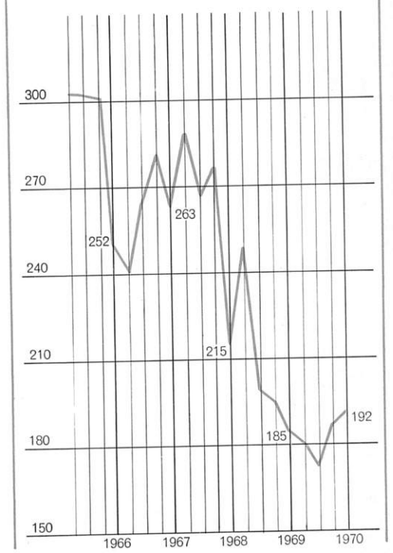

Bilan de l'Union Française de Banques au 31 décembre 1970

actif

		avant répartition	après répartition
Caisse, Instituts d'émission, Trésor public, Comptes courants postaux		53 905 209,57	53 905 209,57
Banques et entreprises non bancaires admises au marché monétaire :			
– Comptes à vue	39 950 401,19	40 376 401,19	40 376 401,19
– Comptes et prêts à échéance	426 000,00		
Bons du trésor et valeurs reçues en pension ou achetées ferme		82 192 187,00	82 192 187,00
Crédits à la clientèle – Portefeuille :			
– Crédits à court terme	70 210 447,14	92 058 312,99	92 058 312,99
– Crédits à moyen terme	21 847 865,85		
– Crédits à long terme	—		
Crédits à la clientèle – Comptes débiteurs		33 769 006,32	33 769 006,32
Comptes de régularisation et divers		34 867 249,22	34 867 249,22
Débiteurs divers		86 807 591,88	86 807 591,88
Débiteurs par acceptations		8 411 057,56	8 411 057,56
Titres de placement :			
– Titres de placements autres que fonds d'État, bons et obligations	2 330 852,85	2 330 852,85	2 330 852,85
Titres de filiales et participations		1 005 726,72	1 005 726,72
Immobilisations		36 496 866,33	36 496 866,33
		472 220 461,63	**472 220 461,63**

passif

		avant répartition	après répartition
Instituts d'émission, Banques et entreprises non bancaires admises au marché monétaire :			
– Comptes à vue	49 905 832,40	49 905 832,40	49 905 832,40
Comptes d'entreprises et divers :			
– Comptes à vue	79 465 511,48	149 400 511,48	149 400 511,48
– Comptes à échéance	69 935 000,00		
Comptes de particuliers :			
– Comptes à vue	22 712 040,29	23 849 333,79	23 849 333,79
– Comptes à échéance	1 137 293,50		
Comptes de régularisation, Provisions et divers		148 472 441,56	148 471 441,56
Créditeurs divers		13 081 594,99	16 831 594,99
Acceptations à payer		8 411 057,56	8 411 057,56
Réserves :	avant répartition	après répartition	
– Réserve légale	4 500 000,00	4 500 000,00	25 228 990,85 / 30 228 990,85
– Réserve statutaire	20 500 000,00	25 500 000,00	
– Plus-values à long terme.	228 990,85	228 990,85	
Capital			45 000 000,00 / 45 000 000,00
Report à nouveau			83 673,85 / 120 699,00
Bénéfice de l'exercice			8 787,025,15 / –
			472 220 461,63 / **472 220 461,63**

hors bilan

Valeurs données en pension ou vendues ferme	1 726 480 000
Cautions et avals pour le compte de la clientèle	13 496 000
Ouvertures de crédits confirmés	227 052 000
Autres engagements	40 760 000

Compte de pertes et profits

débit

Intérêts, commissions, divers		187 405 912,24
Taxe sur le chiffre d'affaires		819,73
Frais généraux :		
– Dépenses de personnel	26 201 361,72	40 893 637,09
– Patentes et Contributions diverses	978 243,13	
– Autres frais généraux	13 714 032,24	
Amortissements		333 875,89
Moins value à long terme		18 332,43
Provision pour créances douteuses		2 686 740,65
Intéressement Exercice 1969		93 371,00
Provision pour investissement		93 371,00
Provision moyen terme		2 123 396,01
Provision complémentaire pour éventualités diverses		700 000,00
Impôt sur les Sociétés		9 531 000,00
Bénéfice de l'exercice		8 787 025,15
		252 667 481,19

crédit

Intérêts, commissions, divers	252 667 481,19
	252 667 481,19

Production taxes comprises
(achats de matériel, en millions de francs)

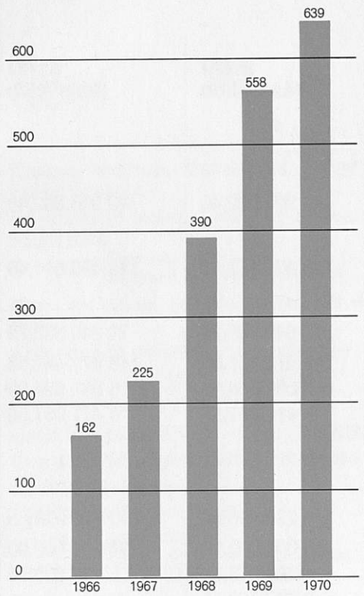

Encours financé,
taxes comprises
(au 31 décembre, en millions de francs)
(en millions de francs)

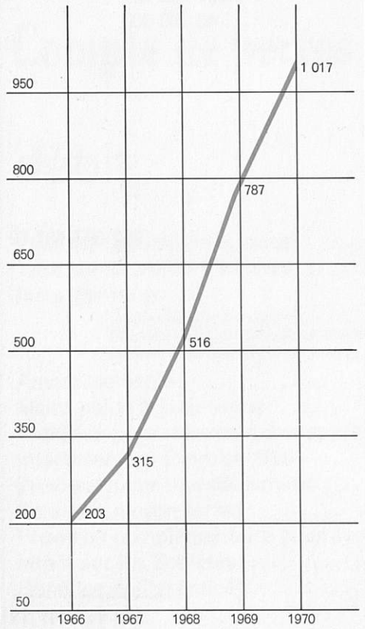

LOCABAIL

COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS ROUTIERS ET COMMERCIAUX
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PRÊT-BAIL ET CIE
" LOCABAIL-AUTOMOBILE "

L'activité de LOCABAIL et de ses filiales, limitée par les restrictions de crédit au cours du premier semestre de l'année, a pu reprendre sa progression dès la fin de l'été.

Le montant des investissements réalisés en 1970 a atteint 639 millions de F (t.t.c.), en progression de 15 % par rapport à 1969.

D'autre part, le montant des loyers encaissés au cours de l'exercice est passé de 353 millions de F (t.t.c.) à 502 millions de F, en augmentation de plus de 42 %.

Enfin, les loyers à recevoir au titre des contrats en cours atteignaient 1 310 millions de F t.t.c. au 31 décembre 1970 — contre 1 013 millions de F en 1969 — compte non tenu des valeurs résiduelles à attendre de la revente des matériels en fin de location.

Ces chiffres, dont l'importance place LOCABAIL aux premiers rangs des sociétés de crédit-bail, ont pu être obtenus grâce à l'appui de ses banques fondatrices et au renforcement des fonds propres, assuré par l'augmentation du capital de juin 1970 qui a reçu un accueil très favorable.

Il est certain que cette expansion aurait pu être plus importante si les mesures d'encadrement du crédit n'avaient pas conduit LOCABAIL à limiter ses opérations pendant une grande partie de l'année et à exercer une sélection très rigoureuse des demandes qui lui étaient présentées.

Cependant, la reprise qui s'est manifestée dès l'annonce des mesures d'assouplissement du crédit permet d'envisager de nouvelles progressions ainsi que le confirme l'activité des premiers mois de l'année 1971.

L'année 1970 aura également été marquée pour LOCABAIL par les progrès réalisés dans le domaine de l'organisation de ses services.

La quasi totalité des travaux administratifs et comptables auxquels donnent lieu ses opérations ont été pris en charge par son ordinateur et des méthodes modernes de contrôle de gestion et de planification mises en place ; parallèlement, les Services Extérieurs ont été sensiblement renforcés. Ces réalisations permettront de faire face aux développements futurs de la société dans les meilleurs conditions d'efficacité et de rentabilité.

Le bilan consolidé de LOCABAIL et de ses filiales fait apparaître un solde bénéficiaire après impôts de F 8 323 351, dont F 6 675 806 pour la seule société LOCABAIL, contre F 5 487 682 en 1969.

Ce résultat — qui marque une progression globale de 51 % par rapport à 1969 — s'entend après constitution :

- d'une part des amortissements sur les immobilisations destinées à la location : F 294 080 189 contre F 208 386 977 l'année précédente.
- d'autre part de tous amortissements de frais et provisions jugés utiles, au total F 7 097 387, comprenant notamment l'amortissement de la totalité des frais d'augmentation de capital de juin 1970, soit F 2 914 705, et une provision pour risques éventuels de F 3 000 000.

Ce résultat est d'autant plus satisfaisant que, comme pour les exercices précédents, il ne fait entrer en ligne de compte que les loyers et le prix des ventes de matériels effectivement encaissées au cours de l'exercice sans qu'il soit anticipé sur le produit des reventes ultérieures dont les montants viendront renforcer les résultats bénéficiaires au fur et à mesure du dénouement des contrats.

Compte tenu du report à nouveau de F 36 887, le bénéfice à répartir s'élève pour LOCABAIL à F 6 712 693. Ce montant permet d'assurer un dividende de 8 F, complété d'un avoir fiscal de 4 F, soit 12 F par action, à la totalité du capital augmenté d'un tiers en juin 1970.

En conséquence, l'assemblée générale des actionnaires a décidé d'affecter le bénéfice disponible de la façon suivante :

- dividende statutaire de 5 %	F	3 686 885
- dividende complémentaire de 3 %	F	2 212 131
- précompte	F	174 170
- attribution statutaire.	F	245 792
- réserve légale	F	350 000
- report à nouveau.	F	43 715

Bénéfices nets consolidés
et fraction distribuée

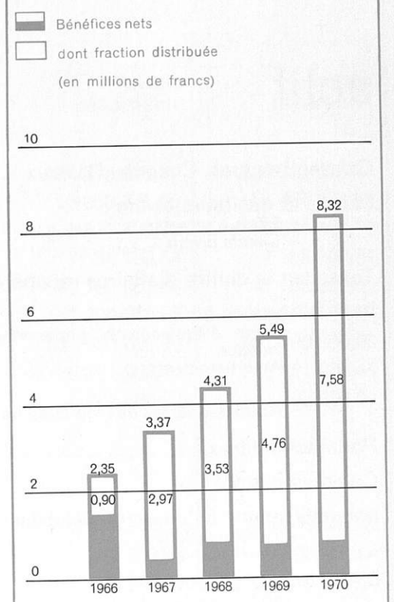

Cours de l'action ajustée
(sur la base d'une action actuelle)
(cours du dernier vendredi du trimestre)

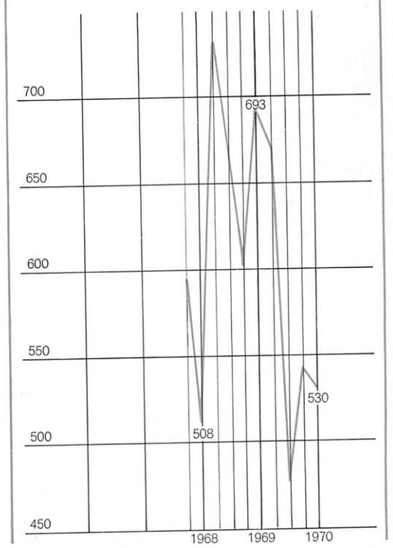

Bilan consolidé de LOCABAIL et de ses filiales [1]

actif

		avant répartition	après répartition
Caisse, Banques, Chèques Postaux		20 820,55	20 820,55
Clients et débiteurs divers :			
– Effets à recevoir	436 138,68		
– Clients divers	12 761 703,69	13 197 842,37	13 197 842,37
Taxes sur le chiffre d'affaires récupérables		135 036 674,07	135 036 674,07
Immobilisations en location :			
– Biens d'équipements professionnels en location	1 523 517 374,20		
– Amortissements	– 641 558 268,73		
	881 959 105,47		
– Acomptes versés aux fournisseurs	+ 15 377 988,51	897 337 093,98	897 337 093,98
Portefeuille titres		278 150,00	278 150,00
Comptes d'ordre		10 423 505,15	10 423 505,15
Immobilisations à l'usage de l'établissement :			
– Immobilisations	495 954,78		
– Amortissements	– 263 717,55	232 237,23	232 237,23
– Frais à amortir	2 914 705,54		
– Amortissements	– 2 914 705,54	—	—
		1 056 526 323,35	**1 056 526 323,35**

au 31 décembre 1970

passif

		avant répartition	après répartition
Banques		134 323 676,21	134 323 676,21
Créditeurs et clients divers		10 068 376,16	10 488 338,99
Fournisseurs		1 571 430,73	1 571 430,73
Dividendes à payer		34 786,54	7 193 802,54
Comptes d'intéressés libres		41 160 000,00	41 160 000,00
Comptes d'intéressés bloqués		113 200 000,00	113 200 000,00
Crédits bancaires à moyen terme		551 980 000,00	551 980 000,00
Comptes d'ordre		8 321 902,44	8 321 902,44
Provision pour investissement		702 856,00	702 856,00
Réserves :	avant répartition / après répartition		
– Réserve légale	1 845 000,00 / 2 540 000,00		
– Réserve facultative	430 000,00 / 430 000,00		
– Prime de fusion	5 703 512,80 / 5 703 512,80		
– Prime d'émission	105 076 080,00 / 105 076 080,00	113 054 592,80	113 749 592,80
Report à nouveau		39 550,85	88 923,64
Capital		73 745 800,00	73 745 800,00
Bénéfice au 31 décembre 1970		8 323 351,62	–
		1 056 526 323,35	**1 056 526 323,35**

Compte de pertes et profits consolidé

débit

Taxes sur le chiffre d'affaires		93 389 386,61
Dotations aux comptes d'amortissements des immobilisations destinées à la location		294 080 189,45
Provisions pour créances douteuses		3 000 000,00
Frais financiers		75 639 424,29
Frais généraux :		
– Impôts et Taxes	276 928,90	
– Dépenses de Personnel	9 446 141,34	
– Autres frais généraux	8 317 589,96	18 040 660,20
Dotations aux amortissements et provisions :		
– Frais à amortir	2 914 705,54	
– Immobilisations à l'usage de l'établissement	73 776,21	
– Provision pour éventualités diverses	500 000,00	3 488 481,75
Provision pour investissements		304 453,00
Participation des salariés – Exercice 1969		304 453,00
Provision pour impôt sur les sociétés		8 092 370,00
Bénéfice net de l'exercice		8 323 351,62
		504 662 769,92

crédit

Loyers encaissés T.T.C.	500 198 446,92
Produits divers	2 834 982,91
Plus-values fiscales	1 629 340,09
	504 662 769,92

(1) « CLERC » et « LOCABAIL-AUTOMOBILE ».

CÉTÉLEM

Montant des prêts accordés
(agios compris, en millions de francs)

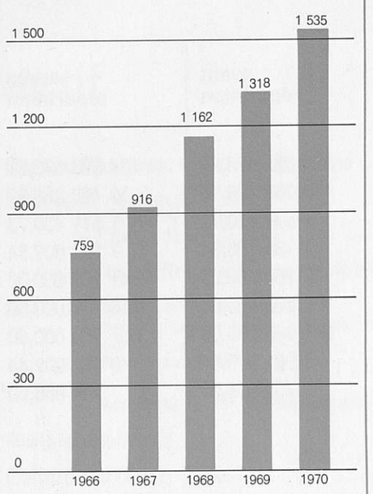

Encours au 31 décembre
(en millions de francs)

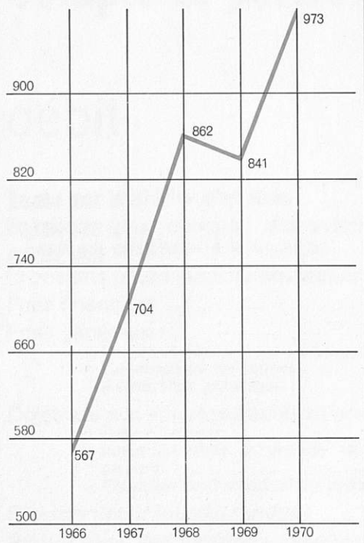

Les rigoureuses mesures de resserrement du crédit, intervenues en août, avaient affecté l'année 1969. Le mouvement de reprise annoncé dès le début de 1970 s'est poursuivi tout au long de l'année avec l'inflexion progressive de la politique gouvernementale.

Par ailleurs, la baisse du loyer de l'argent et la suppression, en octobre, de l'encadrement du crédit, ont facilité, dans le courant de l'année 1970, la mise en œuvre des mesures propres à la reprise des financements divers du CETELEM.

L'activité globale de la Société a ainsi marqué un redressement sensible. Le montant des crédits réglés a atteint 1 535 millions de francs contre 1 318 millions en 1969 (soit + 17%). La progression a été plus marquée pour les crédits accordés directement aux acheteurs que pour ceux consentis par l'intermédiaire de correspondants agréés.

L'évolution de l'année a été cependant fortement contrastée, l'activité du deuxième semestre dépassant nettement celle du premier. D'autre part, cette évolution a été diverse selon le type de biens financés.

Le montant des crédits réglés pour les appareils ménagers a atteint 302 millions en progression de 16 % sur 1969, alors que pour la télévision (174 mlilions) et pour l'ameublement (259 millions) le montant des financements est resté à des niveaux comparables à ceux de l'année précédente. Le secteur Automobiles et Caravanes a marqué une progression importante (25%) avec un total de 430 millions de crédits réglés.

Résultats nets
(bénéfices nets et dotations aux provisions taxées)
et fraction distribuée
(en millions de francs)

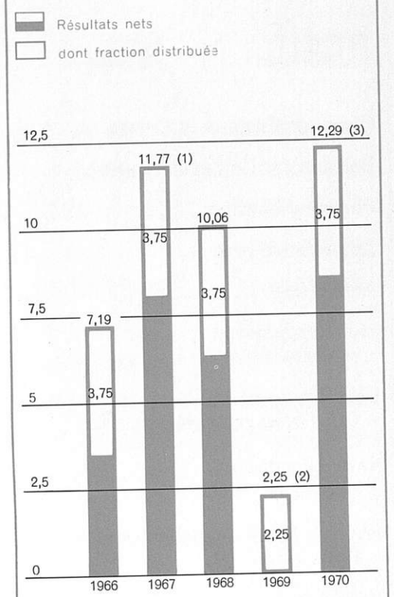

(1) dont 3 millions de francs de profits exceptionnels
(2) provenant en totalité de réintégration de provisions taxées
(3) auxquels s'ajoutent 8,34 millions de francs de plus-values à long terme nettes

Cours de l'action
(cours du dernier vendredi du trimestre)

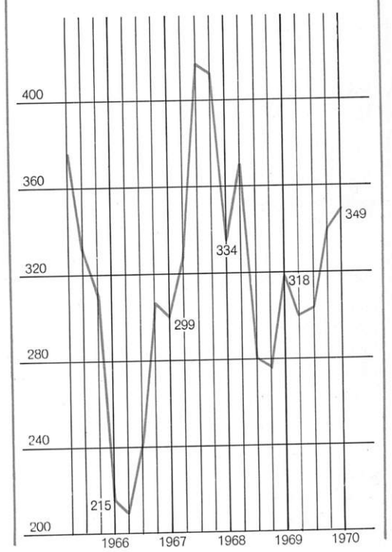

Sur le plan financier, une politique prudente a été poursuivie : la provision pour réescompte a été maintenue au même taux qu'au terme de l'exercice précédent.

Après tous amortissements et provisions jugées nécessaires une provision taxée pour éventualités diverses de 2 250 000 F a été, en outre, prélevée sur les résultats disponibles.

Le bénéfice de l'exercice ressort ainsi à 10 043 385,17 F.

Il a, d'autre part, été réalisé une plus-value à long terme de 9 264 342,46 francs, à la suite de la cession à la Compagnie Bancaire d'une partie des titres que le CETELEM détenait dans le capital de Sociétés contrôlant certains immeubles d'exploitation du Groupe. Son montant a été porté, après paiement de l'impôt de 10 %, au poste de réserves sur plus-values à long terme pour 8 337 908,46 francs.

Compte tenu du report antérieur, le bénéfice disponible s'établit à 10 045 015,77 F qui ont été répartis de la manière suivante :

– dividende	F	3 600 000
– attribution statutaire	F	150 000
– dotation aux réserves	F	6 294 510
– report à nouveau	F	505,77

Le dividende de l'exercice ressort ainsi à 8 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 4 F. Rappelons que le dividende distribué au titre de l'exercice 1969 avait été limité au seul dividende statutaire de 5 F par action.

Bilan du CETELEM au 31 décembre 1970

actif

		avant répartition	après répartition
Chèques Postaux et Caisse		2 164 851,47	2 164 851,47
Banques et Correspondants		2 307 560,56	2 307 560,56
Portefeuille effets		6 852 307,34	6 852 307,34
Débiteurs divers		29 800 555,59	29 800 555,59
Acheteurs		993 071 908,96	993 071 908,96
Mobilier-matériel	3 525 605,06		
– Amortissements	— 2 167 207,42	1 358 397,64	1 358 397,64
Portefeuille-titres	307 773,43		
– Provisions pour dépréciation	— 15 516,55	292 256,88	292 256,88
Immobilisations	9 536 899,55		
– Amortissements	— 1 162 220,64	8 374 678,91	8 374 678,91
Frais de premier établissement	2 297 439,78		
– Amortissements	— 2 297 438,78	1,00	1,00
Comptes d'ordre		56 169 995,73	56 169 995,73
		1 100 392 514,08	**1 100 392 514,08**

passif

			Avant répartition	après répartition
Banques			28 490 546,07	28 490 546,07
Comptes et dépôts de garantie			2 133 212,14	2 133 212,14
Créditeurs divers			27 631 685,51	27 631 685,51
Dividendes à payer			–	3 600 000,00
Mobilisation			770 285 000,00	770 285 000,00
Dépenses à payer			21 977 973,23	22 127 973,23
Comptes d'ordre et provisions diverses			146 284 966,32	137 947 057,86
Compte bloqué			14 500 000,00	14 500 000,00
Capital			45 000 000,00	45 000 000,00
Réserves :	avant répartition	après répartition		
– Réserves diverses	23 441 359,25	29 735 869,25		
– Primes d'émission	10 500 000,00	10 500 000,00		
– Réserve spéciale de plus-values à long terme	102 755,79	8 440 664,25	34 044 115,04	48 676 533,50
Report à nouveau			1 630,60	505,77
Profits de l'exercice			10 043 385,17	–
			1 100 392 514,08	**1 100 392 514,08**

Comptes de pertes et de profits

débit

Agios débiteurs		66 517 428,78
Frais généraux		61 822 526,74
– Frais de personnel	30 323 477,06	
– Charges fiscales d'exploitation	5 013 615,26	
– Autres frais généraux	26 485 434,42	
Amortissements divers		531 621,13
Dotation aux provisions diverses		13 493 992,34
Participation des salariés exercice 1969		797,00
Provision pour investissement		797,00
Moins-value à court terme		26 506,40
Virement à la réserve spéciale de plus-values à long terme.		8 337 908,46
Impôt sur plus-values à long terme		926 434,00
Impôt sur les sociétés		12 062 970,00
Solde disponible		10 043 385,17
		173 764 367,02

crédit

Produits bruts	164 334 217,75
Plus-values à long terme de l'exercice	9 264 342,46
Bénéfice sur exercices antérieurs	165 806,81
	173 764 367,02

COFICA

Montant des crédits distribués
(agios compris, en millions de francs)

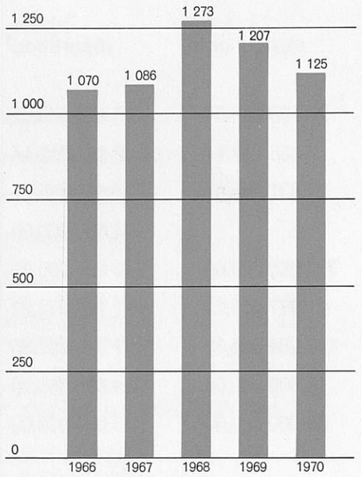

Encours au 31 décembre
(en millions de francs)

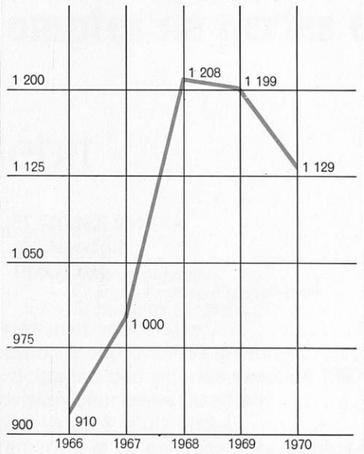

COFICA avait été affectée au cours des trois années précédentes par l'évolution de la conjoncture économique et financière qui pesait sur ses conditions d'exploitation et de refinancement. Elle avait dû faire face à des problèmes difficiles dont certains s'étaient trouvés aggravés dans le courant de l'année 1969. Les mesures de rationalisation qui avaient été prises avaient permis d'amorcer un redressement de cette situation, mais il est apparu que les résultats de COFICA seraient plus promptement et plus sûrement améliorés si cette société pouvait être intégrée à un groupe puissant et plus diversifié au sein duquel pourrait être opérée une redistribution de ses activités. L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Compagnie Bancaire réunie le 30 décembre 1970, tirant les conclusions des résultats d'une Offre Publique d'Échange adressée aux actionnaires de COFICA, a fait de celle-ci une filiale à 97,4 % de la Compagnie Bancaire.

L'année 1970 a été marquée par l'amorce d'une certaine détente par rapport à l'année précédente.

Cependant, les durées du crédit et les montants des paiements comptants, demeurés éloignés des bases de 1968, les conditions bancaires de refinancement qui n'ont pas intégralement retrouvé le niveau antérieur aux hausses de 1969, les taux du marché monétaire et la surprime que l'encadrement du crédit a eu pour effet d'imposer à certains Établissements Financiers pour toutes les ressources collectées directement sur le marché monétaire, ont exercé une influence notable sur l'évolution de la Société et ses résultats.

En compensation partielle des facteurs précédents, le taux applicable par les Établissements Financiers a été relevé par deux fois : ces hausses ont été répercutées sur les barèmes.

Dans le domaine commercial, l'importante récession observée sur les immatriculations de voitures, particulièrement sur celles des voitures étrangères pour lesquelles le taux de pénétration de la Société est le plus élevé, ainsi que sur les achats de matériel d'équipement, a entraîné une diminution sensible du chiffre d'affaires.

Passée par un point bas à la fin du premier semestre, cette tendance s'est nettement renversée au cours du quatrième trimestre, les résultats dans le domaine des véhicules industriels et des biens d'équipement pouvant même être considérés comme satisfaisants.

Avec un chiffre d'affaires global de 1 125 millions de F, la réduction par rapport à l'exercice précédent a pu être limitée à 6,76 %.

Encore, ces chiffres globaux masquent-ils dans une certaine mesure la réalité des derniers mois de l'année qui s'est achevée sur une très forte progression des financements : c'est ainsi que le chiffre du mois de décembre pour les véhicules particuliers et utilitaires, soit 69,7 millions de francs, a été de près de 82% supérieur à celui du mois de décembre 1969.

Après comptabilisation des profits divers pour un montant de 1 108 938,81 F, amortissement des créances irrécupérables et dotation aux provisions diverses (provision pour réescompte et provision pour impayés) pour 14 543 886,77 F et dotation de 2 564 371,03 F aux amortissements, l'exercice se solde sans bénéfice ni perte.

Les opérations de restructuration entraînées par l'entrée de COFICA dans le Groupe ont été largement évoquées ci-dessus, dans le corps du rapport, et il n'y a donc pas lieu d'y revenir ici. Approuvées en tant que de besoin par les Assemblées Générales des Actionnaires des Sociétés intéressées, qui se sont tenues au cours du mois d'avril dernier, elles sont maintenant réalisées. On rappelle qu'elles ont notamment abouti à faire de COFICA une filiale du CETELEM dont celui-ci détient 97,6 % du capital, la Compagnie Bancaire détenant elle-même 69,8 % de celui du CETELEM.

Bénéfices nets et fraction distribuée
(en millions de francs)

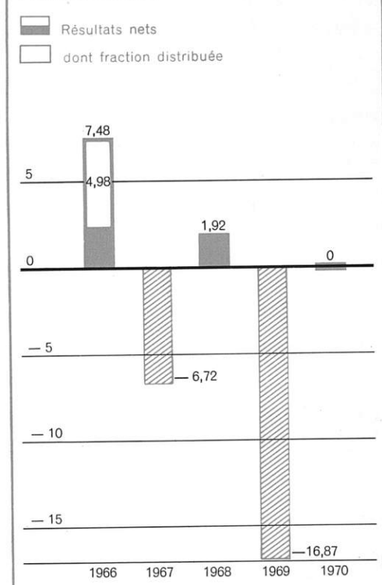

Bilan de COFICA au 31 décembre 1970

actif

		avant répartition	après répartition
Caisses, Banques, Chèques Postaux		3 938 609,94	3 938 609,94
Portefeuille effets		45 774 390,06	45 774 390,06
Débiteurs divers		1 111 416 889,70	1 111 416 889,70
Sociétés filiales		41 945 662,21	41 945 662,21
Portefeuille titres :			
– Titres cotés	2 047 746,76	16 203 212,22	16 203 212,22
– Titres de participation non cotés	14 155 465,46		
Comptes d'ordre et divers		3 925 302,28	3 925 302,28
Immobilisations :			
– Terrains, immeubles, agencements, mobiliers	21 247 556,27	10 921 098,16	10 921 098,16
– Amortissements	– 10 326 458,11		
Valeurs immobilisées		4 137 192,22	4 137 192,22
		1 238 262 356,79	**1 238 262 356,79**

passif

	avant répartition	après répartition
Banques	17 791 221,07	17 791 221,07
Effets à payer	931 990 260,59	931 990 260,59
Créditeurs divers	11 298 422,29	11 298 422,29
Avances bancaires	62 400 000,00	62 400 000,00
Comptes d'ordre et divers	78 444 995,99	78 444 995,99
Provisions diverses	37 362 051,46	37 362 051,46
Avances bancaires bloquées	12 000 000,00	12 000 000,00
Réserve spéciale de plus-values à long terme	87 710,19	87 710,19
Réserve légale	7 893 300,00	7 893 300,00
Capital	78 933 000,00	78 933 000,00
Report à nouveau	61 395,20	61 395,20
Bénéfice de l'exercice	—	—
	1 238 262 356,79	**1 238 262 356,79**

hors bilan

Effets escomptés circulant sous notre endos	374 865,60
Engagements par cautions et avals	529 187,50

Compte de pertes et profits

débit

Agios débiteurs		106 533 171,26
Frais généraux :		
– Frais de personnel	28 320 534,77	
– Charges fiscales d'exploitation	7 534 985,83	
– Autres frais généraux	17 940 928,31	53 796 448,91
Amortissements divers		2 564 371,03
Provisions diverses		14 543 886,77
Bénéfice de l'exercice		—
		177 437 877,97

crédit

Produits bruts	175 661 263,19
Profits divers	1 108 938,81
Bénéfices sur exercices antérieurs	667 675,97
	177 437 877,97

UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT

Montant des prêts accordés
(en millions de francs)

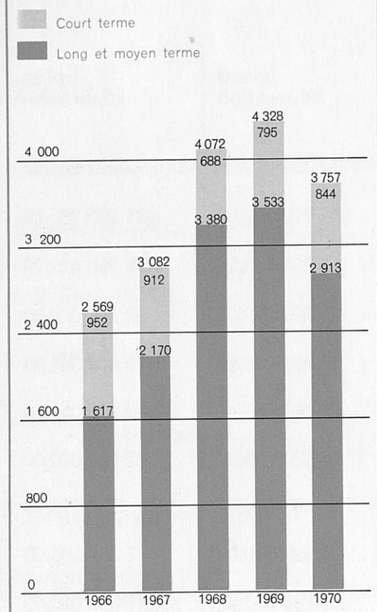

Encours au 31 décembre
(en millions de francs)

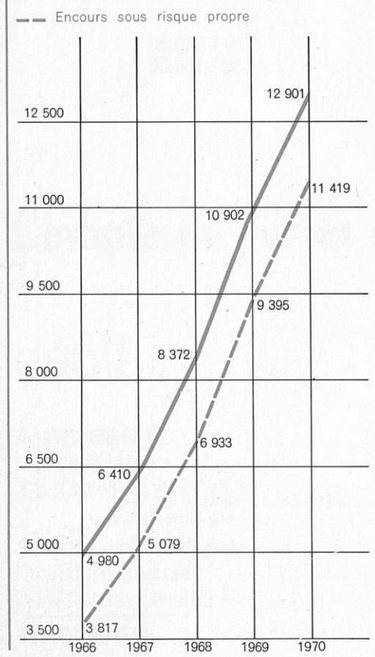

L'activité de l'Union de Crédit pour le Bâtiment s'est déroulée en 1970 dans de meilleures conditions que l'année précédente. Les éléments favorables ont été la baisse progressive des taux sur le marché monétaire, et au cours du dernier trimestre la levée des mesures d'encadrement du crédit.

Le financement des nouveaux chantiers s'est accru de 6% par rapport à 1969, en raison notamment d'une progression importante du financement des achats de terrains. De ce fait, les encours des crédits aux promoteurs ont augmenté environ de 30%, atteignant pour les crédits terrains 340 millions et les crédits constructions 885 millions, soit au total pour ce secteur 1 225 millions dont 1 016 en risque propre.

Dans le secteur des crédits aux acquéreurs, les mesures d'encadrement — qui ont été levées seulement à la fin du mois d'octobre — ont contraint l'U.C.B. à restreindre ses concours afin de respecter les contingents imposés par les autorités monétaires. De plus, le coût du crédit a incité de nombreux candidats acquéreurs, à différer la réalisation de leurs projets. Cependant, au cours du dernier trimestre la levée de l'encadrement a eu un effet psychologique limité, mais certain, sur la demande.

Comme l'an passé, le déplacement de cette dernière vers les logements bénéficiant de l'aide de l'État s'est poursuivi.

Les crédits pour l'achat de logements anciens distribués au cours de l'année ont baissé de 12 % en raison de l'encadrement des crédits éligibles sur le marché hypothécaire. Les crédits « travaux » ont été les seuls à bénéficier d'une progression sensible.

Les agios perçus sont en augmentation de 38 % par rapport à 1969, de même que les intérêts et les commissions réglés à des tiers. Aussi la marge brute s'est-elle maintenue, en pourcentage de l'encours, au niveau de l'année précédente. Mais elle s'est appliquée à un encours moyen en progression de 27,5 %.

Les frais généraux n'ayant augmenté que dans une moindre proportion, les résultats de l'exercice ont dépassé de 61 % ceux de l'exercice précédent.

Le bénéfice d'exploitation dégagé du compte de pertes et profits s'est ainsi élevé à 17 216 202,53 F, après amortissements et provisions de 3 489 910,40 F (1), et après imputation d'une provision pour impôts de 18 369 202 F.

Le bénéfice distribuable, tenant compte du report à nouveau de l'exercice 1969, et des plus-values exonérées, s'élève à 18 825 246,70 F qui ont été répartis de la manière suivante :

– Dotations aux réserves et aux fonds de prévoyance	F	10 000 000,00
– Distribution	F	8 333 333,33
– Report	F	491 913,37

Le dividende distribué ressort à 8 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 4 F, soit en tout 12 F.

(1) Déduction faite des provisions pour créances douteuses devenues sans objet : 1 670 436,34 F.

Résultats nets
(bénéfices nets et dotations aux provisions taxées)
et fraction distribuée
(en millions de francs)

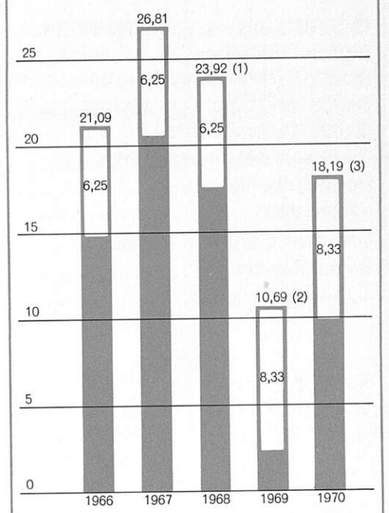

(1) auxquels s'ajoutent 1,42 de plus-values à long terme nettes
(2) auxquels s'ajoutent 0,64 de plus-values à long terme nettes
(3) dont 0,97 de plus-values exonérées

Cours de l'action ajustée
(sur la base d'une action actuelle)
(cours du dernier vendredi du trimestre)

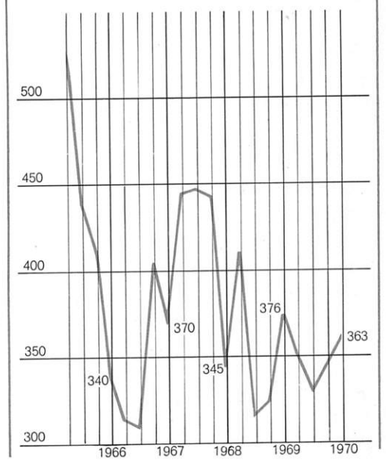

Bilan de l'Union de Crédit pour le Bâtiment au 31 décembre 1970

actif

		avant répartition	après répartition
Caisse, Banques, Chèques Postaux		251 237 821,51	251 237 821,51
Porteteuille-effets			
– Portefeuille nourri (Marché Hypothécaire exclu)	642 150 446,76		
– Encours des crédits éligibles au Marché Hypothécaire	2 279 924 132,87	2 922 074 579,63	2 922 074 579,63
Clients et débiteurs divers		256 138 957,72	256 138 957,72
Portefeuille-titres	21 687 304,21		
– Provisions	– 1 083 935,85	20 603 368,36	20 603 368,36
Comptes d'ordre et divers		178 638,98	178 638,98
Immobilisations	15 737 103,45		
– Amortissements	– 2 904 290,12	12 832 813,33	12 832 813,33
		3 463 066 179,53	**3 463 066 179,53**

passif

		avant répartition	après répartition
Banques		121 966 903,49	121 966 903,49
Clients et créditeurs divers		900 868 299,29	901 201 632,62
Dividendes à payer		45 632,80	8 045 632,80
Mobilisation de crédits Marché Hypothécaire		2 172 450 000,00	2 172 450 000,00
Comptes d'ordre et divers		18 252 319,06	18 252 319,06
Emprunt obligations échangeables 4 1/2 % 1966		83 992 160,00	83 992 160,00
Réserves :	avant répartition	après répartition	
– Réserve légale	6 565 120,05	7 474 605,13	
– Fonds de prévoyance	18 000 000,00	20 000 000,00	
– Réserve spéciale	20 034 879,95	26 200 570,64	
– Réserve provenant de plus-values définitivement exonérées	–	924 824,23	
– Prime d'échange	5 740,00	5 740,00	
– Réserve spéciale provenant de plus-values à long terme	2 059 878,19	2 059 878,19	46 665 618,19 / 56 665 618,19
Capital		100 000 000,00	100 000 000,00
Report à nouveau		635 544,98	491 913,37
Résultats de l'exercice		17 216 202,53	–
Plus-values disponibles		973 499,19	–
		3 463 066 179,53	**3 463 066 179,53**

hors bilan

Effets de mobilisation circulant sous endos	4 458 569 535,74
Valeurs données en pension à recevoir	3 788 335 000,00
Engagements par ouvertures de crédits	1 823 843 594,41
Engagements par cautions et avals	416 762 158,91
Valeurs reçues en pension à livrer	3 650 000,00

Compte de pertes et profits

débit

Intérêts et commissions réglés		888 589 240,58
Taxes sur le chiffres d'affaires réglées		4 403 404,41
Frais généraux :		
– Dépenses de personnel	28 418 701,82	
– Impôts et taxes	3 002 336,32	
– Autres frais généraux	40 969 541,56	72 390 579,70
Amortissements		528 186,55
Participation du Personnel Exercice 1969		574 589,00
Provision pour investissement		574 589,00
Provision pour créances douteuses		2 072 843,43
Provision pour risque moyen terme		1 924 216,91
Provision pour dépréciation du portefeuille-titres		60 510,85
Pertes du portefeuille-titres		2 601 041,33
Impôt sur les Sociétés		18 369 202,00
Bénéfice d'exploitation		17 216 202,53
Plus-values disponibles		973 499,19
		1 010 278 105,48

crédit

Intérêts, commissions et divers perçus	1 000 497 657,25
Revenus des immeubles	127 482,37
Taxes sur le chiffre d'affaires perçues	4 403 404,41
Produits du portefeuille-titres	2 037 139,11
Profits exceptionnels et divers	266 604,48
Profits sur exercices antérieurs	1 911 807,82
(dont 1.670.436,34 de reprises de provisions pour créances douteuses devenues sans objet).	
Plus-values à long terme et exonérées	1 034 010,04
	1 010 278 105,48

Contrats souscrits
(en millions de francs)

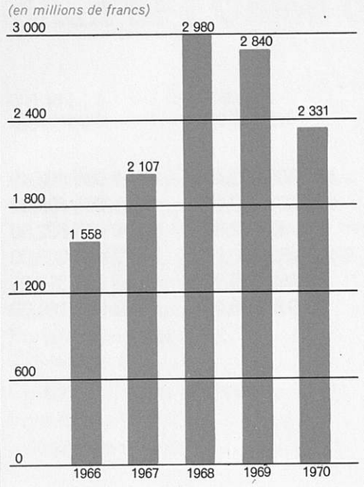

Encours des contrats souscrits *(en millions de francs)*

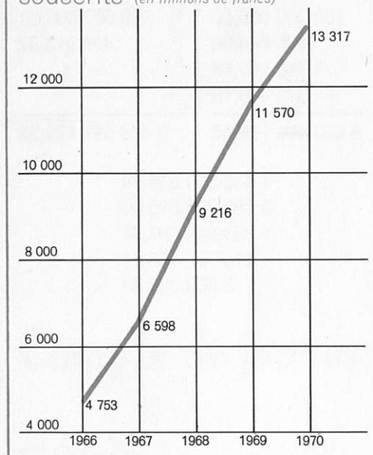

Encours des prêts attribués
(débiteurs par attribution, en millions de francs)

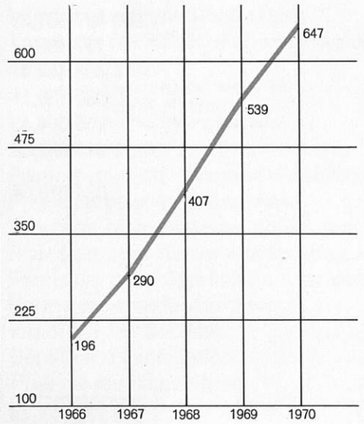

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

Au titre de l'exercice 1970, la Compagnie Française d'Epargne et de Crédit enregistre une nouvelle et importante progression de ses produits, liée à la croissance de l'encours de ses contrats en fonctionnement, alors pourtant que les contraintes de l'encadrement ont continué, dans un marché immobilier toujours en déséquilibre, de peser sur ses activités tout au long de l'année.

La levée, à la fin du mois d'octobre 1970, de l'ensemble des restrictions de crédit mises en place depuis près de deux ans ne pouvait, pour l'exercice en cours, infléchir la ligne générale de distribution des prêts de la Compagnie : dans le secteur où elle opère, les tendances sont longues à s'affirmer et le marché ne réagit qu'avec lenteur, aussi bien aux mesures de relance qu'aux décisions restrictives.

C'est dans un tel contexte qu'il convient d'apprécier le niveau auquel s'est situé le chiffre d'affaires de la Compagnie en 1970.

Le total des contrats ayant pris effet dans l'exercice et des accords à effets futurs donnés en 1970 a été de 2 964 millions de F. Les contrats nouveaux souscrits dans l'année ont totalisé 2 331 millions de F, répartis sur 57 923 adhérents nouveaux.

Les attributions de l'année ont porté sur 19 139 contrats pour 741 928 000 F. Le poste « Débiteurs par attribution de crédit » est passé de 538 506 718,01 F à 647 023 934,24 F, correspondant au capital restant dû sur les contrats attribués, c'est-à-dire compte tenu des remboursements intervenus et des amortissements périodiquement effectués.

Les contrats arrivés à expiration en 1970 et les résiliations avant ou après attribution ont représenté au total 584 964 000 F.

L'encours des contrats s'établissait au 31 décembre 1970 à 13 317 millions de F correspondant à 311 093 comptes gérés : ainsi, et malgré une diminution, liée à la conjoncture financière des deux dernières années, du nombre des opérations nouvelles, l'encours des contrats en fonctionnement enregistrait en 1969 et en 1970 des progressions s'élevant respectivement à 26 % et 15 %.

Il est à nouveau rappelé qu'en raison de l'importance de cet encours et étant donné la structure de ses actifs, la Compagnie est dans une position largement créditrice : cette situation s'est traduite par un net accroissement de ses résultats au titre de l'exercice écoulé.

Le compte de Pertes et Profits fait apparaître, un solde de F 30 955 906,31, ce résultat étant obtenu après amortissements et provisions diverses pour un montant de F 17 550 362,36, provision pour impôt de F 39 257 493, puis imputation de la part qui incombe à la Compagnie dans l'intéressement du Personnel du Groupe au titre de l'exercice 1969 (F 2 071 313,00) et constitution d'une provision pour investissement de même montant.

Compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent, soit F 42 170,09, le bénéfice distribuable s'établit à F 30 998 076,40 qui ont été répartis de la manière suivante :

– Dividende et Superdividende	F	6 500 000,00
– Dotation aux réserves	F	23 700 000,00
– Amortissements non déductibles	F	504 388,89
– Attribution statutaire.	F	270 833,33
– Report à nouveau	F	22 854,18

La distribution aux actionnaires d'un dividende de 8 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 4 F, soit au total 6 500 000 F, représente donc, compte tenu de l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour quatre anciennes intervenue au printemps dernier, une augmentation de 25 % des sommes distribuées au titre de l'exercice précédent.

L'Assemblée des actionnaires a décidé en outre :
– de procéder à une augmentation du capital par incorporation de réserves – portant celui-ci de 81 250 000 F à 101 562 500 F – et attribution d'une action gratuite pour quatre anciennes, jouissance du 1er janvier 1971 ;
– d'affecter à la réserve légale une somme de 2 031 250 F prise sur le fonds de prévoyance.

A la suite de ces opérations, le total des réserves ressort – au regard d'un capital de 101 562 500 F entièrement libéré – à 57 millions de F, les provisions ayant payé l'impôt ou en étant exonérées s'inscrivant dans le poste « Créditeurs divers » pour 59 millions de F.

Résultats nets
(bénéfices nets et dotations aux provisions taxées)
et fraction distribuée
(en millions de francs)

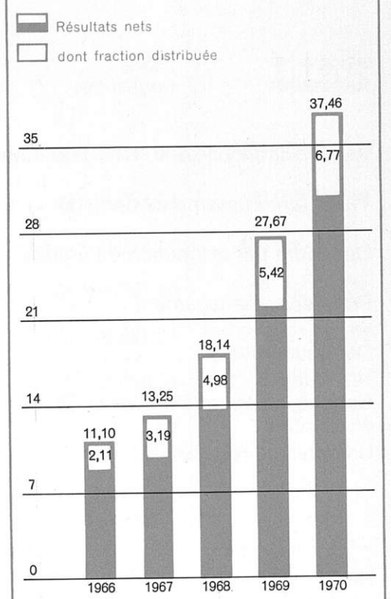

Cours de l'action ajustée
(sur la base d'une action actuelle)
(cours du dernier vendredi du trimestre)

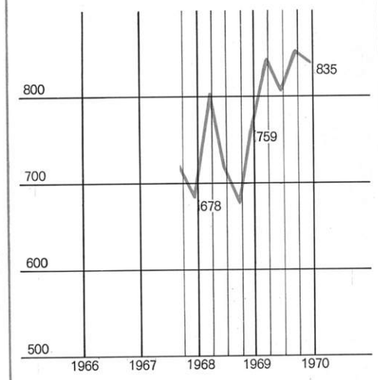

Bilan de la Compagnie Française d'Épargne et de Crédit au 31 décembre 1970

actif

	avant répartition	après répartition
Valeurs immobilisées (amortissements déduits)	8 924 110,07	8 419 721,18
Titres (amortissements déduits)	23 584 261,66	23 584 261,66
Débiteurs par attribution de crédits	647 023 934,24	647 023 934,24
Prêts épargne-logement	16 593 412,01	16 593 412,01
Débiteurs divers	130 136 134,46	103 999 617,61
Banque, Chèques Postaux et Caisse	1 065 770 785,66	1 065 770 785,66
Comptes de régularisation	19 441 100,00	19 441 100,00
	1 911 473 738,10	**1 884 832 832,36**

passif

	avant répartition	après répartition
Capital	81 250 000,00	81 250 000,00
Réserves	47 210 253,73	70 913 082,94
Fonds de répartition général	1 480 530 372,14	1 480 530 372,14
Fonds de répartition Épargne-Logement	28 156 363,10	28 156 363,10
Créditeurs divers	195 579 421,22	215 471 545,06
Comptes de régularisation	8 488 614,94	8 488 614,94
Report à nouveau	42 170,09	22 854,18
Résultats bruts (avant impôt)	70 213 399,21	–
Plus-values à long terme (avant impôt)	3 143,57	–
	1 911 473 738,10	**1 884 832 832,36**

hors bilan

Engagements à terme différé	11 253 217 975,00
Contrats attribués	2 063 366 418,00
	13 316 584 393,00

Compte de pertes et profits

débit

Frais de production		11 583 256,45
Taxes sur le chiffre d'affaires		953 111,00
Frais généraux divers :		
– Dépenses Personnel	21 376 812,42	
– Patente et contributions diverses	973 461,45	
– Publicité	759 435,48	
– Frais financiers	2 593 984,59	
– Autres frais généraux	12 211 079,62	
– Participation du personnel, exercice 1969	2 071 313,00	
		39 986 086 56
Amortissements		1 121 125,14
Provisions		18 500 550,22
Provision pour impôt sur les Sociétés		39 257 493,00
Provision pour impôt sur plus-values à long terme		314,36
Bénéfice net de l'exercice		30 955 906,31
Plus-values à long terme		2 829,21
		142 360 672,25

crédit

Frais de gestion encaissés	60 934 100,88
Produits financiers et divers	81 140 638,76
Plus-values à long terme	3 143,57
Plus-values à court terme	282 789,04
	142 360 672,25

SINVIM

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE

L'activité de la SINVIM en 1970 s'est exercée dans une conjoncture immobilière difficile, caractérisée par un ralentissement marqué des ventes et un afflux de nouveaux programmes sur le marché. La commercialisation des programmes de la Société s'est néanmoins déroulée dans des conditions relativement satisfaisantes et les ventes, sans atteindre les chiffres exceptionnels des deux années précédentes, ont représenté 531 millions dont 250 pour la seule part de la SINVIM. Leur niveau est demeuré élevé en banlieue ; en revanche, à Paris même et dans la plupart des grandes villes de province, elles ont subi le contrecoup de la détérioration plus marquée du marché immobilier.

Évolution des programmes SINVIM par stades d'avancement
(en nombre de logements)

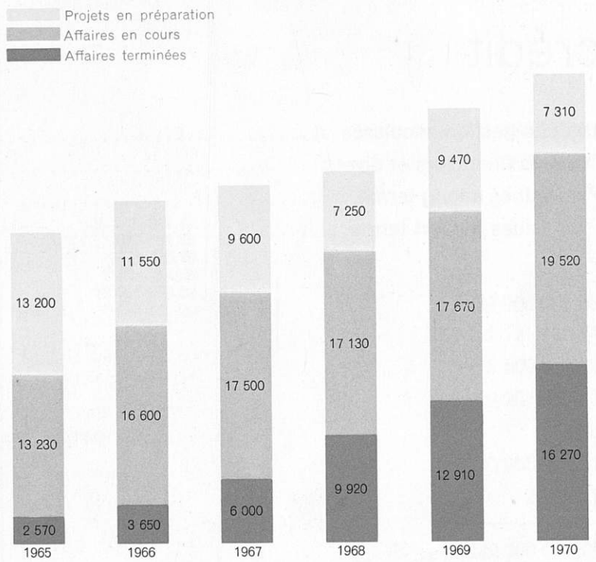

Les prises de participations dans de nouvelles opérations ont été sensiblement inférieures à celles de 1969. Les programmes retenus sont situés, pour la plus grande partie, en région parisienne, et pour ceux de province, localisés dans les grandes métropoles où la SINVIM est déjà fortement implantée, en particulier à Marseille, Lyon et Lille. Outre des opérations d'habitations, des participations ont été prises dans plusieurs programmes de bureaux.

Les lancements de chantiers, au cours de l'année, sont nettement supérieurs à ceux de 1969 et ont représenté 5 000 logements dont 2 765 pour la part de la SINVIM. Le nombre de logements en cours de réalisation est actuellement de 8 700.

Les résultats d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 18 785 628,56 F. Après amortissements, provisions et impôts, le compte de pertes et profits fait ressortir un bénéfice net de 15 725 825,75 F contre 15 563 805,03 F en 1969 et 9 525 270,02 F en 1968.

Compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent, le bénéfice distribuable s'établit à 16 613 741,56 F qui ont été répartis de la manière suivante :

– Réserve légale	F	786 291,29
– Dividende	F	6 250 000,00
– Réserve spéciale de plus-values à long terme	F	405 997,81
– Dotation au compte « Plus-values à réinvestir »	F	8 283 536,65
– Report à nouveau	F	887 915,81
	F	16 613 741,56

Le dividende brut se monte à 5 F par action, soit, déduction faite du précompte, à 3,51 F net, auxquels vient s'ajouter un avoir fiscal de 1,76 F.

Bénéfices nets et fraction distribuée

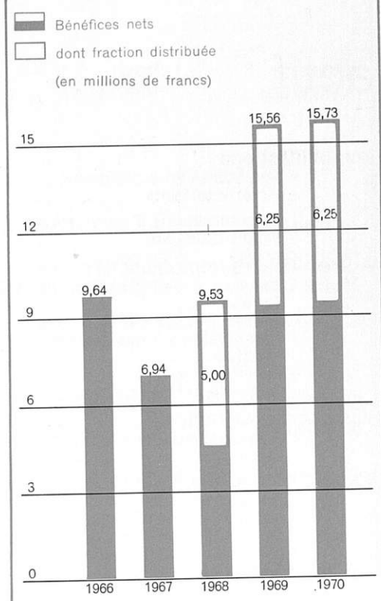

Évolution des réserves inscrites au bilan
(y compris plus-values réinvesties ou à réinvestir, en millions de francs)

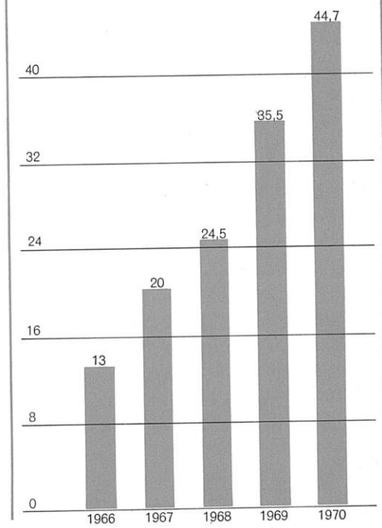

Bilan de la SINVIM au 31 décembre 1970

actif

		avant répartition	après répartition
Immobilisations :			
– Immeubles en exploitation	5 511 386,31		
– Amortissements	– 751 734,05	4 759 652,26	4 759 652,26
– Immobilisations d'exploitation	496 113,97		
– Amortissements	– 237 497,67	258 616,30	258 616,30
Autres valeurs immobilisées :			
– Avances à des Sociétés Immobilières du Groupe	9 647 706,00		
– Autres avances à plus d'un an	335 000,00		
– Participations à des Sociétés Immobilières locatives	472 705,83		
– Amortissements	– 58 603,65		
– Titres de participation	13 316 338,21	23 713 146,39	23 713 146,39
Valeurs d'exploitation :			
– Participations à des opérations immobilières en cours		199 796 520,23	199 796 520,23
Valeurs réalisables à court terme ou disponibles :			
– Sociétés Immobilières	49 265 191,57		
– Notaires et Acquéreurs	718 138,77		
– Débiteurs divers	1 255 180,31		
– Comptes de régularisation actif	222 189,02		
– Avances à court terme	6 627 893,01		
– Effets à recevoir	413 101,00		
– Banques et Chèques Postaux	48 200,10	58 549 893,78	58 549 893,78
		287 077 828,96	**287 077 828,96**

passif

	avant répartition	après répartition	avant répartition	après répartition
Capital propre et réserves :				
– Capital	125 000 000,00	125 000 000,00		
– Réserve légale	3 142 506,98	3 928 798,27		
– Réserve spéciale de plus-values à long terme	1 767 637,55	2 173 635,36		
– Plus-values à réinvestir	16 696 462,66	24 979 999,31		
– Plus-values réinvesties	12 697 792,57	12 697 792,57	159 304 399,76	168 780 225,51
Report à nouveau			887 915,81	887 915,81
Provisions :				
– Pour appels de fonds sur cessions réalisées	21 672 258,84	21 672 258,84		
– Pour dépréciations et risques garanties financières	5 651 533,74	5 651 533,74	27 323 792,58	27 323 792,58
Dettes à long et moyen terme			30 936 451,96	30 936 451,96
Dettes à court terme :				
– Sociétés Immobilières	18 486 657,81	18 486 657,81		
– Emprunts à moins d'un an	20 441 555,26	20 441 555,26		
– Créditeurs divers	2 354 939,68	8 604 939,68		
– Comptes de régularisation passif	1 996 778,65	1 996 778,65		
– Banques	9 619 511,70	9 619 511,70	52 899 443,10	59 149 443,10
Résultats de l'exercice :				
– Bénéfice de l'exercice		15 298 459,63		
– Plus-values à long terme		427 366,12	15 725 825,75	–
			287 077 828,96	**287 077 828,96**

hors bilan

Engagements de réinvestir	67 438 674,10	67 438 674,10
Engagements de garantie	123 690 046,08	123 690 046,08
Engagements de reprise d'appartements anciens	1 077 000,00	1 077 000,00
Engagements par cautions et avals	33 881 500,00	33 881 500,00
Congés payés courus (estimation)	255 000,00	255 000,00

Compte d'exploitation et de pertes et profits

débit

Frais généraux :		
– Frais de personnel	6 732 771,54	
– Patente et impôts divers	96 834,86	
– Autres frais généraux	2 943 774,63	9 773 381,03
Frais financiers		6 777 139,07
Taxes sur le chiffre d'affaires réglées		516 164,36
Amortissements de l'exercice		220 427,60
Pertes sur exercices antérieurs et diverses		4 347 367,79
Provisions pour dépréciations et risques garanties financières		2 054 000,00
Provision pour impôt sur les Sociétés		665 140,00
Plus-values à réinvestir		2 934 153,77
Résultats de l'exercice		15 725 825,75
		43 013 599,37

crédit

Produits des opérations immobilières	28 054 588,58
Produits des opérations locatives	481 534,53
Commissions de garantie	2 383 416,76
Honoraires de gestion et divers	2 361 225 80
Produits financiers et divers	2 275 810,77
Taxes sur le chiffre d'affaires récupérées	516 164,18
Profits sur exercices antérieurs et divers	4 006 704,98
Profits comptables dégagés sur plus-values réinvesties	2 934 153,77
	43 013 599,37

LOCABAIL IMMOBILIER

Production
(engagements nouveaux, en millions de francs)

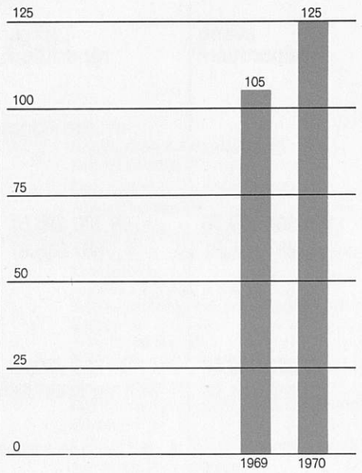

Encours financés,
taxes comprises
(immobilisations, amortissements déduits)
(en millions de francs)

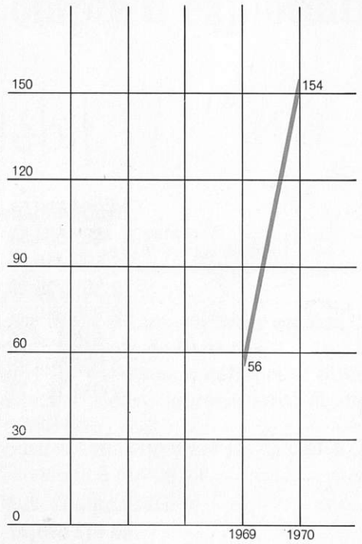

LOCABAIL IMMOBILIER, « Société Immobilière pour le Commerce et l'Industrie », fonctionnant dans le cadre de l'Ordonnance du 28 septembre 1967, créée en 1968, a enregistré dès 1969 un développement rapide de ses opérations.

Son activité, au cours de l'exercice 1970, s'est ressentie de la conjoncture : pendant le premier semestre, lorsque la situation générale limitait les possibilités financières et en élevait le coût, elle a appliqué les consignes de modération qui lui étaient données par les Autorités de tutelle. L'évolution monétaire ayant assoupli les contraintes, elle a, au second semestre, repris une activité normale en diffusant plus largement ses interventions.

Elle a accepté 49 opérations nouvelles contre 23 au cours de l'exercice précédent. Le total de ses engagements représentait 232 186 000 F au 31 décembre 1970.

L'extension de son activité a correspondu à une plus grande diversification : alors que, pendant son premier exercice, le secteur de la distribution avait bénéficié de 80 % de ses engagements, il n'a représenté que 50 % de ceux qui ont été pris en 1970. A l'inverse, les investissements industriels sont passés de 6 % à 30 %. Il faut y voir le signe d'une pénétration progressive dans le domaine des entreprises moyennes qu'il a fallu familiariser avec ces techniques financières nouvelles. Cette nouvelle filiale a bénéficié, pour atteindre ces entreprises, du concours de l'Union Française de Banques à laquelle elles s'adressent habituellement pour le financement de leur équipement. Elle a aussi largement utilisé la notoriété que se sont acquises, dans le domaine du financement immobilier, l'Union de Crédit pour le Bâtiment et la Compagnie Française d'Epargne et de Crédit. Cette plus grande diffusion de son activité a réduit le montant moyen de ses interventions : de 4 650 000 F l'an passé, il n'était plus que de 2 550 000 F en 1970. Cette évolution représente, sans doute, un surcroît de charges, mais elle met davantage LOCABAIL IMMOBILIER à la portée d'entreprises qui sont traditionnellement les habituées de notre groupe et assure une répartition favorable des risques.

Toutes ces opérations ont fait — à l'exception d'une seule, réalisée en location simple — l'objet de contrats de crédit bail. Au 31 décembre 1970, LOCABAIL IMMOBILIER était propriétaire de 29 immeubles en exploitation, représentant un investissement immobilier de 123 616 678,28 F. En outre, 26 786 342,24 F ont été investis pour la construction d'immeubles qui n'étaient pas encore exploités.

LOCABAIL IMMOBILIER a fait face à ces investissements au moyen de l'augmentation de capital décidée le 1er décembre 1969 et qui a apporté à la Société, au cours de l'année, au fur et à mesure des besoins, 90 millions de F. Nous vous rappelons que le capital s'élevait à 10 millions de F lors de la création de la société, et qu'il a donc été ainsi porté à 100 millions de F. Le reste des investissements a été financé par des concours bancaires, notamment de la part de la Compagnie Bancaire.

Le compte de Pertes et Profits fait apparaître, après constitution des amortissements et provisions autorisées par le statut propre aux SICOMI, un solde bénéficiaire de F 5 737 372,51. Compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent qui s'élevait à F 981,70, les actionnaires réunis en Assemblée Générale le 22 avril 1971 ont décidé la répartition suivante :

– à la réserve légale	F	703 000,00
– aux actionnaires à titre de dividendes	F	5 035 000,00
– au compte « report à nouveau »	F	354,21
	F	5 738 354,21

Le dividende s'établit à 7,60 F par action pour les 100 000 actions d'origine et 4,75 F par action pour les 900 000 actions libérées progressivement au cours de l'exercice. Rappelons que le dividende de l'exercice 1969 était de 4,38 F par action pour les seules actions d'origine.

Bénéfices réalisés
et fraction distribuée
(en millions de francs)

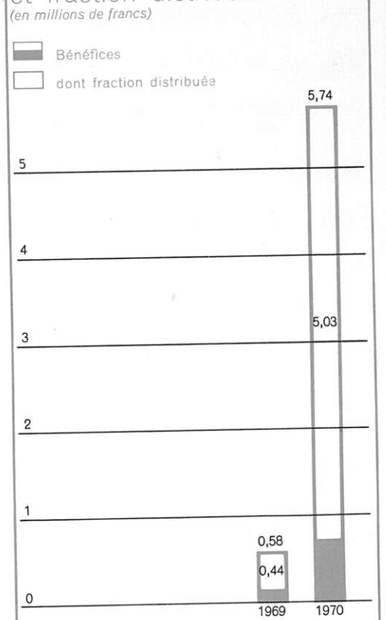

Bilan de LOCABAIL IMMOBILIER au 31 décembre 1970

actif

		avant répartition	après répartition
Caisse et Banques		928 902,59	928 902,59
Clients et Débiteurs divers		878 496,91	878 496,91
Titres de participation		2 000,00	2 000,00
Taxes sur le chiffre d'affaires récupérables		9 098 463,86	9 098 463,86
Immobilisations en location	123 616 678,28	118 548 788,40	118 548 788,40
– Amortissements	– 5 067 889,88		
Immobilisations en cours		26 786 342,24	26 786 342,24
Immobilisations destinées à l'établissement :			
– Immobilisations	51 203,46	44 020,64	44 020,64
– Amortissements	– 7 182,82		
		156 287 014,64	**156 287 014,64**

passif

	avant répartition	après répartition
Banques	10 097 460,68	10 097 460,68
Créditeurs divers	328 526,23	5 363 526,23
Retenue de garantie	1 580 715,11	1 580 715,11
Fournisseurs	650 000,00	650 000,00
Comptes de régularisation	2 370 417,99	2 370 417,99
Crédits à moyen terme	30 000 000,00	30 000 000,00
Provision au titre de l'article 64	945 540,42	945 540,42
Réserves	4 576 000,00	5 279 000,00
Capital	100 000 000,00	100 000 000,00
Bénéfice	5 737 372,51	–
Report à nouveau	981,70	354,21
	156 287 014,64	**156 287 014,64**

Compte de pertes et profits

débit

Dotation aux comptes d'amortissements et de provisions des Immobilisations destinées à la location :		
– Frais acquisition	718 635,11	
– Amortissement	4 744 270,88	
– Provision	945 540,42	6 408 446,41
Frais généraux afférents aux immobilisations en location		335 398,56
Frais financiers		3 158 102,38
Frais généraux :		
– Frais de personnel	598 427,01	
– T.V.A. payée	4 054 224,05	
– Autres impôts	26 881,00	
– Frais généraux divers	502 325,64	5 181 857,70
Dotations aux amortissements et provisions :		
– Frais augmentation du capital	31 112,12	
– Mobilier et matériel	5 123,92	36 236,04
Bénéfice net de l'exercice		5 737 372,51
		20 857 413,60

crédit

Loyers encaissés H.T.	16 763 126,77
T.V.A. encaissée	4 053 001,13
Produits financiers	41 285,70
	20 857 413,60

Assemblée Générale Extraordinaire du 10 Mai 1971

RAPPORT DU DIRECTOIRE
à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 Mai 1971

Mesdames, Messieurs,

Pour donner l'assise nécessaire à la croissance extrêmement rapide de ses besoins de financement, votre Compagnie a pratiqué depuis sa création, une politique active d'autofinancement. Ainsi, a-t-elle pu limiter au maximum les demandes de concours nouveaux à ses actionnaires. Simultanément, elle a constitué des réserves qui se sont régulièrement accrues au fil des années.

S'agissant de la politique de distribution, vous savez que votre Société qui s'est toujours attachée à maintenir un dividende constant en valeur nominale, a procédé périodiquement à l'intégration au capital d'une partie des réserves constituées au cours des périodes antérieures. C'est de cette façon qu'elle a réalisé la progression des dividendes distribués, assurant aux porteurs de titres le bénéfice légitime de l'amélioration continue de ses résultats, au fur et à mesure de leur développement.

C'est dans cet esprit que votre Assemblée du 8 avril 1965 avait procédé à une première incorporation au capital de 15 000 000 de F de réserves et à l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour quatre anciennes.

Votre Assemblée du 27 avril 1967 a, de même, décidé l'incorporation au capital de 30 000 000 de F prélevés sur les réserves et l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour trois anciennes.

Nous estimons possible, dans le cadre de cette politique, d'envisager une nouvelle incorporation de réserves. Nous vous proposons donc de porter le capital social de votre Compagnie de 137 834 600 F à 183 779 400 F par incorporation de 45 944 800 F de réserves, et attribution gratuite d'une action nouvelle pour trois anciennes.

Ces actions gratuites porteraient jouissance du 1er janvier 1971 et seraient donc entièrement assimilées dès leur création aux actions anciennes.

L'ensemble de ces trois attributions aboutira à près du triplement en sept ans du dividende par "action ajustée" servi par votre Compagnie: 8 F en principe au titre de l'exercice 1971 — sous réserve, bien entendu, de la décision que prendra alors votre Assemblée — contre 3,15 F brut pour la même "action ajustée" au titre de l'exercice 1964 et, en tenant compte de l'avoir fiscal, 12 F au lieu de 4,12 F.

En ce qui concerne les obligations échangeables, les Établissements Tiers-Souscripteurs recevront, à charge pour eux de les tenir à la disposition des échangistes éventuels, les actions gratuites revenant aux actions dont ils sont détenteurs.

RÉSOLUTIONS

première résolution

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Directoire, décide de porter le capital social de 137 834 600 F à 183 779 400 F par l'incorporation au capital d'une somme de 45 944 800 F prélevée sur les primes d'apport figurant aux réserves et la création corrélative de 459 448 actions de 100 F nominal, nos 1 378 347 à 1 837 794, entièrement libérées et attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison de une action gratuite pour trois actions possédées dans le capital actuel.

Ces actions nouvelles, qui sont soumises à toutes les dispositions des statuts, sont créées jouissance 1er Janvier 1971.

En conséquence, dans les répartitions de bénéfice qui pourront être effectuées au titre de l'exercice commencé le 1er Janvier 1971 et au titre des exercices ultérieurs, comme au cas de remboursement total ou partiel de leur capital nominal, ces actions nouvelles recevront le même montant net que celui qui pourra être attribué aux actions anciennes auxquelles elles seront entièrement assimilées, l'ensemble des taxes et impôts auxquels elles pourraient être soumises étant réparti uniformément entre toutes les actions.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Directoire pour procéder à cette distribution d'actions gratuites aux dates et conditions qu'il fixera.

L'Assemblée Générale décide, en conséquence, de modifier comme suit l'article 6 des statuts :

Article 6 : "Le capital social est fixé à la somme de 183 779 400 F. Il est divisé en 1 837 794 actions de 100 F chacune, entièrement libérées."

deuxième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités, conformément à la loi.

Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Décembre 1970

RAPPORT DU DIRECTOIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons informés à la fin du mois de Juillet de notre projet d'adresser aux actionnaires de la Compagnie pour le Financement de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture "COFICA" une offre publique d'échange de leurs titres contre des actions de votre Compagnie et de compléter cette opération par l'absorption de l'Omnium de Participations Financières et de Valeurs Mobilières, principal actionnaire de COFICA. L'offre publique d'échange a abouti aux résultats que nous en attendions et nous vous avons réunis aujourd'hui en Assemblée Générale Extraordinaire pour soumettre à votre approbation les opérations qui consacreront l'entrée de COFICA dans le Groupe de sociétés qu'anime votre Compagnie.

"COFICA" est l'un des établissements financiers spécialisés dans les crédits à l'équipement et plus particulièrement orientés vers le financement des véhicules roulants : près de la moitié de ses crédits ont contribué en 1969 à financer l'acquisition de voitures automobiles particulières, près d'un tiers l'achat de véhicules industriels ou utilitaires.

Cette société a été affectée, au cours des trois dernières années, par l'évolution de la conjoncture économique et financière, qui a pesé sur ses conditions d'exploitation et de refinancement. Elle a dû faire face à des problèmes difficiles dont certains se sont aggravés dans le courant de l'année 1969.

Des mesures de rationalisation avaient permis d'amorcer un redressement de cette situation; mais au milieu de 1970 il est apparu que les résultats de COFICA seraient plus rapidement et plus sûrement améliorés si cette société pouvait être intégrée à un groupe puissant et plus diversifié au sein duquel pourrait être opérée une redistribution de ses activités.

Or votre Compagnie anime et contrôle plusieurs sociétés de crédit ou de crédit-bail spécialisées dans le financement des biens d'équipement des entreprises ou des particuliers. Elle joue dans ces secteurs un rôle important et ses filiales y ont acquis une expérience certaine. De plus, la COMPAGNIE BANCAIRE est actionnaire de COFICA depuis 1959 et elle lui est également associée par l'intermédiaire de l'Omnium de Participations Financières et de Valeurs Mobilières, société holding constituée pour gérer les participations dans COFICA de quelques actionnaires importants de cette société.

Il a donc paru opportun tant au Directoire et au Conseil de Surveillance de votre Compagnie qu'au Conseil d'Administration de COFICA d'organiser un rapprochement des deux sociétés.

Un communiqué commun, publié le 27 Juillet, annoncait cette intention de rapprochement, et faisait connaître les opérations financières envisagées pour le rendre effectif : offre publique adressée par la COMPAGNIE BANCAIRE à tous les actionnaires de COFICA, leur proposant l'échange de leurs titres contre des actions de votre Compagnie, et absorption de l'Omnium de Participations Financières et de Valeurs Mobilières.

L'offre publique d'échanger huit actions de COFICA contre une action nouvelle de la COMPAGNIE BANCAIRE créée avec jouissance au 1er Janvier 1971 a été ouverte pendant

un mois à dater du 22 Septembre dernier; les ordres d'échange reçus ont concerné 1 102 280 actions de COFICA sur les 1 143 870 qui étaient susceptibles d'être présentées.

L'apport de ces titres et l'absorption de l'OMNIUM, détenteur de 413 252 actions COFICA, qui sont soumis à votre ratification, porteront la participation de votre Compagnie au capital de COFICA à 97,37%.

Cette entrée de COFICA dans le Groupe de la COMPAGNIE BANCAIRE permettra de réaliser, entre COFICA et les sociétés de ce Groupe travaillant dans des secteurs d'activité voisins, une complète unité d'animation, d'organisation et de financement. De cette unité peuvent être attendues une exploitation plus rationnelle des possibilités commerciales, une réduction des frais généraux supportés par les sociétés concernées et une meilleure utilisation des ressources dont elles disposent.

Le choix du rapport entre les valeurs respectives des titres de COFICA et de la COMPAGNIE BANCAIRE repose d'abord sur la comparaison de leurs cours en Bourse. Il a été confirmé par le rapprochement des valeurs d'actif net et des perspectives de rendement.

Pendant la période de dix-huit mois comprise entre le 1er Janvier 1969 et le 30 Juin 1970, le rapport des cours de Bourse moyens s'établit à 7,85 actions COFICA pour une action COMPAGNIE BANCAIRE. Cette période est antérieure au moment où l'évolution des cours a été influencée par l'annonce des conditions de l'offre publique d'échange adressée aux actionnaires de COFICA et elle est d'une durée suffisante pour minimiser l'influence des variations accidentelles de cours.

L'actif net de COFICA a été comparé avec l'actif net de la COMPAGNIE BANCAIRE qui a été consolidé pour tenir compte de la structure du Groupe qu'anime votre Compagnie. Ces actifs ont été estimés d'après les derniers bilans publiés : ils sont constitués pour l'essentiel d'éléments financiers qu'il a paru justifié de retenir pour leurs valeurs comptables. Les valeurs d'actif net ainsi calculées s'établissent dans le rapport de 6,89 actions COFICA pour une action COMPAGNIE BANCAIRE.

COFICA n'ayant pas été en mesure de distribuer de dividende depuis trois ans, il a été procédé à des études prévisionnelles de la capacité bénéficiaire des deux sociétés au cours des trois années à venir. En fonction des activités respectives, de l'importance des encours de crédit, de la nature et du coût des ressources et en tenant compte également des mesures de rationalisation adoptées par COFICA, les perspectives de rendement estimées pour les deux sociétés et ramenées à l'action, aboutissent à un rapport de 10,18 actions COFICA pour une action COMPAGNIE BANCAIRE.

La moyenne des rapports établis sur les trois critères précédents est de 8,3. Toutefois votre Compagnie a retenu un rapport de 8 dans l'offre publique d'échange qu'elle a adressée aux actionnaires de COFICA tant pour manifester son souci de conférer un certaint attrait à son offre que pour tenir un juste compte des avantages divers que procure à elle même et à ses filiales l'entrée de COFICA dans son Groupe. Ces avantages, évoqués dans la suite du présent rapport, n'ont pu faire l'objet d'une estimation précise; il n'en sont pas moins réels.

Cette équivalence de huit actions de COFICA pour une action de la COMPAGNIE BANCAIRE a été également retenue pour déterminer les conditions de la fusion de votre Compagnie et de l'Omnium de Participations Financières et de Valeurs Mobilières, dont l'actif est constitué pour l'essentiel par une participation au capital de COFICA. Les actionnaires de cet OMNIUM bénéficient ainsi d'un résultat identique à celui qui eût été obtenu si leur société avait été dissoute après avoir présenté ses titres à l'échange.

Sur cette base la parité d'échange a été arrêtée à 863 actions de la COMPAGNIE BANCAIRE, créées avec jouissance au 1er Janvier 1971, pour 2 777 actions de l'OMNIUM.

La parité d'échange ayant été arrêtée à huit actions de COFICA pour une action de la COMPAGNIE BANCAIRE, créée avec jouissance au 1er Janvier 1971, la valeur unitaire des actions de COFICA présentées à l'échange ou détenues par l'OMNIUM a été fixée à F 65 par référence à la valeur moyenne de F 522 des cours de la COMPAGNIE BANCAIRE cotés à la Bourse de Paris durant la période du 15 Septembre au 15 Octobre 1970 (déduction faite du montant probable du dividende et de l'avoir fiscal que vous percevrez au titre de l'exercice 1970).

Cette évaluation fixe à F 25 565 545,08 l'actif net de l'Omnium de Participations Financières et de Valeurs Mobilières; l'absorption de cette société provoquera, si vous l'approuvez, une augmentation du capital de votre Compagnie de F 4 156 100, l'annulation des 27 770 actions de l'OMNIUM qu'elle détient et l'inscription à son bilan d'une prime de fusion de F 17 498 311,28.

L'apport d'actions fait par les actionnaires de COFICA provoquera, sous réserve de votre ratification, une nouvelle augmentation du capital social de F 13 778 500 et fera apparaître au bilan de votre Compagnie une prime d'apport de F 57 869 700.

Le capital de votre Compagnie serait par ces deux opérations porté de F 120 000 000 à F 137 834 600 et nous vous demandons de modifier en conséquence l'article 6 des statuts.

Au total, l'augmentation des fonds propres de votre Société sera de F 93 202 611,28.

Les opérations que nous soumettons à votre approbation permettront au Groupe que dirige la COMPAGNIE BANCAIRE de renforcer et d'étendre son action sur le marché. Elles rendront possible la mise en œuvre entre l'Union Française de Banques, le CETELEM et COFICA d'une politique concertée qui doit entraîner progressivement une réduction relative de leurs charges d'exploitation. Il nous paraît légitime d'en attendre des possibilités nouvelles de développement qui donneront à ces sociétés des perspectives de croissance propres à améliorer leur appréciation par le marché financier.

Nous nous proposons, en accord avec l'Union Française de Banques et la Compagnie pour la Location d'équipements Professionnels LOCABAIL, de regrouper au sein de ces sociétés les activités de COFICA ou celles de ses filiales qui concernent le financement des véhicules industriels ou des biens d'équipement.

COFICA conserverait au sein du Groupe une activité orientée principalement vers la vente à crédit des voitures particulières et des véhicules utilitaires; sa direction et sa gestion seraient étroitement associées à celles du CETELEM et l'on peut envisager d'opérer entre les deux sociétés un rapprochement qui permette de rationaliser la distribution et l'exploitation des crédits pour l'automobile qu'elles consentent.

Nous avons, à ces fins, entrepris l'étude de diverses opérations financières qui pourraient être effectuées dès les premiers mois de 1971, notamment celle d'un apport à l'Union Française de Banques du fonds de commerce "biens d'équipement et véhicules industriels" de COFICA et celle d'un apport au CETELEM des titres de COFICA.

Il nous semble qu'ainsi seront atteints plus sûrement les objectifs de redressement de COFICA que nous nous sommes fixés. Votre Compagnie est assurée par sa position particulière de bénéficier des fruits de ce redressement et nous pensons que l'entrée de COFICA au sein de son Groupe offre aujourd'hui à la COMPAGNIE BANCAIRE l'occasion de poursuivre la progression de ses activités et de ses résultats.

Cette assurance nous paraît d'autant mieux fondée que les opérations aujourd'hui soumises à votre approbation constituent une des manifestations de la volonté exprimée par les banques, actionnaires de COFICA et de votre Compagnie, de voir se poursuivre l'expansion des établissements spécialisés qu'elles ont contribué à fonder, et de procurer une rentabilité raisonnable aux capitaux investis par elles et par les autres actionnaires qui concourent à leur financement, ces opérations traduisant l'intention de ces banques de renforcer leur coopération avec ces établissements.

Nota : Une note d'information sur la COMPAGNIE BANCAIRE *et sur* COFICA *a été établie lors de l'Offre Publique d'Echange adressée par la* COMPAGNIE BANCAIRE *aux actionnaires de* COFICA *en Septembre dernier.*

Cette note a reçu le visa n° 70-185 de la Commission des Opérations de Bourse.

OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs,

Aux termes de l'article 135 du décret du 23 Mars 1967 sur les Sociétés commerciales, nous avons mission de vous faire connaître nos observations sur le rapport du Directoire de la COMPAGNIE BANCAIRE dont vous venez d'entendre lecture.

Le communiqué publié dans la presse le 28 Juillet 1970 vous a annoncé la décision du Directoire et du Conseil de Surveillance de la COMPAGNIE BANCAIRE d'adresser aux actionnaires de la Compagnie pour le Financement de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture "COFICA" une offre publique d'échange de leurs titres contre des actions de la COMPAGNIE BANCAIRE. Votre Conseil, très complètement informé des négociations qui ont précédé cette opération, avait dès cette époque donné à celle-ci un accord formel.

Nous savions quelles charges la conjoncture des trois dernières années a imposées aux Établissements de crédit spécialisés. Votre Compagnie et les Sociétés de son Groupe les ont assumées de façon très satisfaisante; COFICA s'en est trouvé davantage affectée. C'est pourquoi nous avons jugé utile, d'un point de vue général, que soient prises toutes dispositions pour éviter que se prolongent les difficultés que continuait de connaître COFICA, malgré les efforts d'assainissement mis en œuvre, et pour consolider le redressement que les responsables de cette Société avaient d'ores et déjà entrepris. Le rôle qu'assument les filiales de le COMPAGNIE BANCAIRE dans la distribution des types de crédit qui sont la spécialité de COFICA, le fait que certains d'entre vous et la COMPAGNIE BANCAIRE elle-même détenaient une part importante du capital de celle-ci ont conduit votre Conseil unanime à penser que votre Société devait prendre la responsabilité de la gestion de COFICA et s'en donner les moyens en prenant un contrôle aussi large que possible de son capital.

L'introduction de COFICA dans le Groupe de la COMPAGNIE BANCAIRE que ce contrôle consacrera, rendra plus aisée la concertation des politiques de toutes les Sociétés intéressées; elle permettra d'opérer une redistribution rationnelle de leurs activités et elle autorisera à procéder à un regroupement de tous les intérêts financiers convergents. Elle élargira les assises financières de la COMPAGNIE BANCAIRE et de son Groupe, étendra leurs positions commerciales et renforcera leur capacité de soutenir la concurrence à laquelle ils sont affrontés.

Ainsi votre Compagnie se verra-t-elle confirmée dans le rôle que lui ont assigné ses fondateurs et affermie par l'intention qu'ils ont affirmée de continuer à apporter à un Groupe sensiblement étendu les concours qui doivent lui permettre de rester un ensemble dynamique et prospère.

Le rapport qui vous a été présenté par le Directoire a reçu notre agrément. Nous vous demandons en conséquence de ratifier les opérations soumises à votre approbation.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 377 de la loi du 24 Juillet 1966, nous avons l'honneur de vous présenter un rapport sur les modalités de la fusion envisagée de l'OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES et de VALEURS MOBILIÈRES avec votre Société.

Aux termes du contrat de fusion en date du 16 Novembre 1970, l'OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES et de VALEURS MOBILIÈRES fait apport, à titre de fusion, à la COMPAGNIE BANCAIRE de la totalité de son actif au 30 Septembre 1970, sous déduction de tout le passif exigible à cette même date.

L'actif apporté comprend :

– le fonds de commerce	pour mémoire
– 413 252 actions COFICA, estimées au prix unitaire de F 65	F 26 861 380,—
– les espèces en banque	F 211 545,08
Soit au total	F 27 072 925,08
Dont il y a lieu de déduire le passif au 30 Septembre 1970, s'élevant à :	F 1 507 380,—
Ce qui donne un apport net de :	F 25 565 545,08

Les Commissaires aux Apports, désignés par Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de PARIS ont, dans le cadre de leur mission, procédé à un examen de la valeur des apports effectués; il résulte des conclusions de leur rapport, dont il va vous être donné connaissance, que les apports ont été correctement évalués.

L'apport net effectué par l'OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES et de VALEURS MOBILIÈRES est rémunéré au moyen de l'attribution directe aux actionnaires de l'OMNIUM d'actions à créer par la COMPAGNIE BANCAIRE, à titre d'augmentation de capital.

La parité d'échange a été fixée à 863 actions COMPAGNIE BANCAIRE, jouissance 1er Janvier 1971, pour 2 777 actions de l'OMNIUM, sur la base de l'équivalence de huit actions COFICA pour une action COMPAGNIE BANCAIRE.

Ce rapport d'échange a été déterminé en fonction des différents critères d'appréciation, mentionnés dans le rapport de votre Directoire. Il n'appelle pas d'observations de notre part.

La COMPAGNIE BANCAIRE étant propriétaire de 27 770 actions de l'OMNIUM, lui donnant droit à 8 630 de ses propres actions, l'augmentation de capital de votre Société sera limitée à 4 056 100 F, et donnera lieu seulement à la création de 40 561 actions nouvelles. La différence entre la valeur nette de l'apport, soit 25 565 545,08 F et l'augmentation de capital de 4 056 100 F, représenterait une prime d'émission de 21 509 445,08 F; la différence entre ce montant et le prix de revient des 27 770 actions de l'OMNIUM que possède votre Société et qui seront annulées, ressort à 17 498 311,28 F; son montant sera inscrit à un compte "Prime de fusion", au bilan de la COMPAGNIE BANCAIRE, sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

En conclusion, nous n'avons aucune observation à formuler sur les modalités de la fusion et les conditions de rémunération des apports.

Paris, le 10 Décembre 1970.

Lucien LAUNIAU Robert MAZARS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX APPORTS

Mesdames, Messieurs,

Par ordonnance sur requête en date du 25 Novembre 1970, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris a bien voulu nous confier la mission d'apprécier les apports faits à votre Société par des propriétaires d'actions COFICA (Compagnie pour le Financement de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture) et les apports faits à titre de fusion à votre Société par l'Omnium de Participations Financières et de Valeurs Mobilières et, par voie de conséquence, les rémunérations qui en ont été convenues.

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'accomplissement de cette mission, en vous précisant qu'à aucun moment, nous ne nous sommes trouvés dans l'un des cas visés par les dispositions légales instituant des incompatibilités, interdictions ou déchéances.

1. Apports faits par des propriétaires d'actions COFICA.

La première opération soumise à votre approbation a pour objet l'apport à votre Société de :

1 102 280 actions COFICA, estimées au prix unitaire de F 65, soit pour une valeur totale de **F 71 648 200.**

Cette opération fait suite à l'offre publique d'échange présentée pour le compte de votre Société et décrite dans l'avis publié le 21 Septembre 1970 au Bulletin de la Cote Officielle.

L'apport désigné ci-dessus correspond au total des actions COFICA déposées par leurs propriétaires en vue de l'échange proposé.

Le prix unitaire de F 65, retenu pour l'évaluation des titres apportés, est égal à la moyenne des cours cotés à la Bourse de Paris du 1er au 15 Octobre 1970.

Nous exprimons notre accord sur le choix de ce prix unitaire, intermédiaire entre les moyennes calculées sur des périodes de référence plus étendues et mentionnées dans la note d'information relative à l'offre publique d'échange, soit F 67,40 pour la période du 1er Janvier 1969 au 31 Juillet 1970 et F 63,80 pour la période du 1er Janvier 1970 au 31 Juillet 1970.

En contrepartie, il est prévu que votre Société augmentera son capital de F 13 778 500 par la création de 137 785 actions nouvelles d'un montant nominal de F 100 chacune, portant jouissance du 1er Janvier 1971, qui seront attribuées aux apporteurs à raison d'une action de votre Société contre huit actions COFICA.

Nous avons pris connaissance des études et documents qui ont conduit à fixer cette parité, précédemment annoncée lors de l'Offre Publique d'Échange.

Les rapports entre les valeurs respectives de l'action de votre Société et de l'action COFICA ont été recherchés dans la comparaison des cours de Bourse, des actifs nets corrigés et des rendements prévisionnels.

Les moyennes des cours cotés pendant la période du 1er Janvier 1969 au 31 Juillet 1970, antérieure à l'Offre Publique d'Échange, déterminent une proportion de 7,85 actions COFICA pour une action COMPAGNIE BANCAIRE.

Les actifs nets des deux Sociétés ont été chiffrés sur la base des bilans arrêtés au 31 Décembre 1969 et compte tenu des corrections nécessaires pour actualiser les valeurs patrimoniales. Il en résulte un rapport de 6,89 actions COFICA pour une action COMPAGNIE BANCAIRE.

Les prévisions concernant les résultats qui peuvent être normalement attendus en 1970, 1971 et 1972 aboutissent à un rapport de 10,18 actions COFICA pour une action COMPAGNIE BANCAIRE.

Les rapports obtenus par la comparaison des actifs nets et des rendements prévisionnels forment une moyenne de 8,53, qui forme à son tour avec le rapport des cours de Bourse une moyenne de 8,19.

Cette dernière est assez voisine de la parité fixée pour la justifier, compte tenu du fait que l'entrée de COFICA dans le groupe de la COMPAGNIE BANCAIRE présente pour celle-ci un intérêt certain.

La différence entre le montant des apports et la valeur nominale des actions qui les rémunèrent, soit F 57 869 700, constitue la prime d'apport sur laquelle porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

2. Apports faits à titre de fusion par l'OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES ET DE VALEURS MOBILIÈRES.

La seconde opération soumise à votre approbation tend à l'absorption par votre Société de l'Omnium de Participations Financières et de Valeurs Mobilières qui, en conséquence, apporte la totalité de son patrimoine, à savoir :

un fonds de commerce	mémoire
413 252 actions COFICA, estimées au prix unitaire de F 65	F 26 861 380,—
des disponibilités en banque	F 211 545,08
	F 27 072 925,08
à déduire : compte de régularisation et dettes à plus d'un an	F 1 507 380,—
Actif net	**F 25 565 545,08**

L'évaluation des actions COFICA a été faite au même prix unitaire que celui qui a été retenu pour les apports désignés dans la première partie du présent rapport et sur lequel nous avons exprimé notre accord.

Les montants des disponibilités et des dettes sont tirés du bilan de l'Omnium arrêté au 30 Septembre 1970.

Votre Société aura la propriété des biens et droits apportés à compter du jour où la fusion sera devenue définitive. Il est précisé, à ce sujet, qu'elle prendra en charge les opérations de l'Omnium postérieures à la date du bilan susvisé, auquel il est fait référence dans le traité.

En contre-partie, il est prévu que votre Société augmentera son capital de F 4 056 100 par la création de 40 561 actions nouvelles d'un montant nominal de F 100 chacune, portant jouissance du 1er Janvier 1971, qui seront attribuées aux actionnaires de la Société absorbée autres que votre Société, à raison de 863 actions COMPAGNIE BANCAIRE contre 2 777 actions Omnium.

Quant aux 27 770 actions de la Société absorbée, dont votre Société est propriétaire, elles seront purement et simplement annulées.

La parité d'échange des titres de votre Société contre ceux de l'Omnium a été déterminée en fonction de la parité fixée dans la première opération.

En effet, d'une part, il n'a pas été possible de prendre en considération un critère de rendement, en l'absence de résultats bénéficiaires pour l'Omnium.

D'autre part, étant donné que le patrimoine de la Société absorbée comprend essentiellement des actions COFICA, il était logique de placer les actionnaires de l'Omnium dans une position analogue à celle des propriétaires d'actions COFICA qui ont répondu à l'offre publique d'échange.

Le calcul montre qu'à partir du rapport d'une action COMPAGNIE BANCAIRE contre huit actions COFICA, la proportion la plus exacte ressort à 863 actions COMPAGNIE BANCAIRE contre 2 777 actions Omnium.

C'est bien cette proportion qui a été retenue et, pour les motifs ainsi exposés, elle nous parait justifiée.

Le montant prévu de la prime de fusion sur laquelle porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux, s'élève à F 17 498 311,28. Il est égal à la valeur de l'actif net apporté, diminué du montant nominal des actions qui le rémunèrent et du prix de revient des actions de la Société absorbée qui figurent dans le portefeuille de votre Société et qui seront annulées.

Conclusion :

En conclusion, nous estimons, Messieurs, que l'évaluation des biens qui vous sont apportés et leurs rémunérations, exclusives d'avantages particuliers, ont été fixées sur des bases équitables pour toutes les parties et que les augmentations corrélatives de votre capital seront valablement libérées.

A notre avis, les opérations faisant l'objet des traités en date du 16 Novembre 1970 peuvent donc recevoir votre approbation.

Paris, le 9 Décembre 1970.

Alain Certeux
Arbitre-Rapporteur-Expert près le Tribunal de Commerce de Paris

Jean Hautdidier
Commissaire de Sociétés Agréé par la Cour d'Appel de Paris

RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale,

après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, du rapport des Commissaires aux Comptes ainsi que du rapport des Commissaires aux apports désignés conformément à la loi, prend connaissance d'un acte sous signatures privées, en date à Paris du 16 Novembre 1970, aux termes duquel l'OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES ET DE VALEURS MOBILIÈRES fait apport, à titre de fusion, à la COMPAGNIE BANCAIRE de la totalité de son actif au 30 Septembre 1970 contre l'engagement par la Société absorbante :

- de prendre en charge la totalité du passif de l'OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES ET DE VALEURS MOBILIÈRES à la date du 30 Septembre 1970,
- et, en outre, de remettre aux actionnaires de l'OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES ET DE VALEURS MOBILIÈRES 40 561 actions de F 100 nominal, entièrement libérées et portant jouissance à compter du 1er Janvier 1971 que la Société absorbante créera à titre d'augmentation de son capital social.

Ces actions d'apport seront attribuées directement aux actionnaires de la Société absorbée dans la proportion de 863 actions de la COMPAGNIE BANCAIRE pour 2 777 actions de l'OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES ET DE VALEURS MOBILIÈRES, étant précisé que la COMPAGNIE BANCAIRE déclare renoncer expressément à exercer le droit d'attribution qu'elle tient en sa qualité de propriétaire de 27 770 actions de l'OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES ET DE VALEURS MOBILIÈRES.

L'Assemblée approuve ledit traité d'apport-fusion aux conditions et suivant les modalités qui y sont stipulées et notamment sous la double réserve :

- de l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire de l'OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES ET DE VALEURS MOBILIÈRES des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 1970 tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration ;
- de l'approbation du traité de fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES ET DE VALEURS MOBILIÈRES.

Deuxième résolution

En conséquence de l'adoption de la première résolution ci-dessus, et sous les réserves qui y sont exprimées, l'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital de la COMPAGNIE BANCAIRE d'une somme de F 4 056 100 pour le porter de F 120 000 000 à F 1204 56 100 par la création de 40 561 actions de F 100 chacune entièrement libérées et portant jouissance à compter du 1er Janvier 1971 à remettre en rémunération de leur apport, dans les conditions fixées par la loi et conformément aux modalités prévues dans le

contrat de fusion, aux actionnaires de l'OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES ET DE VALEURS MOBILIÈRES, à l'exception de la COMPAGNIE BANCAIRE qui renonce à exercer le droit d'attribution qu'elle tient de sa qualité de propriétaire de 27 770 actions de la Société absorbée.

Après la réalisation de la présente augmentation de capital, dans les répartitions de bénéfices qui pourront être effectuées au titre de l'exercice commençant le 1er Janvier 1971 et au titre des exercices ultérieurs, comme au cas de remboursement total ou partiel du capital, toutes les actions tant anciennes que nouvelles recevront le même montant net, l'ensemble des taxes et impôts auxquels elles pourraient être soumises faisant l'objet d'une égale péréquation entre elles.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, lecture faite du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux Apports désignés conformément à la loi, prend connaissance d'un acte sous signatures privées, en date du 16 Novembre 1970, établi conformément aux modalités prévues lors de l'offre publique d'échange d'actions COFICA contre des actions COMPAGNIE BANCAIRE, et aux termes duquel il est fait apport à cette dernière de 1 102 280 actions COFICA par le mandataire des propriétaires d'actions COFICA qui se sont engagés à échanger leurs titres.

Ledit apport estimé à F 71 648 200 doit être rémunéré par l'attribution aux propriétaires d'actions COFICA ci-dessus visés de 137 785 actions de F 100 nominal à créer par la COMPAGNIE BANCAIRE à titre d'augmentation de son capital et portant jouissance du 1er Janvier 1971, la prime d'apport étant de F 57 869 700.

L'Assemblée Générale déclare approuver ledit traité d'apport aux conditions et suivant les modalités qui y sont stipulées.

Quatrième résolution

En conséquence de l'adoption de la troisième résolution, et sous réserve de la réalisation définitive de l'augmentation de capital visée à la deuxième résolution, l'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital de la COMPAGNIE BANCAIRE de F 124 056 100 à F 137 834 600 par la création de 137 785 actions de F 100 chacune, entièrement libérées et portant jouissance du 1er Janvier 1971 à remettre — à raison d'une action COMPAGNIE BANCAIRE pour huit actions COFICA — à chacun des actionnaires de COFICA ayant apporté ses actions à la COMPAGNIE BANCAIRE dans le cadre de l'Offre Publique d'Échange.

Dans les répartitions de bénéfices qui pourront être effectuées au titre de l'exercice commençant le 1er Janvier 1971 et au titre des exercices ultérieurs, comme au cas de remboursement total ou partiel du capital, toutes les actions tant anciennes que nouvelles recevront le même montant net, l'ensemble des taxes et impôts auxquels elles pourraient être soumises faisant l'objet d'une égale péréquation entre elles.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, sous les mêmes réserves que celles auxquelles est subordonnée la réalisation des augmentations de capital décidées par les deuxième et quatrième résolutions ci-dessus, décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 6 des statuts :

Article 6
Le capital social est fixé à la somme de F 137 834 600. Il est divisé en 1 378 346 actions de F 100 chacune, entièrement libérées.

Sixième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

S. N. IMP. PAUL DUPONT - CLICHY

COMPAGNIE BANCAIRE

Assemblée Générale
du
10 Mai 1971

Observations
du
Conseil de Surveillance
sur le rapport du Directoire

Mesdames, Messieurs,

En vous présentant nos observations sur le rapport du Directoire de la Compagnie Bancaire, nous avions, l'an dernier, attiré votre attention sur les perspectives d'évolution des taux d'intérêt. Ces perspectives nous paraissaient à l'époque, comme elles nous paraissent encore aujourd'hui, déterminer très largement les problèmes de gestion financière et les résultats futurs de votre Société. Les douze mois écoulés n'ont pas sensiblement infirmé l'analyse présentée sur ce point en mai 1970.

Les taux américains, par le canal des différents « euro-marchés » sont restés les taux directeurs au plan mondial. Qu'en raison de cette situation, le principal paramètre d'exploitation d'un groupe dont les activités sont purement françaises se situe Outre-Atlantique et soit aussi indépendant de toute action de notre part constitue une donnée de fait qui nous impose beaucoup de prudence dans nos prévisions.

Les doutes dont nous faisions état quant aux perspectives d'une détente durable des taux à long terme se sont trouvés confirmés, confirmation qui a néanmoins coïncidé avec une phase de baisse des taux à court terme aussi brutale et rapide que l'avait été la hausse de 1968-1969.

Alors que les taux du marché monétaire américain passaient, sous la pression délibérée du « Federal Reserve System » de 8 % *à* 4 %, *et ceux de l'euro-dollar de* 11 % *à* 5,5 %, *c'est, après diverses fluctuations, à des niveaux inférieurs de un demi-point à peine à ceux observés au cours du premier trimestre* 1970, *que se situent en avril* 1971 *les taux à long terme aux Etats-Unis et, par voie de conséquence, en Europe.*

Cette fermeté du prix de l'argent à long terme traduit tout à la fois la permanence des facteurs structurels que nous vous avions exposés l'an dernier et l'incrédulité de nombre d'emprunteurs et de prêteurs quant au caractère durable du prix actuel de l'argent à court terme; elle traduit aussi un phénomène nouveau d'une grande importance, à savoir le désir des grandes sociétés susceptibles d'accéder au marché financier — sociétés qui ont été vivement impressionnées par la « crise de la liquidité » de mai-juin 1970 — de consolider au maximum leur endettement, afin de se protéger contre les fluctuations du prix de l'argent et contre les aléas du renouvellement des dettes à court terme.

Le contexte en fonction duquel, dans les années à venir, la gestion financière de la Compagnie Bancaire devra être conçue, nous paraît en définitive défini par trois données principales :

- *le risque de fluctuation brutale des taux à court terme,*
- *un niveau durablement élevé des taux à long terme,*
- *l'internationalisation de ces deux phénomènes.*

En fonction de ces données, le Directoire a formulé et mis en œuvre, avec le plein accord du Conseil de Surveillance, une politique financière à la fois prudente et dynamique. Les principales applications de cette politique pour l'exercice 1970 sont exposées dans le rapport du Directoire, mais son importance décisive, aussi bien pour l'interprétation des résultats présents que pour l'appréciation des perspectives d'avenir du Groupe, incite le Conseil de Surveillance à vous soumettre quelques considérations supplémentaires relatives à sa logique et ses conséquences.

A la fin de l'exercice 1970, les encours de crédits ou de crédit-bail, distribués par le Groupe de la Compagnie Bancaire, atteignent 17,4 milliards de francs dont 80 % correspondaient à des opérations à moyen ou long terme. Sur ce total 11 milliards environ ne bénéficiaient pas d'une possibilité de mobilisation immédiate, directe ou indirecte, auprès de l'Institut d'Emission.

C'est au niveau de cette masse de crédits à moyen et long terme non mobilisables que se posent les plus délicats des problèmes de financement du Groupe.

Une politique théoriquement concevable serait celle que, par exemple, applique avec constance et succès depuis sa création, le Crédit Foncier de France ; qu'appliquent également à l'étranger les banques hypothécaires allemandes. Elle consiste à ajuster strictement, dès l'origine des crédits, l'échéancier des « capitaux restant dus » par la clientèle et celui des ressources utilisées pour les nourrir. Elle implique, en pratique, un recours dominant au marché obligataire.

Le Directoire pense, et votre Conseil de Surveillance approuve ce point de vue, que, dans le cas de la Compagnie Bancaire, une telle politique ne pourrait être mise en œuvre et, qu'à la supposer réaliste, elle ne serait, au demeurant, guère souhaitable.

Elle ne serait pas réaliste car elle eut impliqué en 1970, pour le seul Groupe de la Compagnie Bancaire, des émissions sur le marché obligataire de l'ordre de 2 milliards de francs, soit 20 % du montant total des émissions nettes. Elle ne serait pas davantage souhaitable en raison notamment de son incidence sur les conditions faites à la clientèle, dans toute la mesure où le coût des ressources correspondantes, actuellement voisin de 10 %, paraît, pour les raisons que nous avons précédemment évoquées, devoir être durablement plus élevé que le taux moyen de ressources à plus court terme.

Il ne convient certes pas, pour autant, d'assumer les risques que comporterait la recherche exclusive, sur le marché monétaire, d'un refinancement à très court terme. En fait, la Compagnie Bancaire, déjà soumise pour sa part aux obligations imposées par la réglementation, entoure, en outre, sa politique de transformation d'une série de contraintes supplémentaires qui visent, au prix d'une certaine atténuation de la rentabilité immédiate, à garantir la continuité de son développement. Cette politique s'applique tout à la fois à la sélection des actifs et à celle des ressources du Groupe.

En ce qui concerne les actifs :

- *Le Groupe se refuse à pratiquer, sur une échelle importante, des opérations dont la marge d'intérêt initiale serait juste suffisante pour assurer dans l'immédiat la rentabilité des capitaux engagés aux conditions de refinancement du moment ; il estime indispensable de disposer d'une certaine marge supplémentaire de sécurité. Ses sociétés n'acceptent pas, de ce fait, une concurrence incontrôlée sur les barèmes. Elles comptent sur la qualité et la rapidité des services rendus pour assurer néanmoins l'expansion de leur clientèle.*
- *Dans le même esprit, le Groupe s'est toujours gardé de céder à la surenchère de l'allongement des durées, tant dans le domaine mobilier que dans le domaine immobilier. D'autre part, pour une durée donnée du crédit consenti, le Groupe vise à réduire au maximum celle de ses engagements de financement en recourant, chaque fois que la possibilité existe, à la technique du crédit différé : grâce à elle, près de 8 milliards de crédits actuellement financés ont pu entrer en portefeuille avec une durée réduite et, en outre, pour plus de la moitié de l'encours correspondant, avec une faculté de mobilisation qui, en raison de la durée des prêts correspondants, n'aurait pu être obtenue dans la technique de crédits amortissables classiques.*
- *Le Groupe s'efforce également, chaque fois que la chose est légalement possible, de prévoir dans ses contrats à long terme même non réescomptables, une clause d'indexation sur le prix de l'argent. S'agissant des crédits à moyen et long terme non réescomptables, 26 % de la production actuelle du Groupe bénéficient d'une telle indexation.*

En ce qui concerne les ressources :

- *Un élément essentiel de la sécurité du dispositif de financement du Groupe et de la confiance de ses bailleurs de fonds réside dans l'importance de ses capitaux propres. Au*

31 *décembre* 1970, *ceux-ci atteignaient, compte tenu des provisions diverses,* 1 640 *millions de francs, soit* 9,4 % *des actifs de crédit, ratio particulièrement conservateur si l'on se réfère aux normes habituellement pratiquées. Non moins important est le fait qu'au regard de ces fonds propres,* 309 *millions de francs seulement étaient investis en immeubles ou en participations.*

- *Le Groupe dispose, d'autre part, de ressources stables (*1 800 *millions), liées notamment à ses activités immobilières et aux mécanismes du crédit différé. Il a émis pour* 535 *millions d'obligations. Compte tenu des fonds propres libres et, en sens inverse, de divers éléments d'actifs autres que les crédits, c'est au total à* 3 000 *millions que peut être estimé le « fonds de roulement net » du Groupe, Il s'agit d'une ressource d'une grande stabilité et d'un prix moyen très modéré, disponible pour financer son portefeuille non réescomptable et qui allège d'autant l'endettement vis-à-vis des banques et du marché monétaire.*

- *Dans son recours au marché monétaire et hypothécaire, le Groupe a cherché à développer systématiquement la part des opérations à terme, qui financent les crédits non réescomptables. De ce fait, la proportion des pensions à plus de six mois par rapport au total des pensions contre effets non réescomptables était supérieure à* 68 % *au* 31 *décembre* 1970.

- *Enfin, le Groupe s'est assuré auprès des grandes banques de la place, des lignes de crédit ou de garantie de financement atteignant* 5 000 *millions, et destinées à hauteur de* 3 600 *millions au financement d'effets non réescomptables. La fraction non utilisée de celles-ci dépassait sensiblement au* 31 *décembre* 1970, *le montant des pensions à moins de six mois contre effets non réescomptables.*

Compte tenu de cette politique du Directoire, le Conseil de Surveillance considère que le Groupe de la Compagnie Bancaire continue d'assurer sa croissance dans des conditions de liquidité particulièrement satisfaisantes.

Il reste cependant, le refinancement n'étant pas intégralement assuré à taux fixe pour toute la durée des crédits ouverts, que les agios débiteurs versés par le Groupe sont susceptibles de variations. Ces variations sont d'une amplitude amortie par rapport à celle des taux du « jour le jour », mais peuvent être sensiblement plus rapides que celles des agios créditeurs.

Dès lors que, sur le marché mondial de l'argent, la possibilité existe de voir se produire des fluctuations de grande ampleur du prix de l'argent à court terme, les résultats du Groupe de la Compagnie Bancaire risquent eux aussi d'enregistrer, d'une année à l'autre, des variations importantes.

Pour qu'il en aille autrement, il faudrait, comme l'indique le rapport du Directoire, que les règles comptables, commandées en France par les règles fiscales, permettent de provisionner les charges de refinancement sur la base d'un taux moyen prévisionnel et non pas des taux effectifs. Il n'en est malheureusement pas ainsi.

Aussi bien, croyons-nous que l'examen des résultats du Groupe ne saurait désormais être pleinement significatif que dans la perspective de plusieurs années successives de manière à intégrer, en moyenne, un cycle complet du prix de l'argent.

A cet égard, la progression des résultats de 1970 *et celle probablement importante qui peut être prévue au titre de* 1971 *ne sauraient être interprétées sans avoir présent à l'esprit le plafonnement de* 1968, *suivi du recul de* 1969 *; il ne serait pas davantage justifié, bien évidemment, d'extrapoler dans un avenir plus lointain la tendance de* 1970-1971.

Nous croyons cependant, qu'à travers des fluctuations annuelles de grande ampleur, la tendance à moyen terme des résultats du Groupe reste ordonnée sur une pente de croissance : les marchés qu'il dessert sont encore loin d'être saturés ; les techniques qu'il emploie restent à l'avant-garde de la profession ; les hommes qui l'animent ont fait la preuve de leur capacité de réaction face à des situations rapidement évolutives.

Après avoir apporté son approbation à la politique du Directoire dans le domaine essentiel de la gestion financière, le Conseil de Surveillance tient également, sur un point plus particulier, à exprimer sa satisfaction pour la façon dont ont été menées les négociations ayant conduit à la reprise de la Société COFICA par notre Groupe. A cette reprise, la quasi unanimité des actionnaires de COFICA ont apporté leur concours dans des conditions dont ils ont dès aujourd'hui tout lieu de se féliciter, compte tenu de l'évolution des titres qu'ils ont reçus en échange.

Les mesures qui ont, d'ores et déjà, été prises pour accroître l'efficacité commerciale du nouvel ensemble ainsi constitué tout en réduisant la masse globale de ses frais généraux, les plans de restructuration qui ont été conçus et se réaliseront au cours des prochains mois donnent l'assurance que l'opération aura été également profitable pour la COMPAGNIE BANCAIRE et pour ses actionnaires. Ils témoignent du dynamisme, de la qualité technique et de l'efficacité de toute une équipe en même temps que de sa bonne adaptation à l'étude et à la solution de problèmes de nature interbancaire.

De telles qualités constituent pour le Groupe de la COMPAGNIE BANCAIRE les plus sûres de ses garanties d'avenir.

Avril 1971